

2013 | DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

SOMMAIRE

DOCUMENT DE REFERENCE INTEGRANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE BOURSORAMA	5
1.1 - BOURSORAMA EN BREF	5
1.1.1 - PRESENTATION DE BOURSORAMA	5
1.1.2 - CADRE REGLEMENTAIRE	6
1.2 - HISTORIQUE	6
1.3 - ORGANIGRAMME DU GROUPE BOURSORAMA ET RELATIONS AVEC SES FILIALES	9
1.3.1 - ORGANIGRAMME	9
1.3.2 - FILIALES	9
1.3.3 - RELATIONS ENTRE BOURSORAMA ET SES FILIALES	9
1.4 - ACTIVITE DE BOURSORAMA	10
1.4.1 - POLITIQUE COMMERCIALE DE BOURSORAMA	10
1.4.2 - MARCHE GEOGRAPHIQUE	13
1.4.3 - LE SYSTEME D'INFORMATION	15
1.4.4 - SECURITE ET QUALITE DES SYSTEMES	17
1.5 - CHIFFRES CLES	21
2. BOURSORAMA ET SES ACTIONNAIRES	22
2.1 - L'ACTION DE BOURSORAMA	22
2.1.1 - INFORMATIONS GENERALES	22
2.1.2 - EVOLUTION DU TITRE BOURSORAMA	23
2.1.3 - DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION	23
2.2 - INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL	24
2.2.1 - EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	24
2.2.2 - REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	25
2.2.3 - RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	25
2.2.4 - ACCORDS RELATIFS A LA SOCIETE	26
2.2.5 - MONTANT DES VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	27
2.2.7 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR TITRES DE LA SOCIETE	27
2.3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE	28
3. RAPPORT DE GESTION	30
3.1 - ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE BOURSORAMA	30
3.2 - INDICATEURS DE GESTION	34
3.3 - SYNTHESE DE RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION	34
3.4 - DELAIS DE REGLEMENT	35
3.5 - DIVIDENDES VERSES AU COURS DE TROIS DERNIERS EXERCICES	35
3.6 - DONNEES BOURSIERES	35
3.7 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS	35
3.8 - EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	36
3.9 - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	37
3.10- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	37
4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	39
4.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION	39
4.1.1 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	39
4.1.2 - FONCTIONNEMENT ET COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	47
4.1.3 - TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013	48
4.2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES DIRECTEURS GENERAUX	48

4.2.1 - ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS	48
4.2.2 - ABSENCE DE CONDAMNATION	48
4.3 - DIRECTION GENERALE	49
4.4 - COMITE EXECUTIF	49
4.5 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	50
4.5.1 - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	50
4.6 - POLITIQUE DE REMUNERATION	55
4.6.1 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	55
4.7 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	64
4.7.1 - LES CONDITIONS D'EXERCICE DU CONTROLE INTERNE	64
4.7.2 - LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	66
4.7.2.1 - LES MODALITES DE LA SURVEILLANCE PERMANENTE	66
4.7.3 - LA GESTION DES RISQUES	67
4.7.4 - LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE	68
4.7.4.1 - LA PRODUCTION DES DONNEES FINANCIERES ET DE GESTION	68
4.8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	73
4.9 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	74
5. SITUATION FINANCIERE	76
<hr/>	
5.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013	76
5.2 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	84
5.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013	148
5.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013	149
5.5 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	152
5.6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013	179
6. GESTION DES RISQUES	180
<hr/>	
6.1 – PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'ACTIVITE	180
6.1.1 - LES RISQUES DE CREDIT	180
6.1.2 - LES RISQUES DE MARCHE	189
6.1.4 - LES RISQUES OPERATIONNELS	192
6.2 - RISQUES JURIDIQUES	193
6.3 - AUTRES RISQUES	193
6.3.1 - L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	193
6.3.2 - RISQUE DE MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	193
6.3.3 - RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT	193
6.3.4 - RISQUES SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN	194
6.3.5 - RISQUE DE BLANCHIMENT	194
6.3.6 - LE RISQUE LIE AUX SYSTEMES D'INFORMATION	194
6.3.7 - DESCRIPTION DES PLANS MONDIAUX D'ASSURANCES	195
6.4 - METHODES UTILISEES	196
7. ELEMENTS JURIDIQUES	197
<hr/>	
7.1 - STATUTS	197
7.2 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	204
8 – RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	208
<hr/>	
8.1 – DEMARCHE	208
8.2 – PARTIE SOCIALE	208
8.3 – PARTIE ENVIRONNEMENTALE	212
8.4 – ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	214

8.5 – RAPPORT DE L’ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	217
BOURSORAMA	217
9. CONTROLE DES COMPTES	219
9.1 - RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	219
9.1.1 - COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	219
9.1.2 - COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	219
9.1.3 – INFORMATIONS HISTORIQUES PAR INCORPORATION DE REFERENCE	220
9.2 – TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	220
10. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	221
10.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	221
10.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	221
11. TABLES DE CONCORDANCE	222
11.1 - TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE	222
11.2 - TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION	224
11.3 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	225
11.3.1 - INFORMATIONS PERIODIQUES ET OCCASIONNELLES	225
11.3.2 - INFORMATIONS DIFFUSEES VIA DES COMMUNIQUEES DE PRESSE	226
11.3.3 - PUBLICITE FINANCIERE	226
11.3.4 - INFORMATIONS PUBLIEES AU BALO	226
11.3.5 - INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS	227
11.3.6 - INFORMATIONS PUBLIEES ET PUBLICATION DANS UN JOURNAL D’ANNONCES LEGALES	227
12. CONTACTS	228



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l’Autorité des Marchés Financiers le 07/04/2014, conformément à l’article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l’appui d’une opération financière s’il est complété par une note d’opération visée par l’AMF. Ce document a été établi par l’émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE BOURSORAMA

1.1 - BOURSORAMA EN BREF

1.1.1 - Présentation de Boursorama

Créé en 1995, le groupe Boursorama s'est développé en Europe avec l'émergence de l'e-commerce et de l'élargissement continu de l'offre de produits financiers en ligne. Premier acteur à proposer en 1995 une offre de courtage de produits dérivés sur minitel à destination des investisseurs particuliers, le groupe Boursorama est devenu en un peu moins de 20 ans un acteur majeur de l'investissement, de l'épargne et de la banque en ligne en Europe avec 5,6 millions d'ordres exécutés en 2013, 1 179 110 comptes et 18,6 milliards d'euros d'encours gérés (titres vifs, OPCVM, Assurance Vie et dépôts clients) à fin décembre 2013.

Le groupe Boursorama propose une gamme complète de produits et services bancaires qui s'appuie sur quatre piliers fondamentaux : la simplicité (ouvrir un compte en quelques « clics »), l'innovation (des outils exclusifs pour simplifier la gestion de l'argent tel que MoneyCenter, service gratuit de consolidation et gestion des comptes y compris de plusieurs banques, lancé en 2010 en France), la transparence (carte bleue gratuite et 15 types d'opérations sans frais) et la qualité (conseillers disponibles jusqu'à 22 h et transactions sécurisées).

Le groupe est présent dans quatre pays : France, Royaume-Uni, Allemagne et Espagne.

Boursorama est présent en France avec une offre articulée autour de deux pôles, Boursorama Banque et boursorama.com :

- Boursorama Banque : depuis son origine, la gamme de produits de Boursorama Banque n'a cessé de s'étoffer et s'étend à présent du compte bancaire classique au crédit immobilier et personnel en passant par des produits de courtage et d'épargne. En 2013, Boursorama Banque a été élue « meilleure banque en ligne » par Le Revenu, (septembre 2013) et a été classée « banque la moins chère » sur les profils employé, cadre et cadre supérieur par le Monde Argent & Placements (février 2014) et par l'association UFC Que Choisir¹.
- boursorama.com est le portail français de référence en matière d'information financière et économique en ligne. Le site boursorama.com agrège les informations économiques, financières, patrimoniales mais aussi généralistes de plus de 70 sources différentes afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses visiteurs, du boursier actif à l'investisseur long terme. En raison de sa notoriété et de son audience (plus de 27 millions de visiteurs uniques en moyenne par mois selon l'OJD, en 2013), boursorama.com est un support de communication efficace pour des annonceurs financiers et non financiers souhaitant promouvoir leur marque auprès d'une cible privilégiée d'internautes CSP+.

Le groupe opère également au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne :

Présent au Royaume-Uni au travers de sa filiale Selftrade, Boursorama a intégré le marché du courtage en ligne en 2005 avec l'acquisition de Squaregain. En 2006, le groupe a restructuré ses activités au Royaume-Uni en concentrant son activité de courtage en ligne B2C au sein de Selftrade. En octobre 2006 la finalisation de cette réorganisation s'est concrétisée par la vente de Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS). En 2011, Selftrade a obtenu une licence bancaire auprès du Financial Services Authority (FSA) lui permettant de proposer un Cash Investment Saving Account (Cash ISA), produit d'épargne bilanciel à fiscalité avantageuse complétant ainsi son offre en ligne.

Le groupe s'est implanté en Allemagne en 1997 sous la marque Fimatex, Boursorama a acquis OnVista AG en 2007, propriétaire du premier site d'informations financières en ligne www.onvista.de. Suite à la cession des activités périphériques du Groupe OnVista AG et au lancement de la nouvelle identité OnVista Bank, une nouvelle offre commerciale innovante (offre tarifaire Free Buy) destinée en priorité aux traders actifs a été lancée en 2009. Puis en 2010, OnVista Bank a acquis le portefeuille de clients allemands du courtier en ligne suédois Nordnet (environ 10 000 clients). OnVista Bank se positionne comme un challenger du marché du courtage en ligne allemand et un acteur clé de l'information financière en ligne avec le site onvista.de, qui comptait près de 830 000 visiteurs uniques par mois en 2013 (Source AGOF, 2013).

Présent historiquement au travers d'une activité de courtage en Espagne sous la marque SelfTrade Bank, la filiale Self Bank créée en 2009, est une joint venture entre Boursorama (51 %) et La Caixa (49 %) et propose une offre de courtage, d'épargne et de banque en ligne à des tarifs très compétitifs.

¹ UFC Que Choisir : étude réalisée auprès de 129 banques françaises sur les 8 produits les plus courants.

1.1.2 - Cadre réglementaire

Boursorama est un établissement de crédit prestataire de services d'investissement, régi par les dispositions du Code Monétaire et Financier. Boursorama dispose de l'agrément pour effectuer toutes les opérations de banque et les prestations de services d'investissement suivantes : réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, exécution d'ordres pour le compte de tiers, de placement, de tenue de compte-conservation, de conseil en investissement et, depuis le 18 février 2013, de négociation pour compte propre.

L'activité de placement implique la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs pour le compte d'un nouvel émetteur (article 312-5 du Règlement Général de l'AMF) et introduit une obligation d'information importante pour le prestataire.

Afin de répondre à cette obligation, Boursorama offre à ses clients la possibilité de consulter sur son site Internet l'ensemble des informations relatives à la Société. Ces informations proviennent soit de la Société elle-même, soit des Autorités de marché, grâce à des liens hypertextes entre les sites, ce qui permet d'éviter d'éventuelles erreurs de retranscription. La prise d'ordres se fait par les canaux à distance : sur le site Internet et par téléphone.

En tant qu'établissement de crédit, Boursorama est soumis à un dispositif de surveillance prudentielle, qui a pour objet de fixer certaines contraintes pour assurer la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier des établissements de crédit.

Les ratios à respecter sont les suivants :

- Adéquation des fonds propres par rapport aux risques (risques de crédit et risques opérationnels) ;
- Contrôle des grands risques ;
- Ratio de liquidité ;
- Représentation du capital minimum.

Les premier et deuxième critères sont suivis sur une base consolidée au niveau du Groupe Société Générale. Les troisième et quatrième critères sont suivis sur une base individuelle.

En outre, Boursorama a mis en place un système de contrôle interne répondant aux exigences de la réglementation (Règlement CRBF 97-02).

En application des articles 313-3 et 313-4 du Règlement Général de l'AMF et de sa décision 97-09 du 2 décembre 1997, Boursorama a nommé un déontologue et responsable du contrôle des services d'investissements (RCSI).

Conformément aux dispositions des articles 11-8 et suivants du Règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, Boursorama a désigné un responsable en charge de la filière « risques ».

1.2 - HISTORIQUE

Boursorama, acteur majeur de la finance en ligne en Europe, est né du rapprochement de Fimatex et de Finance Net (propriétaire du portail boursorama.com) en 2002. Depuis lors, le Groupe a confirmé son implantation européenne grâce aux acquisitions de Selftrade en 2002, de CaixaBank France en 2006 et d'OnVista AG en Allemagne en 2007.

Création (1995-1997)

1995

Fimatex : création de la société et démarrage de l'activité sur Minitel permettant aux particuliers d'intervenir sur le Matif, le Monep et les valeurs mobilières en temps réel.

1996

Fimatex : lancement du GTS (Global Trading System), premier logiciel d'information et de transactions en temps réel.

Finance Net : Patrice Legrand et Stéphane Mathieu créent la société Finance Net.

1997

Fimatex : lancement de la succursale en Allemagne (Francfort).

Finance Net : création et développement du site www.financenet.com.

Selftrade : création de la société Selftrade.

Expansion (1998-1999)

1998

Fimatex : lancement du 1^{er} site transactionnel de courtage en ligne en France (www.fimatex.fr).

Finance Net : création du site d'information financière gratuite (www.boursorama.com).

Selftrade : obtention de l'agrément en qualité d'entreprise d'investissement et démarrage de l'activité.

1999

Fimatex : passation d'ordres sur les téléphones WAP.

Finance Net : www.boursorama.com devient le 1^{er} site d'information économique et financière en France.

Selftrade : mise en place d'une plate forme OPCVM et possibilité d'accéder au marché américain (Nyse & Nasdaq).

IPO (2000)

Fimatex : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 22 mars, www.fimatex.fr est le 1^{er} site Internet en France à recevoir la certification AFAQ Webcert.

Finance Net : www.boursorama.com est élu « clic d'or » du meilleur site de communication financière.

Selftrade : introduction en bourse (Nouveau Marché) le 17 mars. Création de filiales en Espagne et au Royaume-Uni et élargissement de la gamme de produits. Rachat de Selftrade par DAB Bank.

Rationalisation (2001)

Fimatex : élargissement de la gamme vers des produits d'épargne avec Fimatex Transparence PEA et E-Volution (assurance-vie).

Finance Net : lancement du 1^{er} jeu de simulation boursière (plus de 100.000 participants) et création du panel Boursoscan.

Selftrade : lancement du 1^{er} « fonds de pension » français. Agrément bancaire pour les activités en France.

Croissance (2002-2003) : la naissance d'un acteur majeur du courtage en ligne en Europe

2002

Mars : annonce du rapprochement entre Finance Net (portail Boursorama) et Fimatex.

Octobre : lancement de la nouvelle offre commerciale Boursorama-Fimatex.

Décembre : annonce de l'acquisition de la société Selftrade.

2003

Janvier : changement de dénomination sociale du Groupe, Fimatex devient Boursorama.

Mars : finalisation de l'acquisition de Selftrade.

Mai : bascule des plates-formes informatiques et de back-office de Selftrade dans Boursorama.

Septembre : fusion juridique et lancement de la nouvelle offre commerciale commune Boursorama Invest.

Développement (2004-2006) : Boursorama devient une banque en ligne

2004

Mars : lancement de Boursorama Vie, le nouveau contrat d'Assurance Vie du Groupe.

Juin : lancement de l'offre Ultimate Trader à destination des boursiers actifs.

Septembre : lancement de l'offre d'accès gratuit à l'épargne avec 0 % de droit d'entrée sur Boursorama Vie et la commercialisation du compte Boursorama 0 % dédié aux OPCVM.

2005

Janvier : lancement de Boursorama Patrimoine, nouvelle rubrique du portail autour de la thématique patrimoniale.

Février : acquisition de la société de gestion allemande Veritas.

Août : acquisition du courtier en ligne Squaregain (ex Comdirect UK).

Décembre : Boursorama Invest devient Boursorama Banque. Ce changement d'identité s'accompagne de l'enrichissement de la gamme de produits avec un compte courant bancaire auquel peut être associé une carte de paiement.

2006

Février : annonce du rapprochement avec CaixaBank France.

Août : fusion absorption de la société CaixaBank France.

Octobre : finalisation de la réorganisation des activités au Royaume-Uni, vente de Squaregain.

Novembre : fusion technologique avec CaixaBank France.

Décembre : lancement de la nouvelle offre bancaire Boursorama Banque.

Boursorama consolide sa position en France et étend son empreinte européenne

2007

Mars : cession de Caixa Gestion à la Société Générale Asset Management (SGAM).

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « La Tribune ».

Septembre : annonce de l'acquisition d'OnVista AG, propriétaire du premier portail d'informations financières en Allemagne.

2008

Janvier : annonce de la création d'une banque en ligne en joint-venture avec la Caixa. En France, Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « Le Monde Argent ».

Mai : lancement du site Internet www.onvista-bank qui se substitue à www.fimatex.de.

Juillet : en Allemagne, cession du gestionnaire d'actifs Veritas. OnVista AG cède ses régies publicitaires Ligatus et Ad2Net ainsi que le portail médical www.onmeda.de.

Septembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Challenges ».

Octobre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital ».

2009

Février : création de Self Bank en Espagne en partenariat avec la Caixa.

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital ».

Août : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Le Revenu ».

Décembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « La Tribune ».

Cap sur la banque en ligne en France

2010

Janvier : Boursorama Banque élue Service Client de l'année 2010 – catégorie Banque en ligne.

Février : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital » et par « Le Monde Argent ».

Mai : nouvelle campagne de communication / « La banque en ligne avec son époque ».

Août : Boursorama poursuit son développement en Allemagne - Acquisition du portefeuille de clients allemands de Nordnet par OnVista Bank.

Confirmation de la stratégie de banque en ligne, accélération des innovations et développement de la banque sur mobile

2011

Février : 2^{ème} version du Money Center, service gratuit et automatisé de gestion des finances personnelles, avec l'agrégation automatique des comptes bancaires externes. Boursorama Banque élue la banque la moins chère « Le Monde Argent ».

Mars/Mai : lancement de l'application mobile bancaire respectivement sur iPhone et Android pour gérer ses finances au quotidien sur mobile, enrichissement de l'application en décembre avec un accès complet à la bourse.

Mai : lancement de « Direct Emetteurs », plateforme de négociation en direct entre les investisseurs particuliers et les émetteurs partenaires sur les warrants, turbos et certificats.

Août : refonte du portail boursorama.com et enrichissement des contenus

Septembre : Boursorama Banque reçoit les trophées de la meilleure banque en ligne et de l'innovation par le magazine « Le Revenu ».

Lancement d'une nouvelle offre tarifaire, le tarif « Découverte » pour accéder à la bourse à moindre frais.

Octobre : Selftrade obtient la licence bancaire au Royaume-Uni auprès du FSA. Prix de l'innovation du Forum de l'Investissement pour le MoneyCenter. Trophée d'Or e-commerce catégorie fidélisation pour les Instants CB.

Novembre : Prix Effie catégorie service pour la campagne de marque.

2012

Janvier : agrégation de flux au format vidéo sur le portail boursorama.com

Mars : Boursorama Banque élue la meilleure banque en ligne par « L'internaute.com ». Lancement de l'appli Boursorama sur le Windows Store.

Avril : enrichissement de la plateforme « Direct Emetteurs » (horaires de négociation élargis). Introduction du service de vote en ligne aux Assemblées Générales. Boursorama Banque classée la banque la moins chère sur 3 des 4 profils retenus par le magazine « Le Point ».

Juillet : Boursorama gère désormais un million de comptes au niveau Groupe. Introduction de l'appli tablette et élargissement de l'offre courtage avec « Boursorama Expert » qui donne accès au Forex, CFDs et Futures.

Août : lancement du Compte d'Épargne Financière Pilotée en partenariat avec Oddo Asset Management, une offre d'épargne simple et accessible constituée de fonds OPCVM.

Septembre : lancement de l'Avance sur Titres, une offre de crédit lombard en ligne à un taux très attractif.

Novembre : « Euro Exclusif », un nouveau fonds en Euros à capital garanti, réservé exclusivement aux clients de Boursorama.

Décembre : 90 % des clients recommandent Boursorama Banque (sondage Opinion Way)

Accélération de la conquête clients

2013

Février : Boursorama classée « banque la moins chère du marché » par les magazines Capital et Le Monde Argent. 1^{ère} banque en France en Net Promoter Score avec +51 % selon le cabinet Bain & Company.

Mars : Boursorama Banque élue meilleure banque en ligne par « L'internaute.com ».

Avril : lancement de l'offre de prêt personnel accessible intégralement en ligne.

Juillet : refonte du portail permettant un accès à la même richesse d'information et aux mêmes fonctionnalités quel que soit le terminal utilisé (mise en place de la technologie RWD). Boursorama devient par la même occasion la première banque 100 % mobile, les clients peuvent désormais accéder en mobilité à tous les produits et services bancaires du site.

Septembre : classée meilleure banque en ligne par Le Revenu.

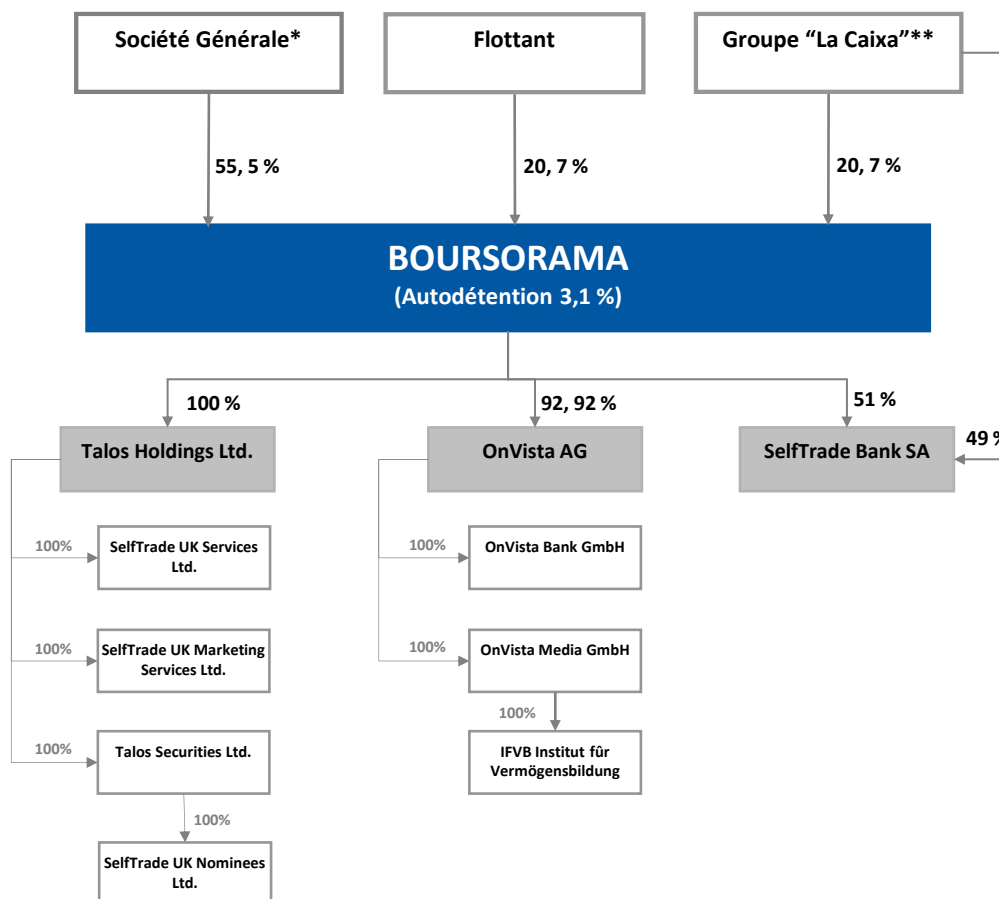
Novembre : 92 % des clients recommandent Boursorama Banque (sondage Opinion Way).

Décembre : Boursorama franchit le cap des 500 000 clients en France.

1.3 - ORGANIGRAMME DU GROUPE BOURSORAMA ET RELATIONS AVEC SES FILIALES

1.3.1 - Organigramme

Organigramme juridique au 31 décembre 2013.



* Le Groupe Boursorama fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Société Générale

** Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues dans Boursorama par les différentes entités du groupe : Hodefi (17 039 955 actions), CaixaBank (1 168 103 actions) et EOC Caixa (1 action).

1.3.2 – Filiales

Boursorama dispose de filiales au Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne :

- **Royaume-Uni** : la filiale Talos Holdings Ltd. est une holding de participation dans Talos Securities Ltd., SelfTrade UK Services Ltd. et SelfTrade UK Marketing Services Ltd. Talos Securities Ltd. est un courtier en ligne et depuis le 28 octobre 2011, une institution bancaire autorisée à collecter les dépôts en numéraire des clients conformément à la licence bancaire délivrée par le régulateur britannique, le FSA (Financial Services Authority). SelfTrade UK Marketing Services Ltd. fournit des services marketing à Talos Securities Ltd. ; SelfTrade UK Services n'a plus d'activité.
- **Allemagne** : OnVista AG est une société allemande spécialisée dans l'information financière en ligne. Elle détient à 100 % OnVista Bank GmbH (anciennement OnVista Financial Services) laquelle exerce une activité de banque et OnVista Média GmbH qui gère le site internet www.onvista.de et www.onvista-bank.de. OnVista Media GmbH détient à 100 % IFVB Institut für Vermögensbildung GmbH qui produit et distribue un éditorial mensuel publiant des analyses et évaluations financières. Les filiales OnVista Beteiligungs Holding GmbH, Trade&Get GmbH, Toast Media GmbH et Namendo GmbH ne sont pas mentionnées dans l'organigramme car elles ne réalisent aucune activité.
- **Espagne** : la société SelfTrade Bank en Espagne détenue à 51 % par Boursorama et 49 % par La Caixa a été créée le 5 février 2009. SelfTrade Espana a été créée avec pour objectif de doter le site Internet de Selftrade en Espagne du nom de domaine « .es ».

1.3.3 - Relations entre Boursorama et ses filiales

Les services rendus par Boursorama à ses filiales concernent essentiellement des prestations informatiques et administratives.

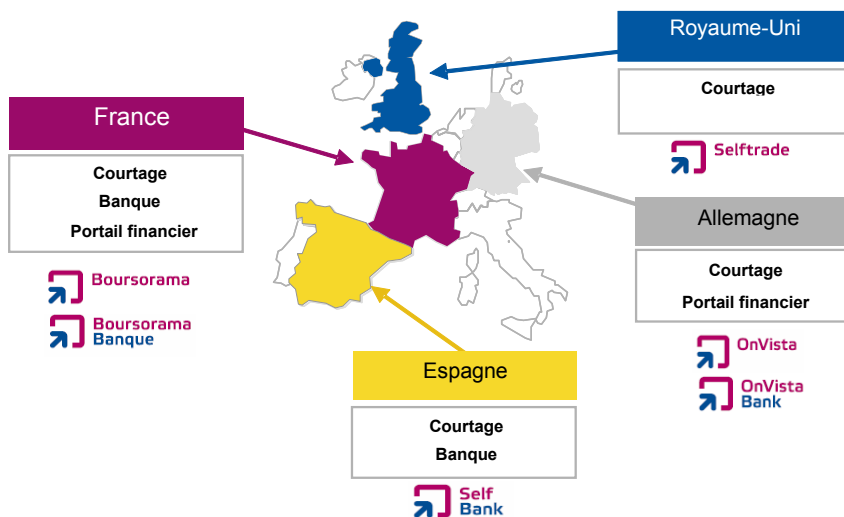
1.4 - ACTIVITE DE BOURSORAMA

1.4.1 - Politique commerciale de Boursorama

1.4.1.1 - Description de l'offre

En Europe, Boursorama intervient dans trois domaines d'activités complémentaires :

- la banque et l'épargne en ligne ;
- le courtage en ligne ;
- l'information financière en ligne.



a) Banque en ligne

En France, l'acquisition de CaixaBank France en 2006 a permis à Boursorama d'accélérer le développement de l'offre bancaire et de proposer aux visiteurs du portail www.boursorama.com une solution bancaire complète, innovante et performante avec des tarifs très compétitifs allant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne (OPCVM, Assurance Vie) en passant par le crédit immobilier ou personnel. Cette offre est commercialisée sur Internet sur le site www.boursorama-banque.com.

En Espagne, Boursorama distribue une offre de produits d'épargne en ligne (OPCVM) et de banque en ligne (comptes à vues, cartes bancaires et des comptes d'épargne rémunérés) sous la marque Self Bank (www.selfbank.es).

• Une offre bancaire classique à très bas coût

Depuis décembre 2006, Boursorama Banque propose en France une gamme de produits et services bancaires conçus pour répondre au mieux aux attentes des clients. La particularité de Boursorama est de proposer une offre de banque au quotidien exclusivement en ligne à des tarifs très compétitifs.

- Un compte courant qui permet de réaliser toutes les opérations bancaires courantes sans frais, positionnant ainsi régulièrement Boursorama Banque comme la banque au quotidien la moins chère de France. Les cartes VISA² et Visa Premier³ sont gratuites sous conditions de revenus du titulaire ;
- Des produits d'épargne réglementée : LDD, PEL/CEL, Livret A ;
- Un compte sur livret à un taux attractif sans limite de durée ni de montant ;
- Des crédits immobiliers : crédit classique à taux fixe ; les clients de Boursorama Banque peuvent également bénéficier de l'Avance sur Titres, une offre de crédit Lombard et depuis avril 2013 d'une offre de crédit personnel.

Depuis 2010, Self Bank en Espagne offre également la possibilité d'ouvrir un compte courant.

² Conditions de revenus du titulaire de 1 200 € nets/mois minimum (2 025 € nets/mois pour 2 titulaires) ou de 5 000 € d'encours dans nos livres (7 500 € pour 2 titulaires)

³ Conditions de revenus du titulaire de 2 400 € nets/mois minimum (3 600 € nets/mois pour 2 titulaires) ou de 10 000 € d'encours dans nos livres (15 000 € pour 2 titulaires)

- **Epargne en ligne : une offre diversifiée de produits financiers**

Boursorama, au travers de ses différentes entités en Europe permet à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome en mettant à leur disposition une large gamme de produits d'épargne et de services à des tarifs attractifs.

En France, Boursorama permet d'accéder à l'ensemble des produits d'épargne :

- Le contrat d'Assurance Vie de Boursorama, Boursorama Vie, est accessible sans droits d'entrée et comprend 200 fonds dont 6 trackers et deux fonds en Euros depuis le lancement en novembre 2012 d'« Euro Exclusif », un nouveau fonds en Euros à capital garanti à dominante immobilière et réservé exclusivement aux clients de Boursorama Banque. Depuis septembre 2009, Boursorama propose au sein de Boursorama Vie un service de Gestion Pilotée en association avec Edmond de Rothschild Asset Management sans frais supplémentaires.
- Boursorama distribue une large gamme d'OPCVM et de FCP issus des sociétés de gestion françaises. Parmi 1 500 fonds distribués, plus de 900 OPCVM sont proposés sans aucuns frais d'entrée. En août 2012, Boursorama a lancé, en partenariat avec Oddo Asset Management, le « Compte d'Épargne Financière Pilotée », une solution d'épargne simple et accessible, constituée de fonds OPCVM.

En Espagne, en plus d'un large panel de produits financiers, les investisseurs peuvent également bénéficier depuis 2007 d'une offre très fournie en matière d'OPCVM.

b) Courtage en ligne : une activité présente dans toutes les implantations

En France, Boursorama permet d'accéder à l'ensemble des produits financiers : actions, warrants, produits dérivés (options, futures), trackers, obligations, certificats, bons de souscription, etc. afin de répondre au mieux aux différents profils d'investisseurs.

La plateforme alternative « Direct Émetteurs » lancée en mai 2011 permet aux investisseurs particuliers de négocier en direct avec les émetteurs partenaires sur le marché des warrants, certificats et turbos en bénéficiant d'une tarification attractive (1€ économisé sur chaque transaction effectuée par rapport à NYSE Euronext quel que soit le forfait du client) a été enrichie en 2012 avec des horaires de négociation élargis (09h05-20h00) et en 2013 avec deux nouveaux émetteurs.

En 2012, Boursorama a lancé « Boursorama Expert », une offre donnant accès au Forex, CFDs et Futures, destinée principalement aux investisseurs avertis.

En 2013 le passage d'ordres a été optimisé permettant une saisie des ordres encore plus intuitive, notamment pour les usages mobiles ; En fin d'année Boursorama a anticipé le lancement du PEA-PME en proposant aux clients de le pré-ouvrir. Ce nouveau produit a rencontré un franc succès puisqu'à fin décembre 2013 près de 5 000 PEA-PME étaient pré-ouverts.

Au Royaume-Uni, Selftrade propose depuis 2000 une offre de courtage en ligne et met à disposition de ses clients un large éventail de produits d'investissement allant des actions aux obligations en passant par les produits dérivés, CFDs et spread betting.

En Allemagne, OnVista Bank a développé une offre de courtage complète : actions, obligations ainsi que l'accès aux produits dérivés avec notamment un accès direct aux émetteurs de warrants et certificats.

En Espagne, Self Bank propose une plateforme de courtage en ligne donnant accès aux principales places de marchés financiers.

c) L'information financière en ligne : un atout différenciant en France et en Allemagne

La particularité du site boursorama.com est d'agréger les informations économiques et financières de plus de 70 sources différentes (AFP, Cercle Finance, Dow Jones, Reuters), les cours de bourse, les indices boursiers, les flux vidéo (AFP, TTV, NYFP, F24, BFM) et de les restituer en un ensemble cohérent et personnalisable par l'internaute.

En Allemagne, le portail onvista.de avec près de 830 000 visiteurs uniques mensuels (source : AGOF) fait partie des acteurs majeurs de l'information financière en ligne.

Après l'enrichissement des contenus et l'implémentation de nouveaux outils en 2012, les visiteurs du portail d'information boursorama.com accèdent depuis l'été 2013 à la même richesse d'information quel que soit le terminal utilisé : ordinateur, Smartphone ou tablette. La consultation est désormais adaptée à la taille du terminal, ils peuvent ainsi retrouver de façon exhaustive les contenus du site en bénéficiant d'une ergonomie plus aérée et d'un design plus moderne.

Le site boursorama.com bénéficie de la puissance d'un média traditionnel :

- une audience qualifiée qui atteint 27 millions de visiteurs uniques en moyenne par mois en 2013 (Source : OJD)
- une excellente notoriété et une très bonne image de marque : boursorama.com a été désigné site préféré des français dans la catégorie finance selon l'enquête NetObserver menée par l'institut d'études Harris Interactive en juillet 2013. De plus, boursorama.com a été élu 1^{er} diffuseur d'informations financières pour la troisième année consécutive par le magazine Gestion de Fortune en janvier 2014.

Boursorama.com est aujourd'hui un support en ligne très bien positionné pour toucher une population à fort pouvoir d'achat, le portail est par ailleurs partenaire de la plateforme d'AdExchange La Place Media depuis 2012. L'audience du site permet à Boursorama de commercialiser des espaces publicitaires dont les revenus proviennent principalement des trois pôles d'activité suivants :

- **Publicité commerciale**

Boursorama propose des espaces publicitaires (bandeaux, pop up, interstitiels) à des annonceurs non financiers.

- **Publicité financière**

Boursorama commercialise des espaces publicitaires pour les sociétés cotées ou en phase d'introduction en Bourse qui souhaitent communiquer auprès des visiteurs de boursorama.com, d'investisseurs individuels ou institutionnels. Boursorama propose une large gamme de formats publicitaires : bandeaux spécifiques dans les fiches valeurs, reprise des communiqués de presse dans le fil de news, accès direct aux espaces/clubs d'actionnaires des émetteurs, diffusion de rapports annuels, emailings ciblés, etc.

- **Publicité sur les produits financiers (OPCVM, produits dérivés, FCPI...)**

Boursorama a mis en place une offre de communication spécialement conçue pour les émetteurs de produits financiers et notamment les gérants OPCVM et les émetteurs de warrants et de trackers. Ces espaces se situent pour la majorité sous la rubrique « Bourse » et peuvent prendre la forme de bandeaux publicitaires, liens permanents, fiches de cotation détaillées et de communiqués. Cette offre permet aux sociétés de bénéficier d'une plate-forme de communication vis-à-vis de leurs clients et d'accroître ainsi leur notoriété, leur visibilité et leur recrutement commercial.

Les autres sources de revenus du portail boursorama.com sont essentiellement issues du marketing direct (location de bases de données dans le cadre d'opérations de marketing direct effectuées par des entreprises tierces) et de Boursorama Corporate (offre professionnelle de Boursorama).

Capitalisant sur sa notoriété, les revenus d'OnVista AG en Allemagne sont composés majoritairement de la publicité financière en ligne faite sur le site www.onvista.de.

d) Les atouts de l'offre

- **Une offre accessible par de multiples canaux**

- ✓ Internet : www.boursorama.com en France, www.onvista-bank.de en Allemagne, www.selftrade.co.uk au Royaume-Uni et www.selfbank.es en Espagne ;
- ✓ L'ensemble des produits et services bancaires sont disponibles en mobilité (Smartphone, tablette) grâce à la technologie RWD et aux applications mobiles;
- ✓ Téléphone.

- **Un accès aux principales places financières internationales**

Boursorama offre un accès aux bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Madrid, Milan, New York et Zurich.

- **Une information gratuite d'une richesse inégalée**

Boursorama permet d'accéder à toute l'information nécessaire à la définition et au suivi d'une stratégie d'investissement : cotations et dépêches en temps réel, conseils et analyses de partenaires reconnus pour décrypter l'évolution des marchés (analyse fondamentale et analyse technique), outils permettant d'identifier des opportunités d'investissement (alertes, morning meeting, moteur de sélection de valeurs) ou les allocations d'actif adéquates selon les profils d'investissement.

- **Une relation client personnalisée**

Boursorama a la volonté d'offrir en permanence à ses clients un service de qualité et personnalisé. Le Service Clientèle est ainsi disponible par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et le samedi de 8h45 à 16h30, organisé en agences virtuelles et équipé d'outils permettant aux conseillers de répondre aux questions et aux attentes des clients.

- **Une qualité et une fiabilité de service reconnues**

Boursorama s'appuie sur des partenaires solides afin de pouvoir offrir à ses clients un service fiable et rapide. Cette qualité de service est reconnue par les professionnels de marché. Depuis 2000, en France, Boursorama est certifié AFAQ Service Confiance WEBCERT®.

e) Des innovations au service des clients

L'année 2013 a été marquée par la poursuite de l'introduction de produits et services innovants :

- **Boursorama invente la première banque responsive 100 % mobile** : lancée sur le site boursorama.com en juin 2013, la technologie Responsive Web Design favorise la consultation d'informations/actualités en mobilité. Désormais, le site s'adapte automatiquement à la taille et à la résolution de l'écran qu'il s'agisse d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un Smartphone. Les images, vidéos, textes, graphiques se redimensionnent instantanément pour offrir une meilleure expérience utilisateur.
Premier site transactionnel disponible en RWD en France, Boursorama offre désormais à ses clients un accès en mobilité à l'ensemble des fonctionnalités bancaires sur le site. Le client Boursorama Banque accède ainsi à une offre complète et homogène depuis n'importe quel terminal numérique et ce via une seule URL, www.boursorama.com.
- **Lancement du prêt personnel 100 % en ligne** : une offre de crédit à la consommation accessible à un taux très attractif.
- **Implémentation de la fonctionnalité NFC sur les nouvelles cartes bancaires** : le détenteur d'une carte bleue Boursorama Banque peut désormais activer ou désactiver la technologie de paiement sans contact NFC (Near Field Communication) quand il veut, où il veut. La technologie NFC permet de régler les achats de la vie quotidienne inférieurs à 20 euros « sans contact », c'est à dire sans insérer la carte bancaire dans le terminal et sans saisir son code confidentiel, dès lors que le commerçant est équipé d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) compatible NFC, permettant ainsi aux acheteurs de gagner du temps lors de leurs paiements.
- **Introduction d'une nouvelle alerte gratuite pour les clients** : une nouvelle alerte SMS prévient désormais les clients en temps réel lorsque ces derniers atteignent 80 % de leur plafond de paiement ou de retrait autorisé.

1.4.1.2 - Clientèle

Boursorama s'adresse à deux catégories de clientèle selon son activité :

- une clientèle de particuliers qui utilise les produits et les services de Boursorama pour la banque et les investissements en ligne ;
- une clientèle d'entreprises pour laquelle le site boursorama.com est un support de communication.

A fin 2013, Boursorama détient 1 179 110 comptes de clients particuliers en Europe.

• Particuliers

Sur son activité de banque en ligne, Boursorama s'adresse à une clientèle de particuliers à la recherche d'un mode de gestion autonome de leur argent.

A fin décembre 2013, Boursorama totalisait 1 179 110 comptes, dont 857 254 en France, 197 223 au Royaume-Uni, 48 600 en Allemagne, et 76 033 en Espagne.

L'encours des dépôts de la clientèle s'élevait en 2013 à 4,9 milliards d'Euros pour le Groupe.

Sur l'année 2013, les clients de Boursorama ont effectué près de 5,6 millions de transactions, dont 3 millions en France, 0,9 million au Royaume-Uni, 1,3 million en Allemagne et 0,4 million en Espagne.

• Entreprises

Boursorama est un support de communication à la fois pour les annonceurs financiers (sociétés cotées et établissements financiers), et les annonceurs non financiers (principaux secteurs : automobile, luxe, High Tech, loisirs, télécoms) souhaitant s'adresser à une cible de clients potentiels ou existants. En 2013, près de 500 annonceurs (toutes catégories confondues) ont communiqué sur le site boursorama.com.

1.4.2 - Marché géographique

Boursorama intervient dans la distribution en ligne de produits financiers dans toutes ses implantations, propose une offre de banque au quotidien en ligne en France et en Espagne et diffuse de l'information économique et financière en ligne en France et en Allemagne.

1.4.2.1 - France (79 % du produit net bancaire)

• Le marché de la banque et de l'épargne en France

Selon la Banque de France, le marché bancaire français compte plus de 78 millions de comptes à vue en décembre 2013 et le taux de bancarisation de la population française âgée de plus de 18 ans s'élève à 99 %. En 2012, les paiements par carte bancaire représentaient 47 % vs 45 % en 2011 de l'ensemble des paiements de détail en France et on estime qu'il y avait 85,7 millions de cartes de paiement en France, interbancaires ou privatives (Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, octobre 2013). En 2013, près d'un ménage français sur deux est détenteur d'un crédit (47,6 %) selon l'enquête de l'Observatoire des crédits aux ménages de novembre 2013. Enfin le taux d'épargne des français reste élevé puisqu'il s'établit à 16 % au deuxième trimestre 2013, soit le deuxième taux le plus élevé en Europe après l'Allemagne. (Source : Fédération Bancaire Française – Banque de détail en France, novembre 2013).

L'année 2013 a été marquée par un contexte macro-économique difficile et des indicateurs économiques peu porteurs pour l'activité bancaire du groupe : croissance limitée voire négative en zone euro, taux OAT 10 ans et Euribor 3 mois à des niveaux toujours bas, baisse du taux du Livret A plus faible que celle des indices de référence. Sur les marchés boursiers, la conjoncture s'est révélée plus favorable avec une forte progression des indices, (CAC 40 +18 %, SBF 120 +19 %, DAX +25 %, FTSE 100 +14 %, IBEX 35 +21 %) et ce, plus particulièrement au cours du deuxième semestre. Sur l'ensemble de l'année les volumes traités sur les différentes places européennes restent toutefois faibles (Euronext Paris -9 %, Deutsche Börse -21 %, LSE -6 %) malgré un rebond au S2.

En 2013, l'encours total des contrats d'Assurance Vie a progressé de +5 % à 1 463 milliards d'euros par rapport à fin 2012 tandis que le montant des cotisations versées sur les contrats d'Assurance Vie a augmenté également de 5 % par rapport à 2012 pour s'établir à 139,1 milliards d'euros (source : Fédération Française des Sociétés d'Assurance).

Selon Europerformance, le marché français tous OPCVM confondus a lui diminué puisqu'en 2013 les encours de l'ensemble du marché atteignaient 755,6 milliards d'euros, soit un repli de 2,2 % par rapport à 2012.

En 2013, les épargnants ont à nouveau privilégié la sécurité et la liquidité de leur épargne, comme en témoigne le montant de la collecte des livrets d'épargne réglementée (Livret A et LDD) qui atteint 19,1 milliards d'euros, soit un niveau supérieur au montant collecté en 2011, 2010 et 2009. C'est toutefois beaucoup moins qu'en 2012, quand les deux placements avaient drainé un montant record de 49,2 milliards d'euros. Au total, les encours d'épargne réglementée s'établissent à 367,2 milliards d'euros à fin 2013, soit une augmentation de +7 % par rapport à fin 2012.

- **L'utilisation d'Internet dans la banque et l'épargne en France**

L'usage d'Internet a poursuivi sa progression en 2013 favorisée par l'adoption croissante des tablettes, le nombre d'internautes français représente désormais 43,2 millions d'individus, soit une hausse de 5 % par rapport à 2012 (source : Médiamétrie).

La 6^{ème} vague du baromètre sur « Les internautes et les services financiers » réalisé par Médiamétrie Net Ratings et la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) datée de mai 2013, confirme le rôle majeur d'Internet dans la gestion des finances des particuliers : 28,6 millions d'internautes (+2 % en un an) visitent chaque mois un site de la catégorie banque/finance/assurance, soit 66 % de l'ensemble des internautes. Chaque mois, ce sont ainsi 8 millions d'internautes qui effectuent en moyenne près de 5 recherches liées aux services financiers.

Enfin, le bilan e-commerce 2013 réalisé par la Fevad qui présente les chiffres clés de la vente à distance, montre que le e-commerce s'ancre durablement dans les habitudes de consommation des français. En effet, la Fevad indique qu'en 2013 et malgré la dégradation du contexte économique, « les ventes sur Internet ont continué de progresser : au total les français ont réalisé plus de 600 millions de transactions en ligne sur l'année pour un montant de 51,1 milliards d'euros (45 milliards en 2012). Le montant total des ventes s'affiche en hausse de 13,5 % sur un an, alors que le nombre de transactions a lui bondi de 17,5 % ».

On compte désormais 33,8 millions d'acheteurs en ligne en France à fin 2013 (+6 % vs 2012). En 2013, le chiffre d'affaires réalisé sur l'Internet mobile a représenté 11 % du chiffre d'affaires annuel 2013 des sites du panel, en 3 ans les ventes sur mobiles et tablettes ont été multipliées par 5,5.

L'année 2013 a également été marquée par la progression des usages mobiles : 49,7 % de la population française possède un Smartphone vs 47 % en 2012 et près de 8 millions de français disposent d'une tablette vs. 3 millions au troisième trimestre 2012, selon le baromètre du marketing mobile réalisé par la Mobile Marketing Association. En conséquence, le nombre de « mobinautes » a fortement progressé : 27 millions en 2013 selon Médiamétrie, soit +14 % par rapport à 2012. Plus équipés, les français utilisent davantage les services en ligne pour gérer leurs comptes bancaires : 68 % des internautes consultent régulièrement le site Internet de leur banque et 50 % des internautes réalisent des virements en ligne (source : IFOP, mai 2013).

- **L'information financière en ligne**

En France, boursorama.com est le portail de référence en matière d'information économique et financière en ligne gratuite. En 2013, plus de 27 millions de visites mensuelles sur le site boursorama.com ont été recensées et plus de 270 millions de pages par mois ont été consultées positionnant boursorama.com comme le leader des sites d'actualités économiques et financières en France (Source : OJD).

L'agrégation de nouvelles sources d'information y compris vidéos, la refonte de la rubrique « Lifestyle », permettent au portail de se positionner également comme un acteur de l'information plus généraliste. En janvier 2014, boursorama.com était ainsi le 8^{ème} site d'actualités toutes thématiques confondues et le 13^{ème} site national le plus consulté (Source : OJD).

1.4.2.2 - Royaume-Uni (8 % du produit net bancaire)

Le marché du courtage en ligne au Royaume-Uni reste encore un marché fragmenté avec plusieurs acteurs qui sont les filiales de banques de détail britanniques et les spécialistes du courtage en ligne. Avec près de 200 000 comptes à fin décembre 2013, Selftrade se positionne parmi les premiers acteurs du courtage en ligne.

Avec un taux de pénétration d'Internet de 87 %, le Royaume-Uni est le premier pays au monde sur cette mesure, selon l'étude Global Digital Statistics 2014.

1.4.2.3 - Allemagne (8 % du produit net bancaire)

Le marché du courtage en ligne en Allemagne est très concurrentiel et est divisé en deux groupes d'acteurs : d'un côté les acteurs filiales de grands groupes financiers et de l'autre, les courtiers en ligne de niche, tels qu'OnVista Bank, qui ont gagné des parts de marché ces dernières années grâce à des stratégies tarifaires innovantes.

En Allemagne, le taux de pénétration d'Internet est le troisième plus élevé au monde et s'établit à 84 %. D'après le cabinet BCG, près de 50 % de la population allemande est utilisatrice de services bancaires en ligne.

En 2013, selon l'institut Nielsen, le marché allemand de la publicité en ligne a progressé de 3,5 % par rapport à 2012. Avec 0,84 milliard de pages vues, 119 millions de visites en 2013 (source : Audit Bureau of Circulation of Advertising media, IVW), et 0,83 million de visiteurs uniques/mois en moyenne en 2013 (source : AGOF - Internet facts), www.onvista.de est le portail d'informations financières leader en Allemagne.

1.4.2.4 - Espagne (5 % du produit net bancaire)

En Espagne, le marché du courtage en ligne est dominé par les banques traditionnelles qui se sont spécialisées sur ce secteur, tirant partie de leur notoriété. Les autres acteurs du courtage en ligne sont des pure players, qui se positionnent comme des courtiers plus spécialisés et s'adressent à un public plus autonome dans le choix de ses produits d'investissement.

Le marché de la banque en ligne se structure de la même façon : d'une part les principales banques traditionnelles espagnoles, et d'autre part des pure players, qui proposent une offre de produits et services bancaires à des prix compétitifs.

1.4.3 - Le système d'information

Le système d'information de Boursorama est constitué de quatre grandes composantes :

- La plate-forme Web de Boursorama sur laquelle sont hébergés les sites Web réalisés par les équipes de Boursorama : portails et sites transactionnels www.boursorama.com, www.onvista-bank.de, www.selfbank.es, www.selftrade.co.uk, les applications mobiles à destination des différents univers (iPhone, Android, Windows).
- La plate-forme Titres de gestion des portefeuilles et des ordres de bourse des clients, cœur de l'activité de courtage en ligne. Les entités française, allemande et espagnole de Boursorama utilisent l'Order Management System, plate-forme développée, hébergée et exploitée pour Boursorama par Atos Worldline. Le Royaume-Uni utilise la solution EFO cédée en 2006 à SG Securities Services qui la développe, l'héberge et l'exploite pour le compte de Selftrade UK ;
- La plate-forme de gestion des produits bancaires de Boursorama : cette plate-forme est utilisée pour l'offre de produits bancaires Boursorama Banque en France et pour la banque en ligne Self Bank en Espagne ;
- L'informatique interne de chaque entité européenne de Boursorama qui regroupe notamment les applications de gestion de la relation client (CRM partagé par les entités française, allemande et britannique), les applications de comptabilité, les infocentres et les solutions de courriers électroniques et de bureautique.

a) Plates-formes Web

Tous les sites web du Groupe, à l'exception de www.onvista.de, sont hébergés sur une plate-forme fournie par NTT Europe Online dont l'administration et l'exploitation sont assurées par les équipes de Boursorama. Tous les sites web du Groupe sont développés et maintenus par les équipes de Boursorama.

NTT Europe Online met à disposition de Boursorama des serveurs dans deux centres distants sécurisés et à haute disponibilité. La granularité du réseau NTT et la présence de leurs infrastructures dans plusieurs régions du monde (notamment en Europe) permet à Boursorama une exposition et une disponibilité sur Internet en conformité avec ses besoins.

Le site www.onvista.de est hébergé par Interactive Data Managed Solution en Allemagne.

b) Plates-formes Titres

La plate-forme Web de Boursorama s'appuie pour les transactions sur la solution « Order Management System » développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par Atos Worldline.

Atos Worldline fournit par ailleurs à Boursorama des sites transactionnels dits « de secours » : au nombre d'un par pays (France, Allemagne, Espagne), ces sites Web sont un niveau supplémentaire de sécurisation en cas de problème grave sur la plate-forme Web de Boursorama. Les clients peuvent alors continuer à accéder à leur portefeuille et intervenir sur les marchés même en cas d'indisponibilité du site Web principal.

Le web transactionnel de Selftrade UK est hébergé sur la plate-forme Web de Boursorama et s'appuie pour sa part sur la Solution « EFO » cédée à Société Générale Securities Services (SGSS) en octobre 2006.

c) Plate-forme Bancaire

La plate-forme bancaire de Boursorama Banque France et de Self Bank Espagne, CIS, est issue de l'acquisition de CaixaBank France en 2006. Cette plate-forme est développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par HP.

d) Autres partenariats

En France :

- **Outil d'analyse technique**

Boursorama met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil ProRealTime développé par la société IT Finance.

- **Transmission d'ordres - négociation**

L'exécution des ordres de Bourse en France est réalisée par SG Securities Paris (SGSP) et Gilbert Dupont (Groupe Crédit du Nord). L'exécution des ordres sur les autres places européennes est assurée par SGSP. Depuis l'été 2012, Boursorama propose une offre de trading sur les CFDs et le FOREX au travers d'une solution en marque blanche développée par SAXO. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés. Enfin, Boursorama a mis en œuvre des connexions directes auprès de plusieurs émetteurs de warrants au travers des plateformes Cats et Lox.

- **Back office**

La conservation et la tenue des comptes titres clients en France sont assurées par le département titres de la Société Générale, qui gère notamment tous les comptes titres des clients de la Société Générale. L'activité de compensation est exercée par Parel, filiale de la Société Générale.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

Boursorama a passé des accords d'approvisionnement de flux boursiers (cotations, référentiels et caractéristiques d'instruments financiers) pour l'information financière qui alimente le site ainsi que pour certaines fonctionnalités. Les principaux fournisseurs sont SIX Telekurs et Interactive Data.

- **Fournisseurs d'informations**

Boursorama a passé des accords d'approvisionnement de flux d'information auprès d'agences de presse et de sociétés d'analyse financière spécialisées. Des informations émanant de l'AFP, Reuters, Cercle Finance, Agence Option Finance, Factset JCF sont accessibles gratuitement pour les internautes et sont complétées, pour les clients, par des fournisseurs tels que Dow Jones, Day by Day, Gilbert Dupont ou Neo Bourse.

- **Offre Bancaire – Moyens de paiements**

Boursorama s'appuie sur la société MONEXT via GTPS (Société Générale) pour la gestion de son offre monétique et C2i pour la gestion des chèques.

En Allemagne :

- **Outil de gestion sous Windows**

OnVista Bank met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil Global Trading System 4.0, adapté pour OnVista Bank par la société VWD Group.

- **Transmission d'ordres**

OnVista Bank est membre de la Deutsche Börse, et route donc directement les ordres de ses clients sur ce marché via les solutions Sungard. Depuis le premier trimestre 2013, OnVista Bank propose aux investisseurs avertis une offre dédiée aux CFDs en partenariat avec Commerzbank. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities.

- **Back office**

OnVista Bank a confié son règlement des papiers-valeurs à International Transaction Services GmbH (ITS) filiale de HSBC Trinkaus & Burkhardt. ITS propose le règlement des papiers-valeurs avec le système GEOS développé par la société autrichienne SDS (filiale de T-Systems International). Les activités de back office sur produits dérivés sont réalisées par HSBC.

OnVista AG dispose de son informatique propre sans lien avec le système d'information de Boursorama.

Les sites web d'OnVista AG sont hébergés sur des plates-formes gérées par les équipes internes d'OnVista AG.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

OnVista AG utilise les services de la société Interactive Data Managed Solutions AG (IDMS) pour la fourniture des flux d'information financière qui alimente ses sites ainsi que pour la fourniture de certaines fonctionnalités de ces mêmes sites.

Onvista Bank utilise les fournisseurs SIX Telekurs et Interactive Data.

En Espagne :

- **Transmission d'ordres**

Self Bank est membre direct de la Bourse de Madrid, de Meff et d'Iberclear, ce qui lui permet de faire parvenir directement les ordres aux marchés du comptant et des dérivés. Pour le règlement des opérations, Self Trade Bank SA utilise les services de RBC Dexia.

L'Exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

L'Exécution des ordres sur les places Européennes est assurée par Crédit Suisse.

- **Back office**

Le back office titres est pris en charge en interne grâce à l'utilisation, du logiciel de RBC Dexia de tenue de compte et de comptabilité auxiliaire client ainsi que par un logiciel interne. La conservation des titres est assurée par RBC Dexia.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

SelfBank utilise les services de la société Six-Telekurs et Interactive Data pour la fourniture des flux d'information financière sur son site web.

Au Royaume-Uni :

- **Transmission d'ordres**

L'entité britannique est membre du London Stock Exchange. Pour transmettre les ordres de ses clients aux teneurs de marchés (Market Makers), elle fait appel aux outils de Fidessa et Proquote pour les marchés titre, EMX et Cofunds pour les fonds. Les ordres sur les places américaines et européennes incluant les Crest Depositary Interest (CDI) sont transmis par Fidessa/Proquote.

- **Back office**

Le back office titres est sous-traité à Equiniti Financial Services.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

Selftrade utilise les services de la société Six-Telekurs et Interactive Data pour la fourniture des flux d'information financière sur son site web.

1.4.4 - Sécurité et qualité des systèmes

1.4.4.1 Sécurité informatique

Boursorama a désigné dès 2003 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama. La sécurité est décomposée selon trois grands axes : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations stockées dans les systèmes de Boursorama.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- la mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- la coordination des dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe ;
- la participation au Comité Risques et Conformité.

L'hébergeur du site Internet principal du groupe Boursorama pour ses entités, NTT Europe a été certifié ISO/CEI ISO 27001 : 2005. Cette norme reconnue internationalement est l'unique norme de sécurité des systèmes d'informations disponible et demande un investissement important dans le domaine de la sécurité des systèmes d'informations.

Cette certification est un atout important pour la plateforme Internet de Boursorama. La démarche de certification ISO/CEI ISO 27001 : 2005 entreprise par NTT Europe est structurante et contraint NTT Europe à gérer de façon formelle les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations. La sécurité est également un élément très important de la partie centrale du site transactionnel : le système de gestion des ordres, sous-traité à Atos Origin. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord fournis à Boursorama par Atos Origin.

En outre, Boursorama a déployé un programme global de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations pour tous ses salariés.

- **Confidentialité**

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer), solution largement éprouvée dans le monde de l'Internet, qui assure aux utilisateurs dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal.

L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

Les bases nominatives des clients dans chaque pays sont des ressources et des actifs stratégiques de Boursorama. L'accès et la manipulation de ces bases sont strictement contrôlés aussi bien en interne qu'en externe.

- **Intégrité**

Les serveurs Web de Boursorama bénéficient du suivi d'une équipe dédiée d'exploitants. Outre les tâches d'exploitation quotidiennes, cette équipe a aussi pour mission de suivre les alertes de sécurité quotidiennes et d'appliquer les correctifs et patches appropriés à l'ensemble du parc des serveurs Web. De fait, une réactivité importante et un suivi strict des failles de sécurité sont essentiels pour garantir une sécurité optimale des serveurs Web qui accueillent les connexions des internautes.

La sécurité est un des éléments importants du développement de la gestion des portefeuilles des clients en temps réel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité, sur les systèmes et des procédures de sécurité, permet d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques venant de l'extérieur. Les sites transactionnels sont surveillés et exploités continuellement par une équipe exploitation.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("front office") sont menés sur demande de Boursorama par un prestataire spécialisé et indépendant des partenaires actuels de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires. Ainsi, Boursorama dispose d'une vue globale de la sécurité des systèmes mise en œuvre.

- **Disponibilité**

Outre la sécurité interne, un site physique de secours a été mis en place par Atos Origin dès la fin 2000, grâce auquel les services transactionnels de Boursorama peuvent revenir en ligne, en cas d'indisponibilité du site principal d'hébergement du système. Cette solution de « reprise après désastre » (« D.R.S ») assure les fonctions essentielles, en particulier la possibilité d'effectuer des transactions et d'en vérifier l'exécution.

De plus, le site Web de « backup » développé par Boursorama et hébergé par Atos Origin garantit aux clients l'accès à leur portefeuille même si le site principal, et le site secondaire sont hors d'usage.

L'ensemble des équipements réseaux, informatique et de connectique sont dupliqués de façon à éviter les interruptions en cas de panne sur un équipement particulier.

Le site transactionnel principal dispose de courant ondulé et de groupes électrogènes, testés régulièrement. Le site transactionnel secondaire dispose lui aussi d'un groupe électrogène de secours. Ceci vient en surcroît des batteries électriques ne permettant qu'une autonomie limitée.

Les serveurs web du site www.boursorama.com sont hébergés par NTT en Ile de France. Cet hébergement bénéficie d'un très bon niveau de sécurité avec un dispositif de secours pour la climatisation et la fourniture de courant électrique, les locaux sont protégés 24h/24, 7 jours/7. Un second site disposant du même niveau de sécurité élevé et disposant de la même capacité machine que le premier site permettant donc de tenir la charge nominale est mis en œuvre sur un autre site de NTT en région parisienne. Les deux sites sont exploités en parallèle (architecture actif/actif) et permet donc de s'affranchir de la perte d'un des deux sites d'hébergement de NTT Europe. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

- **Sécurité clients**

La rubrique sécurité du site Web de Boursorama informe les clients sur :

- la sécurisation du site ;
- la gestion des mots de passe ;
- la déconnexion du site ;
- les risques de fraude (phishing,...) ;

- les configurations nécessaires pour optimiser la sécurité.

Boursorama Banque est la première banque en France à avoir proposé gratuitement à ses clients le téléchargement du logiciel Trusteer Rapport. Ce logiciel renforce le niveau de sécurité des navigateurs Internet et protège les ordinateurs des clients des logiciels malveillants. Le produit « Trusteer Rapport » protège également la saisie des numéros de cartes bancaires Boursorama. Lorsqu'un client effectue un achat en ligne et saisit son numéro de carte bancaire sur un site marchand tiers, « Trusteer Rapport » protège la saisie des 16 chiffres de la carte et empêche les logiciels espions, de type « keylogger » potentiellement présents sur le PC de s'emparer du numéro de carte bancaire saisi. Au niveau mondial, il a été téléchargé par plus de 25 millions d'internautes et est également utilisé par plus de 250 établissements financiers étrangers. En 2012, Boursorama Banque a déployé Trusteer Mobile, une solution qui permet de sécuriser les systèmes d'exploitation des terminaux mobiles des clients contre les applications mobiles défaillantes et les logiciels malveillants. Boursorama détecte à distance les ordinateurs défaillants de ses clients internautes. Cette détection est effectuée automatiquement depuis les serveurs de Boursorama de façon passive, elle permet d'alerter les clients dont les ordinateurs sont suspectés d'être infectés par un logiciel malveillant ciblant les sites bancaires.

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer) qui assure aux utilisateurs un niveau de qualité optimal. L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

En outre, pour les opérations les plus sensibles, les clients utilisent un dispositif de sécurité supplémentaire. Ce dispositif vient en complément du couple « identifiant – mot de passe ». La solution est basée sur une authentification dynamique. Elle consiste à envoyer au client un code non jouable envoyé par SMS. Afin d'éviter les tentatives de fraudes, ce code a une durée de vie de quelques minutes. Après avoir saisi son identifiant, son mot de passe puis ce code non jouable, le client a la possibilité d'effectuer des opérations sensibles (par exemple référencer un RIB externe).

1.4.4.2 - Les niveaux de contrôle

• **Le contrôle interne**

Les conditions d'exercice du contrôle interne de Boursorama sont encadrées par le règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997 et par le règlement général de l'AMF. Dans ce sens, un responsable du contrôle permanent, également responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI), et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Responsable du Contrôle Périodique de Boursorama.

- *Le contrôle permanent*

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées, et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Boursorama qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays.

Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur. Dans ce cadre, le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

Le Contrôle Permanent est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Un correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) est nommé auprès de Tracfin et des autorités de tutelle.

Le contrôle permanent s'appuie sur la surveillance permanente : pierre angulaire du système de contrôle interne, celle-ci se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets : la sécurité au quotidien (formation des collaborateurs, procédures, contrôles a priori) et la supervision formalisée (vérifications régulières et formalisées de l'ensemble des services d'une entité, effectuées par tous les niveaux hiérarchiques).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles : la Direction Financière assure le premier niveau de contrôle comptable et financier, la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marchés, des risques opérationnels et de la sécurité et le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

- *Le contrôle périodique*

L'Entreprise est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place.

Ce contrôle est assuré par le Contrôle Périodique de Boursorama qui intervient dans l'ensemble des entités du groupe Boursorama, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne, et, à compter du 9 septembre 2013, par la Direction du Contrôle Périodique de Société Générale (DCPE) localisée à Londres pour la filiale du Royaume Uni, Talos Securities Limited. Leur mission est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de contrôle interne pour l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Responsable du Contrôle Périodique, qui est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'Audit, de Contrôle Interne et des Risques. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi régulier par l'audit interne.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2012, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été établi par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et par le Responsable du Contrôle Périodique. Il a été présenté au Comité d'Audit, de contrôle interne et des risques et au Conseil d'Administration du 02 mai 2013.

- **Mesures de contrôle du Forum de www.boursorama.com**

Boursorama a mis en place une organisation interne afin de veiller au bon fonctionnement des forums, en particulier au regard de la législation en vigueur (LCEN du 21/06/04 loi pour la Confiance Economique Numérique et Loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, Loi Hadopi).

En tant qu'organisateur technique des forums, Boursorama exerce son devoir de vigilance par le biais de mesures de contrôle actif (notamment : suppression des messages injurieux et à caractère diffamatoire).

En outre, Boursorama assure le stockage direct et permanent de tous les messages et peut être amené à collaborer activement avec les autorités judiciaires en communiquant les données d'identification des auteurs des messages litigieux.

1.4.4.3 - AFNOR Certification – Engagement de services WebCert

La qualité de service est un moteur essentiel de développement client. Boursorama poursuit sa démarche de certification engagée depuis 1999. Son label, AFNOR Certification – Engagement de services WebCert obtenu dès 2000, porte particulièrement sur la sécurité des transactions, l'information et la protection du client et des données client, la qualité du service offert, la maîtrise et le contrôle du respect des engagements. Seule Banque en ligne certifiée, Boursorama fait de la qualité de service une priorité.

La certification est reconductible au terme d'une durée de validité de trois ans, pendant lesquels, des contrôles sont effectués par les auditeurs de la société AFNOR. Après sa première obtention par Fimatex et à l'origine circonscrit aux « Transactions boursières en ligne », le périmètre de certification s'est élargi depuis décembre 2006 au placement en contrats d'Assurance Vie « Boursorama Vie » et en 2011 à l'ensemble de ses activités. A l'instar des activités précédemment certifiées, des délais de traitement et des obligations de résultats pour les produits bancaires sont contrôlés et respectés (par exemple : délais de traitement des moyens de paiement). Le détail des engagements pris à l'égard des clients, ainsi que leurs délais respectifs sont accessibles sur le site.

La reconduction de labellisation WEBCERT® est obtenue au terme des processus suivants :

- audits bisannuels du site transactionnel de Boursorama Banque. Ils portent principalement sur la réalisation de transactions boursières et bancaires en ligne et la vérification de la présence des éléments d'informations nécessaires sur le site www.boursorama.com ;
- audit annuel des différentes Directions de Boursorama en France (Commercial, Service clientèle, Crédits, Opérations Bancaires et Opérations Placement, Marketing, Ressources Humaines, Informatique, Juridique, Qualité, Risques et Contrôle Permanent) réalisé par un auditeur de l'organisme certificateur l'AFNOR.

Le rapport de l'audit sur site en mars 2013 et les rapports suite aux audits transactionnels d'avril et novembre 2013 n'ont relevé aucun écart ou non-conformité eu égard à nos engagements.

Le maintien du label depuis 2000 et l'élargissement de la certification à l'ensemble des activités en 2011 pérennise la solide culture qualité et processus de Boursorama Banque.

1.5 - CHIFFRES CLES

Comptes de résultat 2013 consolidés en normes IFRS (version agrégée)

En Meur	2013				
	Groupe	France	UK	Allemagne	Espagne
Produit net bancaire	207,8	164,6	15,5	17,1	10,5
<i>Frais généraux hors Amortissements</i>	<i>-142,4</i>	<i>-96,6</i>	<i>-24,2</i>	<i>-14,7</i>	<i>-6,9</i>
<i>Amortissements</i>	<i>-14,9</i>	<i>-5,1</i>	<i>-8,1</i>	<i>-1,5</i>	<i>-0,2</i>
Total charges d'exploitation	-157,3	-101,7	-32,3	-16,1	-7,2
Résultat brut d'exploitation	50,4	62,9	-16,7	1,0	3,3
Coût du risque	-2,2	-2,0	0,0	0,0	-0,2
Gains et pertes sur actifs immobilisés	-54,0	-0,1	-30,6	-23,2	0,0
Résultat courant avant impôt	-5,8	60,7	-47,4	-22,2	3,1
Impôt	-28,7	-23,7	-6,1	1,1	0,0
Résultat net	-34,4	37,0	-53,4	-21,1	3,1
Résultat net part du groupe hors exceptionnels	29,7	37,0	-11,0	2,1	1,6
Exceptionnels	-65,7	0,0	-42,4	-23,3	0,0
Résultat net part du groupe	-36,0	37,0	-53,4	-21,2	1,6

En 2013, le résultat brut d'exploitation s'élève à 50,4 MEur et le résultat net part du Groupe s'inscrit à -36,0 MEur.

2. BOURSORAMA ET SES ACTIONNAIRES

2.1 - L'ACTION DE BOURSORAMA

2.1.1 - Informations générales

Boursorama est cotée sur NYSE Euronext Paris - Compartiment B
ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters : FMTX.LN – Bloomberg : BRS FP.

Action éligible au PEA et incluse dans l'indice CAC Mid 100.

Etablissement chargé du service des titres : Gilbert Dupont.

Contrat d'animation : Gilbert Dupont.

Agenda Financier 2014

Résultats de l'exercice 2013	Jeudi 6 février 2014 (avant bourse)
Résultats du 1 ^{er} trimestre 2014	Vendredi 2 mai 2014 (avant bourse)
Résultats du 1 ^{er} semestre 2014	Mercredi 30 juillet 2014 (avant bourse)
Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2014	Mercredi 29 octobre 2014 (avant bourse)

Données boursières (au 31/12/13)

Nombre d'actions cotées	88 056 732
Cours de clôture	8,15 Eur
Plus haut (1 an)	8,23 Eur
Plus bas (1 an)	5,00 Eur
Capitalisation boursière au 31/12/13	715 MEur
Volume moyen quotidien (sur 1 an)	30 824
Code ISIN	FR0000075228
Mnémonique	BRS
Code Reuters	FMTX.LN
Code Bloomberg	BRS.FP
Indices Boursiers	CAC Mid 100

2.1.2 - Evolution du titre Boursorama

Mois	Volume échangé (titres)	Capitalisation moyenne (MEur)	Haut (Eur)	Bas (Eur)	Moyenne (Eur)
Janvier 2013	1 246 800	531	6,59	5,00	6,03
Février 2013	809 400	550	6,62	5,93	6,26
Mars 2013	610 100	546	6,56	5,89	6,20
Avril 2013	523 500	533	6,28	5,90	6,06
Mai 2013	695 500	528	6,26	5,72	6,00
Juin 2013	1 005 000	607	7,34	6,28	6,90
Juillet 2013	440 500	626	7,35	6,96	7,11
Août 2013	357 000	624	7,26	6,75	7,09
Septembre 2013	294 000	629	7,36	6,76	7,15
Octobre 2013	912 100	652	7,70	7,02	7,43
Novembre 2013	585 800	664	8,15	7,38	7,57
Décembre 2013	380 500	710	8,23	7,98	8,10

2.1.3 - Dividendes et politique de distribution

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

2.2 - INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

2.2.1 - Evolution du capital social

Au cours de l'exercice 2013, le capital social a été porté de 35 177 690,00 € à 35 222 692,80€ à la suite de l'exercice d'options.

Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nominal	Prime	Nombre de titres créés	Nominal créé	Montant cumulé du capital social	Nombre d'actions cumulées
7/06/1989	Constitution	100 FRF	-	2 500	250 000 FRF	250 000 FRF	2 500
18/09/1989	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	97 500	9 750 000 FRF	10 000 000 FRF	100 000
18/09/1989	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	12 000	1 200 000 FRF	11 200 000 FRF	112 000
20/03/1992	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	30 000	3 000 000 FRF	14 200 000 FRF	142 000
27/09/1995	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	110 000	11 000 000 FRF	25 200 000 FRF	252 000
17/11/1995	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	116 000	11 600 000 FRF	36 800 000 FRF	368 000
24/06/1996	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	100 000	10 000 000 FRF	46 800 000 FRF	468 000
AG du 30/06/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	360 000	36 000 000 FRF	82 800 000 FRF	828 000
AG du 27/12/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	262 400	26 240 000 FRF	109 040 000 FRF	1 090 400
23/02/2000	Division du nominal par 40	2,5 FRF	-	42 525 600	-	109 040 000 FRF	43 616 000
CA du 21/03/2000 (introduction en bourse)	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	1 306 308 237 FRF	13 000 000	32 500 000 FRF	141 540 000 FRF	56 616 000
CA du 4/05/2000	Augmentation capital /numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	156 859 317 FRF	1 560 000	3 900 000 FRF	145 440 000 FRF	58 176 000
AG du 29/05/2001	Conversion du capital social en Eur et augmentation du capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	0,4 €	-1 098 214 €	-	+1 098 214 €	23 270 400 €	58 176 000
AG du 28/06/2002	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	30 963 229,77€	10 091 221	4 036 488,4€	27 306 888,4 €	68 267 221
AG du 29/09/2003	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	2 975 €	1 095	438 €	27 307 326,4 €	68 268 316
CA du 01/03/2004	Exercice d'option	0,4 €	598,47 €	300	120 €	27 307446,4 €	68 268 616
CA du 14/02/2005	Exercice d'option	0,4 €	32 128,94 €	23 799	9 519,6 €	27 316 966,0 €	68 292 415
CA du 13/02/2006	Exercice d'option	0,4 €	430 004,22 €	295 545	118 218 €	27 435 184 €	68 587 960
AG du 16/05/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	117 916 488,60 €	17 039 955	6 815 982 €	34 251 166 €	85 627 915
CA du 27/06/06	Exercice d'option	0,4 €	186 980,22 €	88 644	35 457,6 €	34 286 623,6 €	85 716 559
AG du 1/08/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	50,47 €	6	2,4 €	34 286 626 €	85 716 565
CA du 9/02/07	Exercice d'option	0,4 €	1 106 815,56 €	691 741	276 696,4 €	34 563 322,40 €	86 408 306
CA du 15/02/08	Exercice d'option	0,4 €	1 355 825,42 €	470 396	188 158,4 €	34 751 480,80 €	86 878 702
CA du 12/02/09	Exercice d'option	0,4 €	85 109 €	46 835	18 734 €	34 770 214,80 €	86 925 537
CA du 12/02/10	Exercice d'option	0,4 €	1 378 823,75€	391 023	156 409,20€	34 926 624 €	87 316 560
CA du 14/02/11	Exercice d'option	0,4 €	1 715 307,52 €	391 556	156 622,40 €	35 083 246,4 €	87 708 116
CA du 14/02/12	Exercice d'option	0,4 €	521 788,52 €	124 252	49 700,80 €	35 132 947,20 €	87 832 368
CA du 8/02/13	Exercice d'option	0,4 €	168 904,07 €	111 857	44 742,80 €	35 177 690 €	87 944 225
CA du 5/02/14*	Exercice d'option	0,4€	646 081,20 €	112 507	45 002,80	35 222 692,80€	88 056 732

* Décision du Président du Conseil d'administration du 5 février 2014 sur délégation de ce dernier.

2.2.2 - Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Au 31/12/2013		Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Société Générale	48 912 761	55,5 %	55,6 %	55,7 %
Flottant	18 240 731	20,7 %	20,6 %	20,5 %
Groupe « La Caixa » *	18 208 059	20,7 %	20,7 %	20,7 %
Auto détention	2 695 181	3,1 %	3,1 %	3,1 %
Total	88 056 732	100 %	100 %	100 %

* Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues dans Boursorama par les différentes entités du groupe : Hodefi (17 039 955 actions), CaixaBank (précédemment Criteria CaixaCorp) (1 168 103 actions) et EOC Caixa (1 action).

Les salariés de Boursorama ne détiennent pas de droits de vote au titre d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ; ils bénéficient du plan mondial d'épargne salariale du Groupe Société Générale.

Aucune personne non membre d'un organe d'administration ou de direction ne détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation applicable.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

Les actions de la société sont libres de tous nantissements, privilèges, garanties ou sûreté.

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

2.2.3 - Rachat par la Société de ses propres actions

(Nb : contient un exposé des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat)

• Contrat de liquidité et de tenue de marché

Un contrat de liquidité a été signé le 18 juillet 2011 entre Boursorama et Gilbert Dupont SNC avec prise d'effet au 1^{er} août 2011. Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée et est établi en conformité avec la charte AMAFI de mars 2011.

• Compte rendu de l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée du 17 mai 2013

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2013 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Les objectifs du programme de rachat d'actions décidés lors de cette Assemblée Générale sont :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achat d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Au cours de l'année 2013, 1 242 094 actions ont été achetées à un prix moyen de 6,73 Eur et 1 288 506 actions ont été vendues à un prix moyen de 6,65 Eur.

Aucune réallocation à d'autres finalités n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Le compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre de l'objectif 1 & 2 se situe au paragraphe 6.3 ci-après.

Données au 31 décembre 2013 (Contrat de liquidité et Programme de rachat d'actions)	
Pourcentage auto-détenu de manière directe ou indirecte :	3,1 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	2 695 181

• **Une résolution autorisant un nouveau programme de rachat des actions de la Société sera proposée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale aux fins principalement :**

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achats d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

2.2.4 - Accords relatifs à la Société

La veille du dépôt, le 18 mars 2014, du projet d'offre publique d'achat simplifié portant sur les actions de Boursorama (cf. paragraphe 3.10), Société Générale, agissant ensemble avec les entités du groupe La Caixa, soit Hodefi et CaixaBank ont conclu le 17 mars 2014 un pacte d'actionnaires (le « Pacte ») constitutif d'une action de concert au sens de l'article L. 233-10 I du Code de commerce envers Boursorama, afin de régir leur relation au sein de Boursorama ainsi qu'un engagement de la part de Société Générale d'indemniser les entités Caixa de tout préjudice qu'elles pourraient subir, en leur qualité de membre du concert, à raison de l'offre publique.

Ce Pacte, conclu pour une durée de cinq ans, annule et remplace le pacte d'actionnaires conclu le 16 mai 2006 entre Société Générale et Hodefi en présence de Boursorama.

Ainsi qu'indiqué dans le projet de note d'information déposé le 18 mars 2014 par Société Générale auprès de l'AMF, le pacte contient des dispositions concernant la gouvernance et le transfert des actions de Boursorama comme suit :

- (i) gouvernance de Boursorama : les Entités Caixa bénéficient d'une faculté de représentation au sein du conseil d'administration de la Société, de un à quatre sièges, suivant le pourcentage du capital (de 5 à 40%) détenu dans Boursorama, ainsi que d'un siège au comité d'audit de Boursorama. Société Générale a la possibilité de nommer autant d'administrateurs que nécessaire pour qu'elle conserve un nombre de représentants au Conseil d'administration de Boursorama au moins proportionnel à sa participation au capital de cette dernière.
- (ii) concertation - droits de véto – option de vente :
 - le Pacte prévoit une obligation de concertation entre Société Générale et les entités Caixa ; certaines décisions importantes devant être préalablement approuvées par le Conseil d'administration de Boursorama avec le vote positif d'au moins un représentant des entités Caixa ;
 - les entités Caixa bénéficient d'un droit de véto absolu sur les acquisitions les plus structurantes pour Boursorama ;
 - les entités Caixa bénéficient également d'un droit de véto relatif applicable dès la signature du Pacte pour certaines décisions ou à l'issue de la période d'inaliénabilité de trois ans pour les décisions relatives à des opérations de cessions ou d'acquisitions importantes ;
 - en cas d'exercice par les entités Caixa de leur droit de véto relatif, le Pacte prévoit un mécanisme de deadlock afin de permettre aux parties de trouver un accord avant l'exercice éventuel par les entités Caixa d'une option de vente à dire d'experts ;
 - Si après avoir exprimé leur désaccord, les entités Caixa renoncent à exercer leur option de vente dans les délais fixés, elles seront réputées avoir renoncé à leur droit de véto et la décision s'appliquera de plein droit sans que Société Générale ait l'obligation de racheter la participation des Entités Caixa dans la Société.
- (iii) transferts des titres de Boursorama :

- Le Pacte prévoit que les parties au Pacte s'interdisent, sous réserve de certains cas limités de cessions libres, de céder des actions de Boursorama pendant une période d'inaliénabilité de trois ans suivant la date de signature du Pacte ;
 - à l'issue de la période d'inaliénabilité, Société Générale bénéficie d'un droit de préemption en cas de transfert par les entités Caixa (autres qu'un transfert libre) de leurs actions (étant précisé que tant que les titres de Boursorama seront cotés sur un marché réglementé, les entités Caixa bénéficient d'une clause de respiration leur permettant de céder un nombre d'actions Boursorama représentant moins de 3% du capital de la Société) ;
 - à l'issue de la Période d'inaliénabilité, dans l'hypothèse où Société Générale souhaiterait céder des actions de Boursorama à un tiers et si cette cession avait pour effet de lui faire perdre le contrôle de la Société, les entités Caixa bénéficient d'un droit de sortie conjointe leur permettant de céder la totalité des actions qu'elles détiennent dans Boursorama au même moment, dans les mêmes conditions et au même acquéreur ;
 - à l'issue de la Période d'inaliénabilité, dans l'hypothèse où Société Générale recevrait une offre d'un tiers acquéreur sur les titres de Boursorama et si cette cession avait pour effet de lui faire perdre le contrôle de la Société, Société Générale bénéficie d'un droit de sortie forcée, lui permettant de contraindre les entités Caixa à vendre la totalité de leurs actions de la Société au même moment, dans les mêmes conditions et au même acquéreur.
- (iv) accords spécifiques relatifs à la participation détenue dans SelfBank : Boursorama et le Groupe La Caixa ont conclu le 2 juillet 2008 un pacte d'actionnaires relatif à la participation qu'ils détiennent dans SelfBank. Ce Pacte prévoit que Société Générale et Caixa feront leurs meilleurs efforts respectifs afin de modifier les termes du Pacte SelfBank de sorte que, en cas de retrait de la cote des titres Boursorama, La Caixa bénéficie d'une option d'achat (exerçable à un prix fixé à dire d'expert) portant sur l'intégralité de la participation détenue par Boursorama dans SelfBank, qui est exerçable dans l'hypothèse où, (i) La Caixa cesserait de détenir des titres de Boursorama ; et (ii) Boursorama n'aurait pas exercé l'option d'achat qui lui est consentie au titre du Pacte SelfBank

2.2.5 - Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant.

2.2.6 - Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Boursorama doit exposer les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Boursorama considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques à ce titre ; les éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont évoqués dans le présent document de référence au titre d'autres obligations :

- participation directe dans le capital : ces renseignements figurent dans le présent chapitre dans la section 2.2.2 « Répartition du capital et des droits de vote »
- accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent dans le présent chapitre dans la section 2.2.4

2.2.7 - Opérations effectuées par les mandataires sociaux sur titres de la Société

Aucune opération sur les titres de Boursorama n'a été effectuée par les mandataires sociaux au cours de 2013.

2.2.8 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et leur utilisation en 2013

Aucune délégation n'a été valable ni utilisée en 2013.

2.3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE

- **Dénomination sociale**

BOURSORAMA

- **Siège social**

18, Quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt

Tel : +33 (1) 46 09 50 00

Fax : +33 (1) 46 09 50 01

Site internet : www.groupe.boursorama.fr

- **Forme juridique**

Société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce.

- **Date de constitution et durée de la Société**

La Société a été constituée le 7 juin 1989, sous la dénomination sociale Gif Futures. Cette dernière a été modifiée en Fimatex SA par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 septembre 1995, sans modification de son objet social. Par décision en date du 29 novembre 2002, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter Boursorama comme nouvelle dénomination sociale de la Société, décision prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2003. Par décision en date du 29 septembre 2003, les actionnaires de la Société ont décidé d'opter pour un objet social de banque prestataire de services d'investissement.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 7 juin 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

- **Identification**

Registre du Commerce et des Sociétés : Nanterre 351 058 151.

Code NAF et dénomination du secteur d'activité : 6419Z – Autres intermédiations monétaires (anciennement 651-C : Banque)

Code ISIN : FR0000075228 (BRS)

- **Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société**

Les documents suivants peuvent être consultés en support électronique sur le site <http://groupe.boursorama.fr> ou en support physique au siège social (Boursorama - 18, quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt) :

- le document de référence ;
- les statuts de l'émetteur ;
- le règlement intérieur ;
- les comptes ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes ;
- les informations financières générales sur le Groupe ;
- les procès-verbaux d'Assemblées Générales.

- **Objet social (article 2 des statuts)**

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

- **Exercice social (article 23 des statuts)**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- **Assemblées Générales (article 19 des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

- **Franchissement de seuils de participation statutaire dans le capital social**

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du cinquième du quart, du tiers, de la moitié ou des deux tiers, du dix-huit vingtième ou du dix-neuf vingtième du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L. 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception. Par ailleurs, une autorisation de franchissement de seuil des 5% devra être donnée par les autorités de tutelle (ACPR).

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

- **Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables "TPI" (article 7 des statuts)**

Conformément à l'article L 228-2 du Code de commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure d'identification des Titres au Porteur.

- **Droits de vote double (article 9 des statuts)**

Aucun droit de vote double n'est attaché aux actions.

- **Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes**

Néant

- **Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

- **Dispositif ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle**

Néant

- **Cession des actions**

Aucune clause statutaire ne restreint la cession des actions.

- **Documents**

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration sont insérés dans le présent Document de Référence.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1 - ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE BOURSORAMA

L'année 2013 a été marquée par un contexte macro-économique difficile et des indicateurs économiques peu porteurs pour l'activité bancaire du groupe : croissance limitée voire négative en zone euro, taux OAT 10 ans et Euribor 3 mois à des niveaux toujours bas, baisse du taux du Livret A plus faible que celle des indices de référence.

Sur les marchés boursiers en revanche la conjoncture s'est révélée plus favorable avec une forte progression des indices (CAC 40 +18 %, SBF 120 +19 %, DAX +25 %, FTSE 100 +14 %, IBEX 35 +21 %) et ce, plus particulièrement au cours du deuxième semestre. Les volumes traités sur les différentes places européennes restent toutefois faibles (Euronext Paris -9 %, Deutsche Börse -21 %, LSE -6 %).

Dans ce contexte, le groupe Boursorama enregistre un Produit Net Bancaire (PNB) en croissance de +3 % à 207,8 millions d'euros pour 2013, porté par la croissance de l'activité courtage dans les différentes implantations du groupe et de l'activité bancaire en France. Les charges d'exploitation sont en augmentation de +17 % sur l'année en raison d'investissements en France (effectifs, IT, marketing) pour accompagner la croissance du fonds de commerce et au Royaume-Uni pour assurer la remise à niveau des processus opérationnels. En conséquence, le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) s'établit à 50,4 millions d'euros soit une baisse de -24 % sur l'année, en ligne avec la guidance énoncée au premier trimestre.

Le coût du risque du groupe est faible : 2,2 millions d'euros. Les dépréciations exceptionnelles enregistrées en 2013 s'élèvent à 65,7 millions d'euros et impactent le Résultat Net Part du Groupe (RNPG) qui s'établit à -36,0 millions d'euros.

Hors ces dépréciations exceptionnelles, le RNPG sous-jacent de l'année 2013 s'élève à 29,7 millions d'euros, à comparer à 40,4 millions d'euros en 2012. La baisse du RNPG 2013 est principalement imputable aux mauvais résultats de la filiale anglaise. En effet, en France, Boursorama fait croître son fonds de commerce de façon significative au prix d'une baisse limitée du RNPG (37,0 millions d'euros en 2013 contre 42,5 millions d'euros en 2012). Celui-ci est compensé par les bonnes performances en Allemagne⁴ et en Espagne⁵. Le ratio core Tier One s'élève à 31,0 %.

Pour le quatrième trimestre 2013, le groupe enregistre un PNB en progression (+6 %) à 53,9 millions d'euros, des charges d'exploitations en augmentation de 29 % à 39,9 millions d'euros pour un RBE en baisse de 30 % à 14,0 millions d'euros et un RNPG à 3,8 millions d'euros (-67 %). La forte baisse du résultat du quatrième trimestre s'explique par une hausse des charges d'exploitation en France et au Royaume-Uni (voir plus bas), et une augmentation significative de la charge d'impôt sur les sociétés en France⁶.

France

En 2013, le PNB France est en croissance de +4 % et s'établit à 164,6 millions d'euros. L'activité bancaire représente près des deux tiers des revenus en France.

- **PNB banque** : 103,3 millions d'euros (+3 %), soit 63 % du PNB France ;
- **PNB courtage** : 51,1 millions d'euros (+6 %), soit 31 % du PNB France ;
- **Revenus de l'activité portail Internet** : 10,2 million d'euros (+2 %), soit 6 % du PNB France.

Les investissements de croissance consentis pour le développement du fonds de commerce entraînent une progression soutenue des charges d'exploitation (charges de personnel, développement IT, marketing) : +11 % à 101,7 millions d'euros. Boursorama enregistre en conséquence un RBE en repli de -6 % à 62,9 millions d'euros et un RNPG à 37,0 millions d'euros (-13 %).

Pour le quatrième trimestre 2013, le PNB France est en progression de +4 % à 42,2 millions d'euros par rapport au quatrième trimestre 2012. Les charges d'exploitation sont en augmentation de +24 % vs le quatrième trimestre 2012 à 24,6 millions d'euros (dont une charge de remise en état des locaux actuels comptabilisée en vue de la résiliation du bail fin 2015). Le RBE est donc en retrait de -15 % par rapport au quatrième trimestre 2012 à 17,6 millions d'euros et le RNPG de -31 % à 9,3 millions d'euros (effet impôt sur les sociétés expliquant la baisse du RNPG).

- **Activité bancaire**

Forte accélération de la conquête client en 2013

Avec un nombre record d'ouverture de comptes courants de 87 978, (+49 %), 43 949 nouveaux comptes d'épargne et grâce au succès de l'offre à destination des enfants des clients, Boursorama Banque compte 505 963 clients à fin 2013.

La progression de la base de clientèle (+19 %) s'est accompagnée d'une augmentation des dépôts clients de +16 % à 4,0 milliards d'euros. Les dépôts sur comptes courants augmentent de +27 % à 940 millions d'euros, les dépôts sur comptes d'épargne bancaire augmentent de +13 % à 2,2 milliards d'euros, soutenus par les dépôts sur Livret A et LDD en croissance de +25 %. Les dépôts sur comptes titres s'établissent à 838 millions d'euros, +14 %.

⁴ Hors dépréciation de goodwill (RNPG de +2,1 millions d'euros contre -3,0 millions d'euros).

⁵ RNPG de 1,6 millions d'euros en 2013 contre 0,1 en 2012.

⁶ Hausse de la charge d'impôt sur les sociétés en France en raison de la croissance du chiffre d'affaires (le chiffre d'affaires d'une banque s'obtient en retrayant le PNB des charges d'intérêt et des charges de courtage), faisant dépasser le seuil des 250 millions d'euros. Boursorama est en effet soumis pour la première année complète à la surtaxe d'impôts sur les sociétés, celle-ci étant de surcroît passée de 5,0 % à 10,7 % en novembre 2013.

La satisfaction client au cœur d'un modèle relationnel unique sur le marché

La satisfaction des clients est au cœur du modèle Boursorama et s'appuie sur une promesse claire et tenue : la banque la moins chère, une offre de produits complète et performante et un modèle relationnel unique. Avec moins de 13€ de frais bancaires payés en moyenne par an et par compte courant, Boursorama est largement en deçà du montant moyen constaté au niveau national (187€⁷). Boursorama a d'ailleurs été classée comme la « Banque la moins chère en 2014 » par le Monde Argent en février 2014 et l'association UFC Que Choisir⁸.

Par ailleurs, Boursorama propose à ses clients une gamme de produits et services simple, complète et performante, qui s'adresse à des clients qui apprécient l'autonomie et la disponibilité de leur banque.

Enfin, Boursorama offre un mode relationnel unique sur le marché bancaire français : tous les services et produits du site sont accessibles sur Smartphones et tablettes. L'entrée en relation est de plus en plus dématérialisée, par exemple 75 % des demandes de prêt personnel ont été réalisées 100 % en ligne.

En conséquence, la satisfaction des clients de Boursorama a progressé en 2013 : taux de recommandation clients à 92 %⁹. Le Boston Consulting Group a par ailleurs positionné Boursorama comme la 1^{ère} banque en France la plus recommandée par le bouche à oreille¹⁰ et la 2^{ème} au niveau mondial.

L'accroissement du fonds de commerce résulte également de la notoriété dont bénéficie Boursorama, désormais citée en 8^{ème} position parmi les banques françaises¹¹.

Une banque qui s'adresse à tous

Le modèle de banque en ligne est adopté par une clientèle de plus en plus large :

- Rajeunissement de la clientèle : 59 % des nouveaux clients ont entre 18 et 39 ans (57 % en 2011), l'âge moyen diminue à 34 ans (38 ans en 2011) ;
- La banque en ligne séduit également les seniors : 20 % des clients ont plus de 60 ans ;
- Féminisation de la clientèle : 42 % des nouveaux clients sont des femmes (40 % en 2011) ;
- Pénétration en régions : 57 % des nouveaux clients habitent en province ;
- Un équipement produit diversifié : 5 % des clients ont souscrit un crédit immobilier chez Boursorama Banque.

Forte accélération de la production de crédit

Dans la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis début 2012, Boursorama a enregistré en 2013 une forte accélération de la production de crédits immobiliers : +76 % à 832 millions d'euros. Le montant moyen des crédits octroyés s'élève à 180 770€ sur une durée moyenne de 14 ans. Ce sont ainsi plus de 4 600 clients qui ont souscrit un crédit immobilier en 2013.

Le succès de l'offre de crédit immobilier de Boursorama réside principalement dans le processus de souscription : simple, rapide et intégralement en ligne, il permet aux clients de réaliser leur demande à tout moment, 24h sur 24, 7 jours sur 7, et d'avoir une réponse de principe immédiate. Au total, les encours de crédits immobiliers sont en augmentation de +29 % à 2,3 milliards d'euros.

Avec près de 2 500 crédits octroyés en 2013, l'Avance sur Titres et le Prêt Personnel complètent l'offre de crédits proposée par Boursorama Banque.

Très bonne performance en Assurance Vie

La forte progression du niveau de collecte nette à 226 millions d'euros, +136 %, démontre l'attractivité de l'offre d'Assurance Vie de Boursorama. Les encours totaux augmentent de +11 % à 2,9 milliards d'euros et le rapport UC/Euros progresse à 25 %.

Les fonds en euros « Euro Exclusif » et « Eurossima », accessibles tous deux sans contrainte d'investissement, affichent de très bonnes performances avec respectivement 3,65 % nets et 3,35 % nets en 2013. L'offre en Gestion Pilotée réalise également une performance très attractive puisque le mandat défensif atteint 6,71 % de rendement nets en 2013.

Les encours OPCVM progressent de +5 % à 822 millions d'euros avec toujours une surpondération en fonds non monétaires (90 % des encours).

Rebond du marché du courtage en ligne pour les particuliers

L'activité courtage en ligne a été marquée par le rattrapage du nombre d'ordres exécutés au cours du second semestre. Avec 780 380 ordres traités au quatrième trimestre 2013, le volume d'ordres enregistré affiche une progression nette de +17 % par rapport au quatrième trimestre 2012. Sur l'ensemble de l'année, le nombre d'ordres traités est stable dans un environnement de marché atone marqué par des volumes en baisse (Euronext Paris -9 %) témoignant des gains de part de marché de Boursorama.

En 2013, Boursorama a étoffé son offre de courtage : deux nouveaux émetteurs ont rejoint la plateforme alternative « Direct Emetteurs » qui permet aux investisseurs particuliers d'accéder directement aux warrants, turbos et certificats des émetteurs partenaires à des

⁷ Source : étude menée en 2013 auprès de 157 établissements financiers par le comparateur Panorabanques.

⁸ Source : Le Monde Argent & Placements – Février 2014 sur les profils « employé », « cadre » et « cadre supérieur » ; UFC Que Choisir : étude réalisée auprès de 129 banques françaises sur les 8 produits les plus courants.

⁹ Selon l'enquête Opinion Way, 92 % en novembre 2013 vs 90 % en décembre 2012.

¹⁰ Etude menée en 2013 auprès de 32 000 personnes en Europe et aux USA.

¹¹ En notoriété assistée, source : Smart Test AEGIS MEDIA, septembre 2013.

horaires élargis¹² et à des tarifs bas. Le passage d'ordres a été optimisé permettant une saisie des ordres encore plus intuitive, notamment pour les usages mobiles. Enfin, Boursorama a anticipé le lancement du PEA-PME en proposant aux clients de le pré-ouvrir ; plus de 5 000 PEA-PME ont ainsi été ouverts à fin janvier 2014. Le PNB courtage progresse ainsi de +6 % pour atteindre 51,1 millions d'euros.

- ***boursorama.com : leader des sites d'actualités économiques et financières en France***

Depuis l'été 2013, les visiteurs du portail d'information boursorama.com accèdent à la même richesse d'information quel que soit le terminal utilisé : ordinateur, Smartphone ou tablette. La consultation est adaptée à la taille du terminal, ils peuvent ainsi retrouver de façon exhaustive les contenus du site en bénéficiant d'une ergonomie plus aérée et d'un design plus moderne. L'agrégation de nouvelles sources d'information (avec notamment des vidéos), la refonte de la rubrique généraliste « Lifestyle » et le lancement des salons virtuels (plateforme d'échange et de conférence accessible en ligne) ont permis d'offrir davantage de contenus et de services aux visiteurs.

En 2013, plus de 27 millions de visites mensuelles sur le site boursorama.com ont été recensées et plus de 270 millions de pages par mois ont été consultées¹³ positionnant boursorama.com comme le leader des sites d'actualités économiques et financières en France. Tous secteurs confondus, boursorama.com est le 13^{ème} site le plus consulté.

Le chiffre d'affaires du portail s'inscrit en hausse de 2 % en 2013 à 10,2 millions d'euros à comparer à une baisse de 6 % du marché des ventes directes en display¹⁴.

boursorama.com a été élu 1^{er} diffuseur d'informations pour la troisième année consécutive par le magazine Gestion de Fortune en janvier 2014.

International : des situations très différenciées

- **Au Royaume-Uni**, le PNB 2013 est en repli de 27 % à 15,5 millions d'euros. Les évolutions réglementaires modifiant les modalités de remplacement des dépôts clients et l'environnement de taux bas ont un impact négatif direct sur la marge d'intérêt d'environ 5,0 millions d'euros. Le plan d'amélioration des processus et les dépréciations exceptionnelles comptabilisées en 2013 pour un total de 42,4 millions d'euros conduisent à une forte croissance des frais généraux : +72 % à 32,3 millions d'euros. Le RBE s'établit donc à -16,7 millions d'euros et le RNPG à -53,4 millions d'euros.

Hors éléments exceptionnels comptabilisés en 2013 (dépréciation de goodwill de -30,3 millions d'euros, d'actif incorporel de -6,4 millions d'euros et d'actif d'impôts différés de -5,8 millions d'euros), le RNPG annuel ressort à -11,0 millions d'euros.

Au quatrième trimestre, le PNB s'établit à 3,6 millions d'euros (-29 %). Les frais généraux sont en hausse de +89 % à 9,0 millions d'euros en raison de frais liés à la remise à niveau des processus opérationnels concernant la conformité de l'entreprise avec la réglementation anglaise, plus élevés qu'initialement prévus. Au total, le RNPG s'établit à -6,4 millions d'euros.

- **En Allemagne**, l'année 2013 a été marquée par le rebond de l'activité de courtage qui se traduit par l'ouverture de plus de 9 000 nouveaux comptes de trading (+62 % vs 2012), une base de clientèle en croissance de 13 % à 51 226 clients et un nombre d'ordres exécutés en forte augmentation (+33 %) à 1 309 762. Le rebond du marché du courtage en ligne a entraîné un regain d'intérêt pour le site onvista.de qui a vu son audience progresser (830 000 visiteurs uniques en moyenne par mois au second semestre 2013, soit une augmentation de 8 % par rapport au second semestre 2012¹⁵).

Par conséquent le PNB 2013 en Allemagne est en croissance de +19 % et s'établit à 17,1 millions d'euros, la baisse des charges d'exploitation (-7 % à 16,1 millions d'euros), liée au plan de restructuration mis en place un an plus tôt, permet d'enregistrer une bonne performance opérationnelle avec un RBE en croissance à 1 million d'euros. Malgré ces bons résultats, la dépréciation de goodwill de 23,3 millions d'euros opérée au troisième trimestre (liée à une revue de la baisse des perspectives de croissance à moyen terme) impacte le RNPG qui s'établit à -21,2 millions d'euros.

Au quatrième trimestre, le PNB s'établit à 4,9 millions d'euros (+39 %) et le RNPG à 0,2 million d'euros (-1,1 million d'euros au T4 2012).

- **En Espagne**, la performance de 2013 a été excellente : croissance de 14 % du nombre de clients, de 63 % du nombre d'ordres à 383 505 et de 75 % des dépôts à 147 millions d'euros. Par conséquent, le PNB 2013 est en croissance de 44 % à 10,5 millions d'euros et le RNPG est positif à 1,6 million d'euros. Par ailleurs, Self Bank a été élue « meilleur service client » pour la troisième année consécutive¹⁶.

L'activité du Groupe en 2013 est résumée dans le tableau ci-dessous :

¹² Horaires de négociation élargis : 09h05-20h00 et Deutsche Bank et ING ont rejoint BNP Paribas, Citi, Société Générale Barclays et Commerzbank en tant qu'émetteur partenaire.

¹³ Source : OJD

¹⁴ Source : SRI Observatoire de l'e-pub

¹⁵ Source : AGOF

¹⁶ Prix obtenu suite à l'étude menée par l'entreprise Gesfutur XXI et les enquêtes de satisfaction en ligne menées par TNS

Nombre de clients	2012	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
Groupe	647 620	664 357	681 169	701 900	733 536	733 536
France	426 178	441 013	457 058	476 402	505 963	505 963
Royaume-Uni	136 992	135 652	133 865	132 653	131 660	131 660
Allemagne	45 164	47 398	48 443	49 828	51 226	51 226
Espagne	39 286	40 294	41 803	43 017	44 687	44 687

Nombre d'ordres exécutés	2012	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
Groupe	5 072 974	1 417 097	1 325 166	1 374 990	1 438 502	5 555 755
France	3 000 196	804 185	683 555	728 380	780 380	2 996 500
Royaume-Uni	853 241	237 244	221 752	205 802	201 190	865 988
Allemagne	984 362	294 900	335 322	340 580	338 960	1 309 762
Espagne	235 175	80 768	84 537	100 228	117 972	383 505

Ouvertures de nouveaux comptes	2012	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
Groupe	155 651	41 429	38 999	41 988	60 366	182 782
France	127 117	34 286	33 084	36 421	53 776	157 567
<i>comptes courants</i>	59 156	17 340	18 286	21 064	31 288	87 978
<i>CSL et autres</i>	47 126	10 482	8 928	9 181	15 358	43 949
<i>Assurance Vie et OPCVM</i>	7 503	2 642	2 984	2 532	2 960	11 118
<i>comptes titres</i>	13 332	3 822	2 886	3 644	4 170	14 522
Royaume-Uni	13 348	1 033	427	359	412	2 231
Allemagne	5 566	2 749	1 788	2 433	2 052	9 022
Espagne	9 620	3 361	3 700	2 775	4 126	13 962

Stocks de comptes	2012	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
Groupe	1 040 801	1 068 900	1 096 641	1 128 498	1 179 110	1 179 110
France	729 597	754 824	780 749	810 014	857 254	857 254
<i>comptes courants</i>	268 167	283 416	299 586	318 352	347 585	347 585
<i>CSL et autres</i>	179 368	187 751	194 763	201 936	215 503	215 503
<i>Assurance Vie et OPCVM</i>	127 915	129 699	131 762	133 304	135 373	135 373
<i>comptes titres</i>	154 147	153 958	154 638	156 422	158 793	158 793
Royaume-Uni	203 681	202 281	200 099	198 600	197 223	197 223
Allemagne	42 257	44 270	45 254	47 120	48 600	48 600
Espagne	65 266	67 525	70 539	72 764	76 033	76 033

Encours en M€	2012	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
Dépôts bilanciaux	4 274	4 353	4 580	4 869	4 940	4 940
<i>comptes courants</i>	746	751	810	861	945	945
<i>CSL et autres</i>	1 998	2 124	2 213	2 242	2 283	2 283
<i>comptes titres</i>	1 530	1 478	1 557	1 766	1 712	1 712
OPCVM	1 413	1 526	1 464	1 551	1 632	1 632
Assurance Vie	2 572	2 672	2 712	2 803	2 863	2 863
Titres vifs	8 170	8 430	8 317	8 777	9 144	9 144
Total AUA	16 430	16 980	17 073	18 001	18 579	18 579

3.2 - INDICATEURS DE GESTION

- Analyse du compte de résultat consolidé**

Le Groupe a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un produit net bancaire de 207,8 M€ contre 201,5 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,1 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 157,3 M€ contre 134,8 M€ en 2012 soit une hausse de 16,7%.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à 2,2 M€.

Les gains et pertes nets sur autres actifs s'élèvent à -54,0 M€.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 28,7 M€.

Le résultat consolidé de l'exercice écoulé se traduit par une perte (résultat net part du groupe) de 36,0 M€ contre un bénéfice de 40,4 M€ au titre de l'exercice précédent.

- Analyse du compte de résultat social**

La Société a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un produit net bancaire de 175,1 M€ contre 172,5 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 1,5%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 103,4 M€ contre 92,6 M€ en 2012 soit une hausse de 11,7 %.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à 2,8 M€ et les gains et pertes sur actif immobilisé s'élèvent à -74,4 M€.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 26,4 M€.

Le résultat social de l'exercice écoulé se traduit par une perte de 31,8 M€ contre un bénéfice de 44,3 M€ au titre de l'exercice précédent.

3.3 - SYNTHÈSE DE RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir une perte de 31,8 M€ que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

3.4 – DELAIS DE REGLEMENT

Au 31 décembre 2013, l'ancienneté des dettes Fournisseurs de Boursorama France est la suivante :

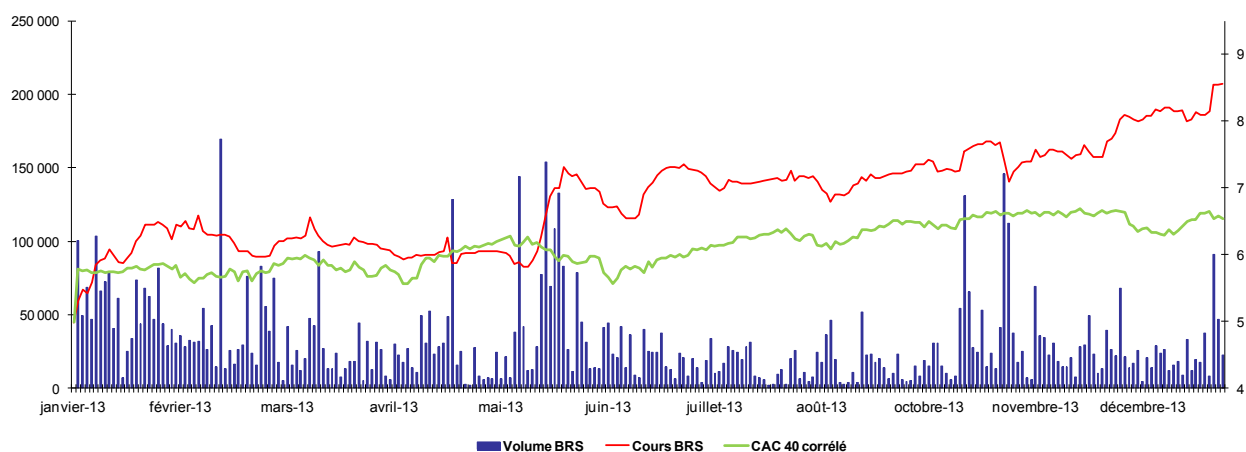
Dettes en K€	Valeur	Pourcentage
Dettes de plus d'un an	-411	10 %
entre 90 jours et 1 an	28	-1 %
entre 60 et 90 jours	-211	5 %
entre 45 et 60	-132	3 %
Dettes de moins de 45 jours	-3 598	83 %
Total	-4 324	100%

Les dettes fournisseurs dont les échéances sont supérieures à 60 jours nets constituent 14% du montant total des dettes fournisseurs. Ces dettes sont suivies par la direction comptable et financière et ne nécessitent pas de facturation de frais de retard.

3.5 - DIVIDENDES VERSES AU COURS DE TROIS DERNIERS EXERCICES

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

3.6 - DONNEES BOURSIERES



3.7 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2013, la société détenait 2 695 181 actions propres (dont 96 929 dans le cadre du contrat de liquidité et 2 598 252 dans le cadre du programme de rachat d'actions).

▪ **Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité 2013**

2013	Achats			Ventes		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
Janvier	176 516	6,10	1 076 939,93	217 201	5,87	1 274 740,73
Février	144 662	6,24	903 142,01	127 725	6,24	796 893,89
Mars	98 585	6,20	611 092,71	109 968	6,17	678 302,65
Avril	92 120	6,06	558 676,70	86 446	6,06	523 898,41
Du 1 ^{er} au 17 Mai	44 980	6,01	270 501,32	46 813	6,04	282 781,85
Sur autorisation de l'AG du 17 mai 2013 (du 18 mai 2013 au 31 décembre 2013) :						
Du 18 au 31 mai	47 777	5,93	283 432,27	68 820	5,95	409 498,71
Juin	112 290	6,90	774 970,94	91 091	6,83	621 889,12
Juillet	100 239	7,15	716 654,41	97 242	7,05	685 931,65
Août	89 164	7,07	630 506,44	86 901	7,10	616 885,82
Septembre	58 811	7,16	421 142,82	79 858	7,13	569 330,30
Octobre	105 450	7,39	779 754,82	117 597	7,40	870 391,73
Novembre	99 294	7,57	751 228,64	104 074	7,61	791 842,10
Décembre	72 206	8,10	584 844,19	54 770	8,11	444 018,25
Total	1 242 094	6,73	8 362 887,19	1 288 506	6,65	8 566 405,22

▪ **Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions en 2012**

Aucune opération n'a été effectuée depuis juin 2009.

3.8 - EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives 2014

• **En France : poursuite des investissements pour rester leader dans un marché en développement**

- 600 000 clients à fin 2014
- Poursuite de la croissance des crédits et dépôts
- Une relation client toujours innovante et ciblage de nouvelles clientèles

• **A l'international**

- Selftrade (Royaume-Uni) : pas d'amélioration du RNPG hors exceptionnels envisagée en 2014, poursuite du plan de remise à niveau des processus opérationnels (sujets de conformité de l'entreprise avec la réglementation anglaise applicable aux intermédiaires financiers).
- OnVista (Allemagne) : poursuite du développement du fonds de commerce impulsé en 2013
- Self Bank (Espagne) : développement de l'activité bancaire

3.9 - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En kEur

	2013	2012	2011	2010	2009
Situation financière en fin de période					
Capital social (1)	35 223	35 178	35 133	35 083	34 927
Nombre d'actions	88 056 732	87 944 225	87 832 368	87 708 116	87 316 560
Résultats globaux des opérations effectuées					
Produit net bancaire	175 134	172 513	167 631	151 007	178 154
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	-10 111	60 582	66 437	53 255	120 263
Participation des salariés due au titre de l'exercice	953	2 329	813	101	2 607
Impôt sur les bénéfices	-26 359	-28 042	-19 166	-13 422	-28 238
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-31 846	44 267	41 778	-3 702	83 812
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en Eur)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,425	0,344	0,529	0,453	1,024
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,362	0,503	0,476	-0,011	0,96
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel (effectif fin de période)					
Nombre de salariés	516	500	518	512	504
Montant de la masse salariale	26 656	28 254	28 999	22 633	26 356

(1) Au 31 décembre 2009, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2009 (391 023 titres), le capital social se compose de 87.316.560 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2010, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2010 (391 556 titres), le capital social se compose de 87.708.116 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2011, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2011 (124 252 titres), le capital social se compose de 87 832 368 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2012, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2012 (111 857 titres), le capital social se compose de 87 944 225 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2013, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2013 (112 507 titres), le capital social se compose de 88 056 732 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

3.10- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En application du titre III du livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, Société Générale, agissant de concert avec les entités du Groupe La Caixa (soit Hodefi et CaixaBank), a déposé le 18 mars 2014 auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat volontaire simplifiée, pour une durée de dix jours de négociation, au terme duquel elle offre irrévocablement aux actionnaires de Boursorama, d'acquérir la totalité de leurs actions Boursorama au prix unitaire de 12 euros (coupon attaché).

Société Générale qui, à la date du projet de note d'information, détient directement 55,55% du capital et des droits de vote théoriques de Boursorama, a conclu le 17 mars 2014 avec les entités Caixa détenant 20,68% du capital et des droits de vote de Boursorama, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre ses signataires vis-à-vis de Boursorama, cette dernière n'étant pas partie au pacte (cf. paragraphe 2.2.4). Ce Pacte annule et remplace le pacte d'actionnaires conclu en 2006 entre Société Générale et Hodefi.

L'offre publique porte sur la totalité des actions Boursorama existantes non détenues, directement ou indirectement, par Société Générale et le groupe La Caixa, représentant 20,75% du capital et des droits de vote de Boursorama, ainsi que la totalité des actions nouvelles susceptibles d'être émises avant la clôture de l'offre publique en cas d'exercice des options de souscription d'actions octroyées par la Société (1.021 873 options au 31.12.2013), soit le total de 19 293 593 actions Boursorama.

Le projet de note d'information déposé le 18 mars 2014 par Société Générale auprès de l'AMF détaille les motifs de l'opération comme suit :

- (i) la volonté de Société Générale de se renforcer dans le secteur de la banque en ligne en France, dans lequel Boursorama est l'un des leaders ;
- (ii) dans un contexte de concurrence renforcée dans un secteur en forte mutation, Société Générale souhaite également renforcer ses marges de manoeuvre stratégiques ;
- (iii) Société Générale souhaite simplifier les structures du groupe, et se libérer des contraintes réglementaires et administratives liées à la cotation en Bourse de cette filiale. Enfin, compte-tenu de la structure actuelle de son actionnariat, un maintien de la cotation ne correspond plus au modèle financier et économique de Boursorama, celle-ci n'envisageant pas à l'avenir de se financer par voie d'offre au public de titres financiers.

A titre indicatif, l'offre publique serait ouverte pendant une période de dix jours, du 5 au 16 mai 2014 suivant le calendrier détaillé dans le projet de note d'information susvisé.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, l'offre publique pourra par la suite être suivie d'une procédure de retrait obligatoire, dans le cas où les actionnaires minoritaires ne représentaient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Boursorama à l'issue de l'offre publique.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Boursorama vise à se conformer, dans la mesure du possible, au code AFEP-MEDEF. Lorsque certaines recommandations ne sont pas suivies, elles sont mentionnées dans ce chapitre 4.

- conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, l'administrateur indépendant de Boursorama n'entretient « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Cependant, la procédure de sélection des administrateurs indépendants n'est pas formalisée ;
- évaluation formelle de la contribution des administrateurs n'est pas formalisée, cependant l'appréciation positive du fonctionnement collégial du Conseil d'administration ne peut que résulter des contributions individuelles satisfaisantes.

4.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la même personne ou sont dissociées. Au sein de Boursorama, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général (PDG) sont exercées par la même personne, le Président Directeur Général soit Mme Marie Cheval, nommée es qualité le 18 mars 2013. En application des dispositions de la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD4) 2013/36 du 26 juin 2013, l'ACPR a positivement statué sur la décision prise en Conseil d'administration du 5 novembre 2013 de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ceci jusqu'à la fin du deuxième semestre 2015.

Considérant l'évolution de la Société, le Conseil d'administration estime que l'organisation actuelle reposant sur l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général par la même personne est la mieux adaptée au fonctionnement de la Société. Il estime que la composition du Conseil d'administration et de ses Comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil d'administration donnent des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs de Directeur Général, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement Intérieur et aux orientations fixées par le Conseil d'administration.

4.1.1 - Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration comprend actuellement 10 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée.

Dans un secteur en forte croissance et très concurrentiel, Boursorama n'a pas adopté de mandats d'une durée de 4 ans, préférant privilégier une certaine stabilité de son Conseil d'administration.

Au 1^{er} janvier 2014, le Conseil d'administration compte quatre femmes, Mme Marie Cheval, le Président Directeur Général, Mme Isabelle Guillou, administrateur, Madame Petra Friedmann, administrateur indépendant et Madame Caroline Guillaumin, représentant permanent de Société Générale, administrateur et six hommes.

La Société s'est conformée aux dispositions de l'article L. 226-4-1, II, 2^{ème} alinéa du Code de commerce (tel que modifié par la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle) et, a d'ores et déjà atteint la proportion des administrateurs de chaque sexe égale à 20% rendue obligatoire par la loi précitée en 2014 au plus tard.

Considérant que le code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés cotées la part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration soit d'au moins un tiers, le Conseil d'administration de Boursorama comprend trois administrateurs indépendants, M. Henri Cukierman, M. Alain Taravella et Mme Petra Friedmann. Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, l'administrateur indépendant de Boursorama n'entretient « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Le premier administrateur indépendant ayant été nommé en 2000, aucune procédure de sélection n'avait été mise en place à l'époque.

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé (pour une présentation des administrateurs et de leurs différents mandats voir la section 7.1 ci-dessus du Rapport de Gestion).

L'obligation pour un administrateur de détenir au minimum 1 action Boursorama a été supprimée par l'assemblée générale du 23 mai 2012.

Au cours de l'année 2013, la composition du Conseil d'administration a été affectée par les événements détaillés dans le tableau ci-après.

MANDATS SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Au 1^{er} janvier 2014, le Conseil d'administration est composé de 10 membres.

Au cours de 2013, les mandats sociaux étaient les suivants :

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2013	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Marie CHEVAL	18/03/2013	31/12/2015	Président– Directeur Général	Aucune	Président du Conseil d'administration : - Self Trade Bank SA (Espagne), - Talos Securities Ltd. (GB) Administrateur : - Talos Holdings Ltd. (GB) - Visa Europe Ltd. (GB) Membre du Conseil de Surveillance : OnVista Bank GmbH Laurent Perrier (France)	<u>Mandats terminés au cours de 2013 :</u> Président du Conseil d'administration : CGA Administrateur : Visa Europe Ltd., ABE Clearing. Représentant permanent de SG, membre du Conseil de surveillance de STET <u>Autres mandats :</u> Président du Conseil de surveillance : La Banque Postale Financement Vice-Président du Conseil d'administration : Transactis

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2013	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<p>Inès-Claire MERCEREAU</p> <p>18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt</p>	03/10/2010	Démissionnaire le 18/03/2013	Président-Directeur Général	Aucune	<p>Président du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Self Trade Bank SA (Espagne), - Talos Securities Ltd. (GB) <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sogefinancement (France), - Talos Holdings Ltd. (GB) - Talos Securities Ltd. (GB), - Société Générale (China) Ltd (Chine) <p>Membre du Directoire : SG VIET FINANCE (Vietnam)</p> <p>Vice-Président du Conseil de Surveillance : Onvista Bank GmbH (Allemagne)</p>	<p>Mandats terminés au cours de 2013 :</p> <p>Président du Conseil d'administration : Self Trade Bank SA (Espagne), Talos Securities Ltd. (GB)</p> <p>Administrateur : Sogefinancement (France), Talos Holdings Ltd. (GB), Talos Securities Ltd. (GB)</p> <p>Membre du Directoire : SG VIET FINANCE (Vietnam)</p> <p>Vice-Président du Conseil de Surveillance : Onvista Bank GmbH (Allemagne)</p> <p>Mandats antérieurs à 2013 :</p> <p>Sogecap (France), Eurobank (Pologne), Geneval (France), Groupama Banque (France), ALD Automotive Bresil (Brésil), SG Leasing and Renting Co Ltd (Chine), ALD International (France), ALD International Participations SAS (France), ALD Automotive Pologne (Pologne), Franfinance (France), SG Consumer France (France), Sogepius (France), Sogessur (France), ALD International Group Holdings GmbH (Allemagne), Axus Italiana (Italie), SG Global Solution Centre Private (Indes), ALD Automotive Roumanie (Roumanie), LLC Rusfinance (Russie), Rusfinance Bank (Russie), SG Equipement Finance (France), ALD Italie (Italie), Prostofinance (Russie), CGL (France), La Banque Postale Financement (France), Fiditalia (Italie), ESSOX Sro (République Tchèque), SGEF BRASIL (Brésil), SKT Bank (Russie), Banco Cacique (Brésil), Banco Pecunia (Brésil), Family Credit Ltd (Inde) ALD Automotive China (Chine), Banco SG Brazil SA (Brésil), Sogecap (France)</p> <p>Directeur délégué du pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances de la Société Générale jusqu'au 03/10/2010</p>

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2013	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Autres administrateurs :						
Jean-François SAMMARCELLI 17 cours Valmy 92 972 Paris La Défense	15/19/2009	31/12/2014	Aucune	Directeur Général Délégué de la Société Générale Directeur des Réseaux de Banque de détail en France de Société Générale	Directeur Général Délégué de la Société Générale Président du Conseil d'administration : Crédit du Nord Administrateur : Amundi Group, Crédit du Nord, Sogecap, SOGEPROM, Sopra Membre du Conseil de Surveillance : Banque Tarneaud, SG Marocaine de Banques, Fonds de Garantie des dépôts Représentant permanent du Crédit du Nord, membre du Conseil de Surveillance de Banque Rhône Alpes et Société Marseillaise de Crédit Censeur : Ortec Expansion	Président du Conseil d'administration : CGA Administrateur : - NSGB - CGA - SG Equipment Finance S.A. Membre de Conseil de Surveillance : - SKB Banka - SOGESSUR Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration de Franfinance
SOCIETE GENERALE représentée par : Caroline GUILLAUMIN 17 cours Valmy 92 972 Paris La Défense A remplacé Didier VALET à compter du 23 avril 2012	17/11/1995	31/12/2015 Mandat renouvelé par l'AGO du 21/05/2010	Aucune	Directeur de la Communication de la Société Générale	Conseil de surveillance : SG Marocaine de Banques Administrateur : Franfinance	

		Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2013	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Véronique de la BACHELERIE 17 cours Valmy 92 972 Paris La Défense	19/05/2011	Démission du mandat le 2/05/2013	Aucune	Directeur Financier de Banque de détail en France de Société Générale	Président Directeur Général : Président du Conseil d'administration : SG LIB, Administrateur : SGBT Luxembourg, SGSS Luxembourg, SGPB Suisse, Société de la Bourse de Luxembourg, Lazulli Holding, SGCMF Membre du Conseil de surveillance : SG Algérie, SGIS, Société Générale LDG, SGFD	Président Directeur Général : Pirix, Genefimmo Holding Président du Conseil d'administration : Inter Europe Conseil, Directeur Général/Directeur Général Délégué : Genefim Holding, Inter Europe Conseil Administrateur : Inter Europe Conseil, Génébanque, Sophia Bail, SG Services, Généras, UIB, SG SFH, Essox SRO, SG SCF, SG Ré Représentant : Généfinance, administrateur de Sogéparts, SG et de Socogéfi, Genefimmo, administrateur de Sogeprom, Genefim, Odiprom et Maxiges SG, administrateur de UIB
Isabelle GUILLOU 17 cours Valmy 92 972 Paris La Défense	02/05/2013	31/12/2016	Aucune	Directeur Financier de Banque de détail en France de Société Générale	Directeur Général : Genefimmo Holding, Président du Conseil d'administration : SG SFH, SG SCF GLFI5, Société Générale Participations Industrielles Administrateur : Genefim, Sogeprom, Société Générale Ré	Président Directeur Général : Pirix Administrateur : SGPB Monaco

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2013	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Alain TARAVELLA 8 avenue Delcassé 75008 Paris	23/05/2012	31/12/2018 Mandat renouvelé par l'AGO du 17/05/2013	Aucune	Président Fondateur d'Altarea Cogedim	Administrateur : Altarea Espana SLU (Espagne), Altarag S.r.l (Italie), Altarea Italia (Italie) Membre et Président du Conseil de surveillance : Altarea France (France), Cogedim (France) Président : Alta Pat1 (France), Alta Patrimoine (France), Altafi 2 (France), Altafi 3 (France), ATLAS (ex Altafi 4) (France), SAS Altafi 5 AltaGroupe (ex Altafinance 2) (France) Gérant : Altarea (France) Représentant de : Alta Blue, Président d'Aldeta ; Altarea, administrateur de Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'internet national de la région Parisienne et / ou Semmaris ; Altarea, président d'Alta Blue ; Altarea, président d'Alta Delcasse ; Altarea, président d'Alta Developpement Italie ; Altarea, président d'Alta Rungis ; Alta Faubourg, président d'Alta Montaigne ; AltaGroupe, gérant de SCI Sainte Anne ; Altarea, membre du Comité de conseil d'AltaFund Value-Add I ; Altarea, co-gérant d'Altalux Italy S.a.r.l. ; Altarea, co-gérant d'Altalux Spain S.a.r.l. ; Altarea, co-gérant d'Alta Spain Archibald B.V. ; Altarea, co-gérant d'Alta Spain Castellana BV ; Alta Patrimoine, Gérant des SCI Matignon Toulon Grand Ciel, SNC ATI et SNC Altarea Commerce	Membre et Président du Conseil de Surveillance : Cogedim Président : Altafi, Foncière Altarea Président et Directeur Général : Altafinance Président Directeur Général et Administrateur : Aldeta (France) Director : Altarea Inc Représentant de : Alta Penthièvre, administrateur d'Altacom ; Altacom, administrateur de Rue du commerce ; Altarea, président d'Alta Developpement Espagne ; Altarea, président de SAS Alta Developpement Russie ; Alta Penthièvre, Administrateur d'Altacom ; Altarea Old, Gérant de Wagram 39-41 ; Altarea Old, Gérant de la SNC Alta Saint Georges ; Altarea, Gérant de la SNC Richelieu International

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2013	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Alain BOZZI 17 cours Valmy 92 972 Paris La Défense	02/04/2004	31/12/2015 Mandat renouvelé par l'AGO du 21/05/2010	Aucune	Directeur Délégué de la Conformité de la Société Générale	Administrateur : Newedge Group	Administrateur de Newedge Hong Kong, Newedge US LLC, Newedge Nominees (UK) Ltd Membre du Conseil de surveillance de SGA SG Acceptance NV, Président et Directeur Général de Parel Représentant permanent de Newedge Group pour Fimat Futures UK
Henri CUKIERMAN 59 bd de la Saussaye 92 200 Neuilly s/ Seine	16/03/2000	31/12/2019 Mandat renouvelé par l'AGO du 17/05/2013	Aucune		Président du Conseil de Surveillance : Groupe Rétif Développement Administrateur : Solidarité et Logement SA Gérant : Cities Capital Partners SAS, Cukierman SARL Président de la Chambre de Commerce France Israël	
Petra FRIEDMANN Rue de Lyon 105 1203 Genève Suisse	23/05/2012	31/12/2017	Aucune	Président EMEA de HomeAway	Président EMEA de HomeAway	Directeur Général : Opodo (France, Belgique, Suisse) Président du Directoire : Vivacances

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2012	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
LA CAIXA Représentée par : Antonio MASSANELL LAVILLA Avenida Diagonal, 621-629 08028 Barcelone Espagne	16/05/2006	31/12/2017 Mandat renouvelé par l'AGO du 23/05/2012	Aucune	Directeur Général de « CaixaBank »	Président : CECABANK, S.A. Administrateur : TELEFONICA, S.A. ; TELEFONICA DIGITAL; SOCIEDAD DE GESTION DE ACTIVOS PROCEDENTES DE LA REESTRUCTURACION BANCARIA, S.A. (SAREB) ; E-LA CAIXA, S.A. (fin du mandat : 23/07/2013) ; CAIXA CAPITAL RISC, S.G.E.C.R., S.A. /fin du mandat : 22/05/2013) Vice-Président : Mediterránea Beach & Golf Community, S.A.U Conseiller : BARCELONA DIGITAL CENTRE TECNOLÒGIC (Président); ASSOCIATION BARCELONA CENTRE FINANCER EUROPEU (VicePrésident) ; APD ZONA MEDITERRANEA (Conseiller) Membre : Chambre de Commerce de Barcelona	Directeur Général Adjoint Exécutif : « la Caixa » (fin du mandat juin 2011) Administrateur : - PORT AVENTURA, S.A. (Président) (fin du mandat : 10/12/2012) - IT Now, S.A. (avant SERVEIS INFORMÀTICS « la Caixa », S.A. (SILK)) (fin du mandat : 22/12/2011) - Mediterranea Beach & Golf Community, S.A. (fin du mandat : 22/01/2010) - TELEFONICA DE ESPAÑA, SA (fin du mandat : 31/12/2009) - CAIXA CAPITAL DESARROLLO, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A (fin du mandat : 19/05/08) - ESPACIO PYME, S.A. (fin du mandat : 07/02/2008)
CAIXABANK Représentée par : Tomas MUNIESA ARANTEGUI Avenida Diagonal, 621-629 08028 Barcelone Espagne	16/05/2006	31/12/2017 Mandat renouvelé par l'AGO du 23/05/2012	Aucune	Directeur Général de « CaixaBank »	Président : MEFF Sociedad Rectora de Productos Derivados, S.A.U. ; MEFF Euroservices, S.V.S.A.U. Vice-Président Executive Directeur Général : VidaCaixa, S.A de Seguros y Reaseguros Vice-Président : SegurCaixa Adeslas, S.A. de Seguros y Reaseguros Vice-Président II : - Bolsas y Mercados Españoles, Sociedad Holding de Mercados y Sistemas Financieros, S.A. - UNESPA (Vida) Administrateur : - Consorcio de Compensación de Seguros - GDS Risk Solutions, Correduría de Seguros, S.L - Vithas Sanidad, S.L. Administrateur de suppléant : Grupo Financiero Inbursa, S.A.B. de C.V	Président : SegurCaixa Adeslas, S.A. de seguros y Reaseguros (fin du mandat : 29/07/2011) ; VidaCaixa S.A. de Seguros y Reaseguros (fin du mandat : 27/11/2008) ; RentCaixa, S.A. (fin du mandat : 04/08/2009) ; MEFF AIAF SENAF Holding de Mercados Financieros, S.A. (fin du mandat : 03/12/2010) ; MEFF Sociedad Rectora de Productos Financieros Derivados de Renta Fija, S.A.U. (fin du mandat : 28/6/2012) Président en nom de CaixaBank : SegurCaixa Adeslas, S.A. de Seguros y Reaseguros (fin du mandat : 21/05/2008) Directeur Général : VidaCaixa Grupo, S.A.U (fin du mandat : 28/07/2011) Administrateur : Compañía de Seguros Adeslas, S.A. (fin du mandat : 22/12/2010) Administrateur en nom de Critería CaixaCorp, S.A.: Compañía de Seguros Adeslas, S.A. (fin du mandat : 24/06/2009) Administrateur en nom de Negocio de Finanzas e Inversiones II, S.L.U : Compañía de Seguros Adeslas, S.A. (fin du mandat : 07/06/2010) Administrateur en nom de Caixa Emprendedor XXI, S.A. : Creàpolis, Parc de la Creativitat, S.A. (fin du mandat : 27/06/2012)

Modifications intervenues au sein des organes d'administration et de direction

Au cours de l'année 2013, la composition du Conseil d'administration a été affectée par les événements suivants :

- Mme Inès-Claire Mercereau a démissionné, le 18 mars 2013, du mandat de Président Directeur Général de Boursorama.
- Mme Marie Cheval a été cooptée par le Conseil d'administration du 18 mars 2013 en qualité d'administrateur et nommée Président Directeur Général en remplacement de Mme Inès-Claire Mercereau, démissionnaire. La cooptation de Mme Marie Cheval en qualité d'administrateur a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2013 pour la durée restant à courir du mandat de Mme Inès-Claire Mercereau, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.
- Mme Véronique de la Bachelerie a démissionnée, le 2 mai 2013, du mandat d'administrateur.
- Mme Isabelle Guillou a été cooptée par le Conseil d'administration du 2 mai 2013 en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Véronique de la Bachelerie, démissionnaire. La ratification de la cooptation de Mme Isabelle Guillou en qualité d'administrateur sera soumise à la ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.
- Le mandat de M. Henri Cukierman en qualité d'administrateur indépendant a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2013 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.
- Le mandat de M. Alain Taravella en qualité d'administrateur indépendant a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2013 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

4.1.2 – Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration

• Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. En outre, le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires, en ce compris, une fois par an, sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration examine et approuve dans leur ensemble au moins une fois par an les orientations stratégiques du Groupe, les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques en ce compris toutes les opérations de croissance externe du montant unitaire supérieur à 5 millions d'Euros et les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les Administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations.

• Fonctionnement

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont régies par Règlement Intérieur, modifié le 14 février 2011. Celui-ci est convoqué par tous moyens (lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement) et se réunit au moins trois fois par an. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil peut se réunir par vidéoconférence et tous autres moyens de télécommunications permettant l'identification des administrateurs conformément à la loi sauf pour les opérations d'établissement et d'arrêtés des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise. Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits dans la partie consacrée à la rémunération des dirigeants (cf. section 1.3 de l'Annexe 1).

Le Règlement Intérieur contient en outre des règles déontologiques applicables aux administrateurs définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt. L'article 7 régit les conflits d'intérêts en prévoyant que l'administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Chaque administrateur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun. Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

Depuis l'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 qui décrit le cadre sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, une liste des initiés a été créée le 12 octobre 2004 dans laquelle les administrateurs de Boursorama ont été inclus.

Boursorama ne dispose pas à ce jour d'outils formels d'évaluation des dirigeants par son Conseil d'administration.

4.1.3 – Travaux du Conseil d'administration 2013

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2013, le 8 février, le 18 mars, le 2 mai, le 30 juillet et le 5 novembre. Le taux de présence pour l'année 2013 était de 76 %.

Le Conseil a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a délibéré sur plusieurs projets stratégiques conformément à son règlement. Il a examiné le budget 2014.

4.2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES DIRECTEURS GENERAUX

4.2.1 - Absence de conflit d'intérêts

A la connaissance de Boursorama :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt entre Boursorama et les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué à titre de leurs intérêts personnels ou professionnels. Le Règlement Intérieur du Conseil (Art.7) régit les conflits d'intérêt ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec l'un des principaux actionnaires de la société, ses clients, prestataires de services, fournisseurs ou autres, en vertu desquels l'une des personnes susvisées a été sélectionnée pour devenir administrateur ou dirigeant de la Société ;
- il n'existe pas d'accord liant l'une des personnes susvisées avec la société ou l'une des sociétés de son groupe ou l'un de ses dirigeants ;
- aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

4.2.2 - Absence de condamnation

A la connaissance de Boursorama :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des administrateurs, Directeur Général ou Directeur Général Délégué ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels) ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4.3 - DIRECTION GENERALE

Au 1^{er} janvier 2014, la direction générale est exercée par Mme Marie Cheval en qualité de Président Directeur Général.

Le pilotage stratégique et opérationnel du groupe est assuré, sous l'autorité du Président Directeur Général, par le Comité Exécutif, composé au 1^{er} janvier 2014 des membres suivants :

- Mme Marie Cheval, Président Directeur Général de Boursorama
- M. Patrick Sommelet, Directeur Général Adjoint
- M. Benoît Grisoni, Directeur de Boursorama Banque France
- Mme Nicole Viviand, Directeur Adjoint de Boursorama Banque France
- M. Xavier Prin, Directeur du Portail
- Mme Isabelle Salessy, Directrice des Ressources Humaines
- Mme Sophie Dupeux, Directrice des Risques et du Contrôle Permanent
- M. Patrick Rivière, Directeur des Systèmes d'Information
- M. Ralf Oetting, Directeur Général d'OnVista AG (Allemagne)
- M. Alex Buffet, Directeur Général de SelfTrade (Royaume-Uni)
- M. Alberto Navarro, Directeur Général de SelfBank (Espagne).

4.4 - COMITE EXECUTIF

Au 1^{er} janvier 2014, la direction générale est exercée par Mme Marie Cheval en qualité de Président Directeur Général.

Le pilotage stratégique et opérationnel du groupe est assuré, sous l'autorité du Président Directeur Général, par le Comité Exécutif, composé au 1^{er} janvier 2014 des membres suivants :

- Mme Marie Cheval, Président Directeur Général de Boursorama
- M. Patrick Sommelet, Directeur Général Adjoint
- M. Benoît Grisoni, Directeur de Boursorama Banque France
- Mme Nicole Viviand, Directeur Adjoint de Boursorama Banque France
- M. Xavier Prin, Directeur du Portail
- Mme Isabelle Salessy, Directrice des Ressources Humaines
- Mme Sophie Dupeux, Directrice des Risques et du Contrôle Permanent
- M. Patrick Rivière, Directeur des Systèmes d'Information
- M. Ralf Oetting, Directeur Général d'OnVista AG (Allemagne)
- M. Alex Buffet, Directeur Général de SelfTrade (Royaume-Uni)
- M. Alberto Navarro, Directeur Général de SelfBank (Espagne).

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion de l'entreprise par des comités fonctionnels permanents :

- Comité de Résultats Mensuels en charge de la revue des résultats mensuels et proposition de mesures correctives ;
- Comité Financier chargé de définir et surveiller des risques structurels, la politique ALM et la politique commerciale de Boursorama en matière de taux d'intérêts
- Comité Risques et Conformité : cf. section II - 2.2 ci-après pour une description détaillée de ses missions ;
- Comité IT chargé de définir et piloter des projets IT, ainsi que de revoir les frais généraux et investissements en la matière ;
- Comité Nouveaux Produits en charge de l'examen de tout nouveau produit ou service.

Ces comités sont présidés par le Président Directeur Général et se réunissent mensuellement (sauf le Comité Nouveaux Produits, réuni sur demande).

4.5 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport est établi en application de l'article L225-37 du Code de Commerce qui impose au président du Conseil d'administration de toute société cotée ayant son siège social en France, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ».

La partie gouvernement d'entreprise de ce même rapport se trouve en partie 4.

4.5.1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil

Boursorama est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de Commerce immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°351.058.151.

Boursorama veille également à respecter les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Ce code est consultable sur le site internet AFEP-MEDEF ainsi qu'au siège de Boursorama au 18 Quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt.

Depuis 2003, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration est régi par un Règlement Intérieur adopté le 25 mars 2003 et modifié le 14 février 2011. Le Règlement Intérieur et les statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le Document de Référence.

4.5.1.1 - Le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la même personne ou sont dissociées. Au sein de Boursorama, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général (PDG) sont exercées par la même personne, le Président Directeur Général soit Mme Marie Cheval, nommée es qualité le 18 mars 2013.

Considérant l'évolution de la Société, le Conseil d'administration estime que l'organisation actuelle reposant sur l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général par la même personne est la mieux adaptée au fonctionnement de la Société. Il estime que la composition du Conseil d'administration et de ses Comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil d'administration donnent des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs de Directeur Général, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement Intérieur et aux orientations fixées par le Conseil d'administration.

a) Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration comprend actuellement 10 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée.

Dans un secteur en forte croissance et très concurrentiel, Boursorama n'a pas adopté de mandats d'une durée de 4 ans, préférant privilégier une certaine stabilité de son Conseil d'administration.

Au 1^{er} janvier 2014, le Conseil d'administration compte quatre femmes, Mme Marie Cheval, le Président Directeur Général, Mme Isabelle Guillou, administrateur, Madame Petra Friedmann, administrateur indépendant et Madame Caroline Guillaumin, représentant permanent de Société Générale, administrateur et six hommes.

La Société s'est conformée aux dispositions de l'article L. 226-4-1, II, 2^{ème} alinéa du Code de commerce (tel que modifié par la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle) et, a d'ores et déjà atteint la proportion des administrateurs de chaque sexe égale à 20% rendue obligatoire par la loi précitée en 2014 au plus tard.

Considérant que le code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés cotées la part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration soit d'au moins un tiers, le Conseil d'administration de Boursorama comprend trois administrateurs indépendants, M. Henri Cukierman, M. Alain Taravella et Mme Petra Friedmann. Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, l'administrateur indépendant de Boursorama n'entretient « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». Le premier administrateur indépendant ayant été nommé en 2000, aucune procédure de sélection n'avait été mise en place à l'époque.

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé (pour une présentation des administrateurs et de leurs différents mandats voir la section 7.1 ci-dessus du Rapport de Gestion).

L'obligation pour un administrateur de détenir au minimum 1 action Boursorama a été supprimée par l'assemblée générale du 23 mai 2012.

Au cours de l'année 2013, la composition du Conseil d'administration a été affectée par les événements détaillés à la fin de la section 4.1.1 ci-dessus.

b) Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration

• Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. En outre, le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires, en ce compris, une fois par an, sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration examine et approuve dans leur ensemble au moins une fois par an les orientations stratégiques du Groupe, les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques en ce compris toutes les opérations de croissance externe du montant unitaire supérieur à 5 millions d'Euros et les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les Administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations.

• Fonctionnement

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont régies par Règlement Intérieur, modifié le 14 février 2011. Celui-ci est convoqué par tous moyens (lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement) et se réunit au moins trois fois par an. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil peut se réunir par vidéoconférence et tous autres moyens de télécommunications permettant l'identification des administrateurs conformément à la loi sauf pour les opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise. Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits dans la partie consacrée à la rémunération des dirigeants (cf. section 1.3 de l'Annexe 1).

Le Règlement Intérieur contient en outre des règles déontologiques applicables aux administrateurs définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt. L'article 7 régit les conflits d'intérêts en prévoyant que l'administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Chaque administrateur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun. Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

Depuis l'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 qui décrit le cadre sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, une liste des initiés a été créée le 12 octobre 2004 dans laquelle les administrateurs de Boursorama ont été inclus.

Boursorama ne dispose pas à ce jour d'outils formels d'évaluation des dirigeants par son Conseil d'administration.

- **Travaux du Conseil d'Administration 2013**

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2013, le 8 février, le 18 mars, le 2 mai, le 30 juillet et le 5 novembre. Le taux de présence pour l'année 2013 était de 76 %.

Le Conseil a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a délibéré sur plusieurs projets stratégiques conformément à son règlement. Il a examiné le budget 2014.

4.5.1.2 – Comités

Le Règlement Intérieur prévoit que les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des comités spécialisés composés d'Administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les comités permanents sont au nombre de deux :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (le **CACIR**) (ex-Comité d'audit et des comptes);
- le Comité des rémunérations (le **COREM**)

Les attributions et modalités de fonctionnement des comités sont fixées respectivement aux articles 5 et 6 du Règlement Intérieur.

a) Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR)

- **Composition du CACIR**

Le CACIR est composé au moins de trois Administrateurs nommés par le Conseil d'administration, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Au moins un des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Par décision du Conseil d'administration du 14 février 2011, M. Henri Cukierman, administrateur indépendant de Boursorama et membre du Comité, a été nommé Président du Comité. En remplacement de Mme Véronique de la Bachelerie, Mme Isabelle Guillou a été nommée membre du Comité par décision du Conseil d'administration du 2 mai 2013.

A la suite de ces nominations, le CACIR est composé au 1^{er} janvier 2014, de quatre membres : M. Henri Cukierman (Président et administrateur indépendant), Mme Isabelle Guillou, M. Alain Bozzi et M. Antonio Massanell.

- **Missions du CACIR**

Les attributions ainsi modifiées du CACIR sont désormais les suivantes :

- a) assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité de dispositifs mis en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- b) examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ; examiner, à ce titre, le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- c) porter une appréciation sur la qualité de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et du respect de l'éthique, et proposer, si besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité :
 - examine le programme de contrôle périodique du groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
 - examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du groupe ;
 - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.
- d) conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;

- e) s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- f) examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement, assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes.

Le Comité peut également se saisir des questions relatives aux risques de contreparties.

Le Comité peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du CACIR, sauf décision contraire du Comité.

Par ailleurs, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques peut avoir recours à des experts extérieurs.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Les documents relatifs à une séance d'un Comité d'audit, de contrôle interne et des risques sont communiqués aux membres généralement 4 jours avant la séance.

Compte rendu de l'activité du CACIR pour 2013

Le Comité s'est tenu les 8 février, 2 mai, 30 juillet et 5 novembre 2013. Le taux de présence des administrateurs pour l'année 2012 était de 81 %.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et le Directeur de l'Audit Interne participent à chaque Comité.

Lors de chaque Comité, celui-ci a entendu la présentation des comptes faite par la Direction financière, la présentation des travaux de la direction des Risques et du Contrôle Permanent ainsi que celle de la Direction de l'Audit Interne.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux et ont souligné les points essentiels des résultats et des options comptables retenues au cours des Comités des comptes relatifs aux arrêtés semestriels et annuels.

Le Comité a examiné les projets de comptes consolidés pour les arrêtés trimestriels, semestriels et annuel avant leur présentation au Conseil. Il échange sur les faits marquants de chaque période. Il suit de près l'évolution des différents revenus et frais généraux ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan. Il donne au Conseil son avis sur ces comptes.

Il a suivi l'évolution des engagements par contrepartie et par maturité et étudié les propositions de contreparties éligibles dans le cadre de la politique d'investissement.

Les rapports suivants ont été présentés aux membres du Comité :

- rapport de gestion de l'exercice ainsi que le rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, en date du 8 février 2013 ;
- rapport annuel de contrôle du RCSI à l'attention de l'AMF au titre de l'année 2011 en date du 8 février 2013 et au titre de l'année 2012 en date du 30 juillet 2013
- rapport établi en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 relatif au Contrôle interne et à la Mesure et la Surveillance des Risques au titre de l'année 2012, en date 2 mai 2013 après l'avoir diffusé préalablement aux administrateurs afin de prendre en compte leurs remarques ;
- rapport de Boursorama Banque sur la protection de la clientèle en date du 30 juillet 2013 ;
- rapport relatif au contrôle des chèques dans le cadre du Règlement 2002-01 (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) effectué au titre de l'année 2011 en date du 8 février 2013

A ces rapports s'ajoute une présentation trimestrielle, lors de chaque Comité, de l'activité marquante en matière de Risques et de Contrôle Permanent.

Par ailleurs, tout sujet concernant des évolutions réglementaires importantes pour Boursorama fait l'objet d'une présentation ad-hoc.

Le Comité a discuté et validé le programme de travail annuel de l'Audit interne, examiné les conclusions des rapports des missions effectuées et a été informé des éventuels manquements dans la mise en place des recommandations formulées par l'Audit.

b) Le Comité des rémunérations

• Composition du COREM

Le COREM est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Au 1er janvier 2014, le COREM est composé de trois membres, M. Henri Cukierman (administrateur indépendant), M. Jean-François Sammarcelli et Mme Caroline Guillaumin. Le Président Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

• Missions du COREM

Le COREM a pour missions :

- de proposer au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants mandataires sociaux ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- de proposer au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- de préparer les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- de rédiger un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Informations sur les séances du Comité des rémunérations en 2013

Au cours de l'année 2013, le COREM s'est tenu deux fois le 8 février 2013 et le 18 mars 2013.

Le taux de présence était de 67 %.

Conformément aux critères fixés par décision du Conseil d'administration du 29 octobre 2010, le COREM du 8 février 2013 a préparé une proposition, pour délibération du Conseil d'administration du 18 mars 2013, de la rémunération variable du Président Directeur Général. Le COREM a également présenté la structure de rémunération variable des « postes groupe ».

En application des dispositions du Règlement 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, le COREM a examiné les éléments de rémunération du Directeur des Risques et Contrôle Permanent.

Le COREM du 8 février 2013 a examiné les modalités d'attributions de LTI (*long term incentives, intéressement à long terme*) à un nombre limité de collaborateurs de Boursorama.

4.6 - POLITIQUE DE REMUNERATION

4.6.1 - Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code du Commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de Boursorama. Pour les mandataires sociaux de Boursorama exerçant des fonctions salariées au sein du Groupe Société Générale, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par Boursorama sont inclus (jetons de présence).

4.6.1.1 - Principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration et approuvées par ce dernier.

La rémunération du Président Directeur Général de Boursorama est établie selon les principes suivants :

- la rémunération est conforme aux normes définies par les Directives Européennes, notamment la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD3) du 24 novembre 2010 et la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD4) 2013/36 du 26 juin 2013 qui visent les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du groupe. En application de ces normes, la rémunération du Président Directeur Général comprend une partie fixe susceptible d'être modifiée et une partie variable laquelle se décompose en une part acquise (payée en numéraire et actions Société Générale soumises à des conditions de présence et de performance de Boursorama) et une part non acquise (payée en numéraire et actions Société Générale soumises à des conditions de présence et de performance de Boursorama) dont le paiement est différé de un à trois ans,
- la part acquise est subordonnée à la réalisation des objectifs de performance de Boursorama et se subdivise en deux parties dont une dépend de critères quantitatifs (RNPG, PNB, nombre de comptes à vue ouverts en France, nombre de comptes bourse ouverts en France et à l'étranger) et l'autre dépend de critères qualitatifs établis de manière précise, chaque partie pouvant atteindre 60 % de la rémunération fixe maximum,
- les actions de performance de la part non acquise sont soumises à des conditions de présence et de performance de Boursorama (RNPG, nombre de comptes à vue ouverts en France) et leur valeur plafonnée au montant de la rémunération fixe,
- les jetons de présence dus au Président Directeur Général sont reversés à Boursorama.

Mme Marie Cheval continue en outre de bénéficier des dispositions du contrat de travail conclu avec la Société Générale dans le cadre duquel elle a été mise à disposition de Boursorama dans ses fonctions de Président Directeur Général de Boursorama en application d'une convention conclue entre Boursorama et la Société Générale, préalablement approuvée par le Conseil d'administration du 18 mars 2013 sur le fondement des conventions réglementées.

4.6.1.2 –Rémunération des autres mandataires sociaux : modalités de répartition des jetons de présence

Depuis le Conseil du 8 février 2012 lequel a modifié la règle de répartition des jetons de présence pour les allouer aux administrateurs en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil et aux réunions des Comités (CACIR, COREM), les jetons de présence sont répartis en proportion du nombre de séances du Conseil ou de chacun des Comités auquel chaque administrateur aura participé, le jeton de présence versé aux membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques étant toutefois majoré d'un tiers. La part des administrateurs absents revient à Boursorama.

Le montant global des jetons de présence est de 125 000 Euros.

Administrateurs	Montant des jetons de présence alloués en Eur (au 31/12/2013)
Marie Cheval	4 849
Société Générale*	9 698
Alain Bozzi*	11 315
Jean-François Sammarcelli	11 315
Véronique de la Bachelerie*	5 388
Isabelle Guillou*	9 159
Henri Cukierman	16 164
Alain Taravella	4 849
La Caixa**	11 315
CaixaBank (ex-Criteria Caixacorp)**	4 849
Inès-Claire Mercereau	3 233
Petra Friedmann	4 849

* Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du groupe Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale.

** Ces administrateurs salariés de La Caixa ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du groupe Boursorama, ceux-ci revenant à La Caixa.

4.6.1.3 - Rémunération individuelle et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

La rémunération fixe annuelle (en brut pour une année pleine) du mandataire social dirigeant s'élève à 250 KEur pour le Président Directeur Général, Mme Inès-Claire Mercereau.

Le Conseil d'administration du 18 mars 2013 a accepté la démission d'Inès-Claire Mercereau et a décidé de nommer Marie Cheval Président Directeur Général de Boursorama.

La rémunération fixe annuelle (en brut pour une année pleine) du mandataire social dirigeant s'élève à 190 KEur pour le Président Directeur Général, Mme Marie Cheval.

Les rémunérations variables au titre de l'année 2013 ont été approuvées par le Conseil d'administration du 5 février 2014 qui arrêtera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

En application du Code d'Afep-Medef et de la loi bancaire du 26 juillet 2013, la rémunération de 2013 de Mme Marie Cheval sera soumise au vote consultatif de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2014.

Le dé plafonnement de la composante variable de la rémunération au-delà de 100 % de la composante fixe et par conséquent, le ratio maximal de 200 % entre les composantes fixe et variable de la rémunération totale de Mme Marie Cheval pour l'exercice 2014, sera également soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2014 conformément aux dispositions de la Directive CRD4 du 26 juin 2013.

4.6.1.4 - Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux

Les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 au Conseil d'administration de la Société de consentir au profit de certains mandataires sociaux (et salariés) de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre n'ont pas été utilisées et ont expirées le 15 juillet 2012.

Aucune autre autorisation n'existe au profit des mandataires sociaux (et salariés) de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, d'émettre des options de souscriptions d'actions ou d'achat d'actions ou de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

L'historique des attributions est indiquée dans le tableau ci-dessous « Suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ».

- **Options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux en 2013**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites n'a été attribuée sur l'année 2013.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Dates d'échéance	N° du plan
Options attribuées durant l'exercice par chaque mandataire social	aucune	n.a.	n.a.	n.a.
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	aucune	n.a.	n.a.	n.a.

Nombre d'actions attribuées	
Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	Aucune

- **Options distribuées et levées par les mandataires sociaux en 2013**

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2013
Inès-Claire Mercereau	n.a.	n.a.	aucune	n.a.	aucune
Marie Cheval	n.a.	n.a.	aucune	n.a.	aucune

4.6.2 - Rémunération du Comité Exécutif autres que les mandataires sociaux en 2012

En Eur	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale	Rémunération globale à la charge du Groupe
Membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux	923 938	756 271	1 680 209	1 680 209

4.6.3 - Les options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions aux salariés

Les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 au Conseil d'administration de la Société de consentir au profit de salariés (et certains mandataires sociaux) de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre n'ont pas été utilisées et ont expirées le 15 juillet 2012.

Aucune autre autorisation n'existe au profit de salariés (et certains mandataires sociaux) de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, d'émettre des options de souscriptions d'actions ou d'achat d'actions ou de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

L'historique des attributions est indiquée dans le tableau ci-dessous « Suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ».

En outre, le 2 novembre 2010, le Conseil d'administration de la Société Générale a décidé d'attribuer gratuitement 40 actions Société Générale, à l'ensemble des salariés, sous conditions de présence et de performance.

Enfin, des actions Société Générale soumises aux conditions de performance Boursorama ont été attribuées à certains salariés au titre de l'année 2010 dans le cadre d'un plan LTI du 7 mars 2010 (*long terme incentive*), au titre de l'année 2011 dans le cadre du plan LTI du 2 mars 2012 et au titre de l'année 2012 dans le cadre du plan LTI du 14 mars 2013.

Options ou actions gratuites attribuées aux salariés en 2013

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites n'a été attribuée sur l'année 2013.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Dates d'échéance	N° du plan
Options attribuées durant l'exercice par chaque mandataire social	Aucune			
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	Aucune			

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	N° du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. 10 premiers salariés	Aucune			

Rapport Spécial - Informations sur l'attribution d'actions gratuites

	Nombre d'actions attribuées
Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	Aucune
Actions gratuites consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux premiers attributaires salariés	Aucune

Des actions Société Générale soumises aux conditions de performance Boursorama ont été attribuées au titre de l'année 2011 dans le cadre du plan LTI du 2 mars 2012.

SUIVI DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

- Options de souscription ou d'achat d'actions de Boursorama

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	380 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	50 000	Néant	550 002	25 484	25 487
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	88 500	Néant	Néant	10 522	13 485
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	0	366 213	0	0	197 806	383 806

SUIVI DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE BOURSORAMA

Au 31 décembre 2013, il n'y a plus de plan d'attribution d'actions gratuites de Boursorama en cours.

TABLEAUX NORMALISES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF

Tableaux de synthèse des rémunérations 2013

Le Comité des rémunérations du 18 mars 2013 a proposé de verser aux dirigeants mandataires sociaux les rémunérations indiquées ci-dessous.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2013	Exercice 2012
Inès-Claire Mercereau, PDG (jusqu'au 18 mars 2013)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (pour 2013 jusqu'au 31 mars) (détaillées au tableau 2)	58 145	611 450
Valorisation* des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	n.a.	n.a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	n.a.	100 000
Marie Cheval, PDG (à compter du 18 mars 2013)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice à compter du 18 mars (détaillées au tableau 2)	405 220	n.a.
Valorisation* des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	n.a.	n.a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	n.a.	n.a.

* à la date de l'attribution.

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Inès Mercereau, Président Directeur Général et administrateur à compter du 3 octobre 2010				
Rémunération fixe jusqu'au 31 mars	54 168	54 168	250 000	250 000
Rémunération variable non différée	Néant	Néant	100 000	100 000
Rémunération variable différée	Néant	175 263	100 000	Néant
Rémunération variable différée soumise aux conditions de performance	Néant	Néant	150 000	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence*	3 233	Néant	7 772	Néant
Avantages en nature	744	744	3 678	3 678
Marie Cheval, Président Directeur Général et administrateur à compter du 18 mars 2013				
Rémunération fixe	148 506	148 506	n.a.	n.a.
Rémunération variable non différée	75 000	75 000	n.a.	n.a.
Rémunération variable différée	75 000	Néant	n.a.	n.a.
Rémunération variable différée soumise aux conditions de performance	100 000	Néant	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	n.a.	n.a.
Jetons de présence*	4 849	Néant	n.a.	n.a.
Avantages en nature	1 865	1 865	n.a.	n.a.
TOTAL	463 365	455 546	611 450	353 678

*les jetons de présence du Président Directeur Général de Boursorama sont reversés à Boursorama

Tableau 3

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus au titre de l'exercice 2013 (non approuvés) (en Euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2012 (en Euros)
Société Générale *		
Jetons de présence	9 698	3 886
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alain Bozzi *		
Jetons de présence	11 315	15 544
Autres rémunérations	Néant	Néant
Véronique de la Bachelerie *		
Jetons de présence	5 388	18 135
Autres rémunérations	Néant	Néant
Isabelle Guillou		
Jetons de présence	9 159	n/a
Autres rémunérations	Néant	n/a
Jean-François Sammarcelli		
Jetons de présence	11 315	11 658
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alain Taravella		
Jetons de présence	4 849	7 772
Autres rémunérations	Néant	Néant
Henri Cukierman		
Jetons de présence	16 164	22 021
Autres rémunérations	Néant	Néant
Petra Friedmann		
Jetons de présence	4 849	3 886
Autres rémunérations	Néant	Néant
La Caixa **		
Jetons de présence	11 315	9 067
Autres rémunérations	Néant	Néant
CaixaBank (exCriteria Caixa Corp) **		
Jetons de présence	4 849	3 886
Autres rémunérations	Néant	Néant

* Ces administrateurs salariés de la Société Générale reversent leurs jetons de présence à la Société Générale.

** Ces administrateurs salariés de La Caixa ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe Boursorama, ceux-ci revenant à La Caixa.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Inès-Claire Mercereau	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Marie Cheval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Inès-Claire Mercereau	Néant	Néant	Néant
Marie Cheval	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés Date	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Inès-Claire Mercereau	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Marie Cheval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
	Néant	Néant	Néant

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
Les mandataires sociaux	380 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin	350 000	0	50 000	140 000	100 000	0	150 000	55 406	55 406
Olivier Lecler	30 000		30 000	70 000	70 000				
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	150 000	Néant	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	0	70 000	0	0	55 406	55 406

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 3	Plan n° 2	Plan Selftrade
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant				
Options détenues sur l'émetteur levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant				

Des actions Société Générale soumises aux conditions de performance Boursorama ont été attribuées à certains salariés au titre de l'année 2011 dans le cadre du plan LTI du 2 mars 2012.

Tableau 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Inès-Claire Mercereau Jusqu'au 17 mars 2013	X*		X			X		X
Marie Cheval A compter du 18 mars 2013	X**		X			X	X	

* Mme Inès-Claire Mercereau a bénéficié d'un contrat de travail avec la Société Générale jusqu'au 17 mars 2013. Dans ce cadre, elle a continué à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « hors classification » établi en janvier 1991 par la Société Générale.

** Mme Marie Cheval bénéficie d'un contrat de travail avec la Société Générale. Dans ce cadre, elle continue à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « hors classification » établi en janvier 1991 par la Société Générale.

4.7 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent rapport est établi en application de l'article L225-37 du Code de Commerce qui impose au président du Conseil d'administration de toute société cotée, ayant son siège social en France, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, «des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et le cas échéant pour les comptes consolidés.»

Ce rapport est approuvé par le Conseil d'administration.

4.7.1 - Les conditions d'exercice du contrôle interne

a) Au plan réglementaire

Boursorama a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du Contrôle interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et dans le cadre fixé par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le Contrôle interne comme un outil permettant de vérifier :

- la conformité des procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- le strict respect des procédures de décision et de prise de risques ;
- la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du Contrôle interne.

En France :

- **L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)** est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Ceci comprend ainsi le respect de la réglementation établie par le CRBF en application de l'article 33 de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 qui définit notamment « les règles applicables à l'organisation comptable, aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique ainsi que les procédures de contrôle interne ». L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.
- **L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**, instituée par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et par la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (Directive MIF) entrée en vigueur le 1er novembre 2007, contrôle l'activité de prestataire de services d'investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec ses clients, cadre des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché,...).

En Allemagne, les règles générales de contrôle interne sont définies dans le paragraphe 25a du German Banking act. Par ailleurs, les exigences particulières en matière de Contrôle interne et de Gestion des Risques sont définies dans le MaRisk (Minimum Requirements for Risk Management). OnVista est supervisé par la Deutsche Bundesbank et la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

En Espagne, les autorités de tutelle qui contrôlent les activités de Selfbank sont la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) pour l'activité titres et la Banco de España pour l'activité bancaire.

Au Royaume-Uni, l'activité de la filiale Talos Securities Ltd, sous la marque Selftrade est soumise au contrôle des 2 régulateurs britanniques : Financial Conduct Authority (FCA) en charge de la réglementation des services financiers et Prudential Regulation Authority (PRA) en charge de la réglementation prudentielle des banques. Le cadre du contrôle interne est notamment précisé dans le FCA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls (SYSC).

b) Au plan interne

- **L'application du règlement CRBF 97-02**

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, un responsable du contrôle permanent et des risques ainsi qu'un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et au Responsable du Contrôle Périodique de Boursorama.

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité, de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Boursorama, qui s'appuie sur les contrôleurs de chaque pays dédiés à cette fonction ainsi que sur d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles (Cf. 2.2) :

ETP au 31/12/2013	Risque Opérationnel (RCSA, perte, continuité d'activité, surveillance permanente)	Conformité, AML	Sécurité Système d'Information	Total
Siège	0,6	0,6	0,8	2,0
France	4,4	7,9	3,3	15,6
Allemagne	2,0	2,5	0,4	4,9
Royaume-Uni	3,5	7,6	0,1	11,2
Espagne	3,7	1,1	1,0	5,8
Total	14,2	19,7	5,6	39,5

Le responsable de la conformité est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est l'un des correspondants Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins).

Boursorama est soumis au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place. Ce contrôle est assuré par le Contrôle Périodique de Boursorama, département composé d'un Responsable et de 5 collaborateurs entièrement dédiés à cette fonction, qui intervient dans l'ensemble des entités du groupe Boursorama, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne, et, à compter du 9 septembre 2013, par la Direction du Contrôle Périodique de Société Générale (DCPE) localisée à Londres pour la filiale du Royaume Uni, Talos Securities Limited.

La mission du contrôle périodique est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de Contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

La Direction du Contrôle Périodique de Société Générale (DCPE), regroupant l'Inspection Générale et l'ensemble des corps d'audit, peut également intervenir à tout moment.

La Direction du Contrôle Périodique est rattachée à la Direction Générale de Boursorama. Elle reporte fonctionnellement à la Direction du Contrôle Périodique de Société Générale ainsi qu'au Comité d'Audit, de Contrôle interne et des Risques (CACIR) de Boursorama.

Le rapport annuel relatif au contrôle interne et à la surveillance des risques pour l'année 2012, au titre des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02, a été présenté aux administrateurs de Boursorama membres du Comité d'Audit, de Contrôle interne et des Risques en séance du 02 mai 2013 après sa diffusion préalable par voie électronique aux membres du Comité d'Audit, de Contrôle interne et des Risques et aux administrateurs. Le rapport a été transmis à l'ACPR le 26 avril 2013.

- **L'application du règlement général de l'AMF**

Dans le cadre des règles établies par l'AMF et de ses évolutions, un RCSI (Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement) a été nommé. Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur.

Le RCSI a rédigé le rapport annuel, présenté au CACIR le 30 juillet 2013 et transmis à l'AMF le 28 juin 2013.

Par ailleurs, le rapport de Boursorama Banque sur la protection de la clientèle a été présenté au CACIR du 30 juillet 2013 et transmis à l'ACPR le 1^{er} août 2013.

4.7.2 - Les procédures de Contrôle Interne

4.7.2.1 - Les modalités de la surveillance permanente

Pierre angulaire du système de contrôle interne, la surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- La sécurité au quotidien ;
- La supervision formalisée.

- **La sécurité au quotidien**

La sécurité au quotidien concerne l'ensemble des agents. Elle est la base de la sécurité et de la qualité des opérations. Elle repose sur le respect permanent par chaque agent, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur.

Ces dernières sont conçues de façon à respecter les principes fondamentaux du contrôle interne tels que la séparation des fonctions (*Front/Back Office* ; ordonnancement/paiement, etc.), la délimitation des responsabilités, l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction, le rapprochement entre informations de provenances différentes (soldes comptables et existences, confirmations, etc.).

- **La supervision formalisée**

La supervision formalisée a pour objet la vérification par la hiérarchie du respect par les agents des règles et procédures de traitement et de l'efficacité de la sécurité au quotidien. Elle inclut généralement un volet comptable.

Au niveau du groupe Boursorama, la coordination de la surveillance permanente est placée sous la responsabilité de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Celle-ci est notamment chargée d'évaluer, sur la base des informations fournies par un réseau de Correspondants Surveillance Permanente disséminés dans l'ensemble des entités et directions du groupe, le fonctionnement de la Surveillance permanente et d'en informer la Direction Générale de Boursorama. Cette information est fournie lors des Comités mensuels Risques et Conformité qui réunit l'ensemble des Responsables des Risques et de la Conformité de chacune des entités autour de la Direction Générale de Boursorama.

Chaque entité ou Direction fonctionnelle est responsable de la définition et la mise en œuvre de la surveillance permanente dans son périmètre d'activité et, pour cela, s'appuie sur des correspondants permanents qu'elle désigne. Ces correspondants permanents ont notamment pour responsabilités de préparer à partir des résultats de ces contrôles et des constats relevés, des états de synthèse à l'attention de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent au niveau du groupe Boursorama.

4.7.2.2 Les modalités du contrôle permanent

Outre les Contrôleurs Internes présents dans les principales entités du groupe, les directions fonctionnelles sont également des acteurs du contrôle permanent :

- la Direction Financière assure le contrôle comptable et financier, conformément à la directive n°90 du Groupe Société Générale, et supervise les risques de liquidité et d'intérêt ;
- la Direction des Risques et du Contrôle Permanent assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information assure la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information et procède à la vérification de sa bonne application ;
- le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques.

Sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, le comité Risques et conformité mensuel réunit l'ensemble des membres du Comité Exécutif, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, les responsables des Risques et de la Conformité de chacune des filiales.

Le Comité examine l'ensemble des problématiques liées aux risques opérationnels, y compris ceux liés à la conformité, la lutte contre le blanchiment des capitaux, aux abus de marché, aux risques de Crédit (immobilier, titres, contrepartie), à la Sécurité Informatique et au plan de continuité.

Des sujets ponctuels liés à l'actualité « Risque », à des incidents entraînant des pertes opérationnelles significatives ou révélant un risque particulier, sont également revus au-delà des indicateurs récurrents.

Chaque Comité donne lieu à un compte-rendu dans lequel sont mentionnées les décisions prises.

La surveillance permanente à la charge des Contrôleurs Internes locaux, constitue le premier niveau de contrôle formalisé à destination du Directeur des Risques et de la Conformité et de la Direction Générale.

Chaque entité du Groupe Boursorama a mis en place un programme de Surveillance Permanente en fonction de son activité et de ses zones de risques. La Surveillance Permanente de Boursorama Banque est composée de 274 points de contrôles, celle d'OnVista Bank de 194 points de contrôles, celle de Selftrade UK de 184 points de contrôles et celle de SelfBank de 113 points de contrôles.

4.7.2.3 - Les modalités du contrôle périodique

En complément des Contrôleurs Internes en charge du contrôle permanent, le contrôle périodique de Boursorama est assuré par son département Contrôle Périodique, qui intervient dans l'ensemble des entités du groupe Boursorama, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne, et, à compter du 9 septembre 2013, par la Direction du Contrôle Périodique de Société Générale (DCPE) localisée à Londres pour la filiale du Royaume Uni, Talos Securities Limited..

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Responsable du Contrôle Périodique selon la méthodologie d'évaluation des risques de la Direction du Contrôle Périodique de Société Générale. Il est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'Audit, de Contrôle interne et des Risques.

Les différents constats ou anomalies relevés lors des revues d'audit sont formalisés dans un rapport. Des préconisations sont formulées pour chaque constat et le plan d'action défini par l'audit est validé par le contrôle périodique. Le suivi de la correcte mise en œuvre de ces plans d'action est ensuite réalisé par le contrôle périodique sur la base de pièces justificatives voire sur place si la situation le nécessite.

Le Comité d'Audit, de Contrôle interne et des Risques se tient avant chaque publication des comptes, soit quatre fois par an. Il consiste notamment à :

- examiner les comptes qui sont soumis à l'approbation du Conseil afin de vérifier leurs conditions d'établissement et leur pertinence, et de s'assurer de la permanence des méthodes ;
- prendre connaissance des préconisations formulées par les différents audits et de leur suivi ;
- donner un avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de Contrôle interne.

En application du règlement 97-02 du CRBF, Boursorama adresse à l'ACPR un rapport annuel sur le Contrôle interne. Ce rapport, établi pour partie par le Responsable du Contrôle Périodique, est présenté au Comité d'Audit, de Contrôle interne et des Risques ainsi qu'au Conseil d'administration.

4.7.3 - La gestion des risques

Présentation synthétique des principaux risques de l'activité :

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).
- **Risque de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant

Autres risques : risque de blanchiment

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur général et au Directeur général adjoint de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Missions de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent

La Direction des Risques et du Contrôle Permanent du Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit et risques opérationnels. Elle participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux. Elle contrôle la bonne application de cette politique et le respect des procédures. Elle assure le suivi des remontées de risques opérationnels pour le Groupe. Enfin, elle organise le Comité Risques et Conformité mensuel du Groupe.

Le Comité Risques et Conformité traite des questions relatives aux dysfonctionnements de conformité et effectue une revue des principaux indicateurs de risques de crédit et opérationnels, tels que les dédommagements clients, les comptes erreurs, les fraudes sur cartes bancaires et les pertes opérationnelles supérieures à 10 000 Euros. Ce comité se déroule en présence des Membres du Comité Exécutif de Boursorama, de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent du Groupe Boursorama ainsi que des responsables Risques et Conformité de chacune des entités. Le Comité Risques et Conformité donne lieu à un compte rendu écrit.

4.7.4 - La production et le contrôle de l'information financière et comptable

4.7.4.1 - La production des données financières et de gestion

a) Les acteurs

- **L'organisation des directions financières**

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 3 à 21 personnes, en fonction de la taille de l'entité (3 personnes en Espagne, 8 personnes au Royaume-Uni, 9 personnes en Allemagne, et 21 personnes en France). L'ensemble des données financières et de gestion sont établies par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

- **Les différents reportings établis par les directions financières**

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent deux reportings :

- un reporting comptable (bilan et compte de résultat) ;
- un reporting de contrôle de gestion.

Le reporting comptable permet d'établir des comptes consolidés du Groupe Boursorama sur une base mensuelle. Cette consolidation permet notamment d'établir les reportings réglementaires de Boursorama France et les reportings mensuels au département consolidation de la Société Générale.

Le reporting de gestion est établi selon un format standard pour toutes les entités du Groupe, il s'agit d'un compte de résultat complété de nombreux indicateurs de gestion :

- le Produit Net Bancaire est analysé par type de produit. Les revenus nets des commissions sont ainsi analysés en fonction du nombre d'ordres exécutés, de la taille moyenne des ordres, du ratio d'activité par compte. Les commissions reçues et payées sont également analysées par catégories. Cette analyse est complétée des indicateurs spécifiques à l'activité de chaque entité ;
- en France, la marge financière et les commissions issues de l'activité bancaire (activité monétique notamment) sont analysées en fonction des indicateurs de gestion pertinents ;
- les charges d'exploitation sont réparties par rubrique économique afin de suivre leur évolution de la façon la plus fine possible. Les principales rubriques économiques sont les coûts de personnel, les dépenses marketing, les loyers, les dépenses informatiques détaillées par grands postes (tels que les flux d'information, les coûts liés à l'exploitation du contrat Atos, les coûts télécoms), les amortissements, le coût du risque.

Les performances mensuelles de l'ensemble des entités du Groupe sont comparées avec le budget qui a également été établi sous ce format de reporting.

Chaque entité s'assure de la concordance entre les deux reportings. Par ailleurs, le rapprochement des données consolidées est également effectué sur base mensuelle.

b) Les normes et principes comptables applicables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Boursorama (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Normes ou Interprétations	Dates de publication	Dates d'adoption par
	par l'IASB	l'Union Européenne
Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »	16-juin-11	05-juin-12
Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »	16-juin-11	05-juin-12
IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »	12-mai-11	11-déc-12
Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	16-déc-11	13-déc-12
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012	17-mai-12	27 mars 2013
Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »	20-déc-10	11-déc-12

AMENDEMENTS A IAS 1 « PRESENTATION DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL »

Les amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » modifient certaines dispositions relatives à la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour distinguer parmi ceux-ci les éléments recyclables en résultat de ceux qui ne le sont pas. Par ailleurs, le montant, net d'impôt, des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies reconnus sur la période et qui n'est pas recyclable en résultat est transféré directement en Réserves consolidées en fin d'exercice.

AMENDEMENTS A IAS 19 « AVANTAGES DU PERSONNEL »

Les principales conséquences des amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans recyclage ultérieur en résultat, et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres (L'impact comptabilisé dans les comptes du groupe Boursorama est de 296 K€ net d'impôt différé).

IFRS 13 « EVALUATION DE LA JUSTE VALEUR »

La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. IFRS 13 ne modifie pas le champ d'application de la juste valeur mais précise les modalités de calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers lorsqu'une autre norme IFRS le requiert ou le permet et complète les informations à présenter dans les notes aux états financiers. Les conséquences de cette norme pour le groupe portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, les précisions apportées par cette norme ont amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).

L'application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1er janvier 2013, les effets de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe ont été enregistrés dans le résultat de la période.

Hormis les ajustements liés à la CVA et à la DVA, les méthodes de valorisation des instruments financiers et la nature des données utilisées pour mesurer leur juste valeur sont, au 31 décembre 2013, comparables à celles décrites dans la Note 3 « Juste valeur des instruments financiers » des annexes aux états financiers consolidés de l'exercice 2013.

AMENDEMENTS A IFRS 7 « INFORMATIONS A FOURNIR - COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS »

Cet amendement requiert la présentation d'information sur les droits de compensation et accords similaires correspondants sur les instruments financiers. Ces nouvelles informations sont requises pour tous les instruments financiers qui sont compensés au bilan conformément à IAS 32 (montants bruts des actifs et des passifs financiers compensés, montants compensés et montants nets présentés au bilan). Des informations complémentaires doivent également être présentées pour les instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation global exécutoire ou d'un accord similaire même s'ils ne sont pas compensés au bilan conformément à IAS 32.

AMELIORATIONS ANNUELLES (2009-2011) DES IFRS - MAI 2012 :

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié six amendements mineurs à des normes déjà existantes.

c) Les modalités de production des données financières et comptables (information trimestrielle et semestrielle)

Les données financières et comptables intermédiaires sont produites par chaque entité.

Ces comptes individuels des filiales de Boursorama sont ensuite consolidés au siège du Groupe.

Informations trimestrielles :

Depuis 2004, Boursorama publie des informations trimestrielles. Ces informations font l'objet d'une lecture attentive de la part des Commissaires aux comptes.

Comptes semestriels :

Les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes du Groupe qui établissent un rapport sur cet examen limité.

d) Le système d'information

Les systèmes comptables utilisés sont CODA en France, SAP, Microsoft Dynamics NAV en Allemagne, SAGE Line 50 en Angleterre et CONTAPLUS ELITE en Espagne.

En France, le système comptable est interfacé en amont avec différents systèmes :

- les outils de back office : Cotre, pour la comptabilité titres, est le système utilisé par la Société Générale et mis à disposition de Boursorama ; CIS, pour la comptabilité des opérations bancaires, lui-même alimenté par Evolan Capital Market, logiciel de gestion des opérations de trésorerie, Saxo Enterprise Manager et Web Connect pour la partie dérivés depuis mi 2012 ;

- le logiciel de gestion commerciale et de facturation des espaces publicitaires du site Boursorama.com : AdFront, développé par la société Fivia ;
- les données de paie sont administrées à l'aide de l'outil Hypervision mis à disposition de Boursorama par la société ADP GSI ;
- l'outil de gestion des immobilisations Abel Immo, développé par la société Abel ;
- les relevés bancaires mis à disposition sous forme électronique de façon quotidienne par la Société Générale sont intégrés dans les outils de rapprochement bancaire, coda pour les comptes gérés par la comptabilité.

En France, le système comptable est interfacé en aval avec différents systèmes :

- l'outil de consolidation BFC Finance développé par la société Business Object ;
- le système de reporting à l'Autorité de Contrôle Prudentiel Evolan Report, développé par la société Sopra ;
- le logiciel permettant l'établissement de la liasse fiscale Etafi ;
- Le logiciel de décisionnel Cognos 10 permettant de détailler les indicateurs de gestion.

4.7.4.2 - Le contrôle interne de la production comptable

a) Le contrôle au quotidien (vérification de la réalité économique des informations reportées, gestion des suspens et des passerelles comptabilité/gestion)

Les soldes bancaires sont rapprochés des soldes comptables. En fonction du volume de transactions, ce rapprochement est effectué :

- sur base quotidienne pour les comptes les plus actifs (comptes de back office notamment) ;
- au moins une fois par mois pour les comptes les moins fréquemment mouvementés.

En France, le département opérations bancaires est constitué de 22 personnes. Ce département est en charge du suivi de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'activité des clients de Boursorama. Il effectue, en outre, sur base quotidienne, les rapprochements bancaires des comptes sur lesquels transitent l'ensemble de ces opérations cash : virements entrants et sortants, remises et demandes de chèques, prélèvements, opérations étranger. Ces rapprochements sont effectués pour partie à l'aide d'un outil de rapprochement spécifique développé en interne et pour partie de façon manuelle.

Par ailleurs, la direction financière de chaque entité du Groupe réconcilie les soldes des comptes clients figurant en balance générale avec les soldes extraits des systèmes de back office.

Pour l'activité média en France, la facturation des espaces publicitaires est établie à l'aide du logiciel AdFront. Une personne effectue un suivi de la facturation et du recouvrement des revenus liés à la commercialisation des espaces publicitaires (publicité commerciale et communication financière), des prestations BtoB (sites boursiers, espaces actionnaires).

Les comptes auxiliaires fournisseurs sont également rapprochés du solde figurant en balance générale. En France, une personne est en charge à temps complet du suivi des postes fournisseurs.

Enfin, les autres soldes du bilan sont également analysés sur base mensuelle ou trimestrielle en fonction de leur nature.

b) Le contrôle de premier niveau par les Directions Financières

Les directions financières de chaque entité s'assurent de la pertinence des résultats arrêtés mensuellement. Elles effectuent une revue du résultat par rapport aux mois précédents et par rapport au budget afin d'identifier et de justifier toutes les variations significatives tant au niveau des revenus qu'au niveau des charges.

Les directions financières s'assurent également de la correspondance entre le résultat économique et le résultat comptable ; toute différence, temporaire, est dûment justifiée puis éliminée. Ce travail de rapprochement est également effectué en central au niveau du résultat consolidé.

La Direction Financière du Groupe revoit les comptes consolidés avec la Direction Générale.

Ces comptes sont par ailleurs transmis à la Société Générale pour consolidation. Boursorama reporte, sur base mensuelle, un « package » de consolidation et un reporting économique.

c) Le contrôle de la consolidation

La consolidation des comptes est effectuée sur base mensuelle à l'aide du logiciel BFC Finance développé par Business Object.

Elle est contrôlée par la direction financière du Groupe à plusieurs niveaux : vérification de la correcte annulation des opérations réciproques, vérification de la correcte annulation des titres de participation et des dotations aux succursales, vérification du tableau de variation des capitaux propres notamment.

Cette consolidation est transmise sur base mensuelle à la Société Générale pour être intégrée dans la consolidation des comptes du Groupe Société Générale, à l'aide du logiciel BFC Finance. Elle fait à ce stade également l'objet d'un contrôle par le service consolidation de la Société Générale.

d) Le contrôle comptable (surveillance permanente en matière comptable, certification comptable dans le cadre des missions d'audit, audit des directions financières)

La surveillance permanente mise en place au niveau du groupe Boursorama intègre la fonction finance.

En outre, les vérifications spécifiques prévues par la loi ont été assurées par les Commissaires aux comptes conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Dans le cadre du processus I2C mis en place par la Société Générale en 2011, chaque trimestre, la direction comptable de Boursorama France établit une certification comptable. Cette attestation est validée conjointement par le directeur financier et par le PDG avant d'être transmise à la Société Générale.

4.7.4.3 - La liaison avec les CAC

Les Commissaires aux comptes du Groupe au 31 décembre 2013 sont Deloitte et Ernst & Young ; ils audient les comptes consolidés du Groupe.

Ernst & Young audite les comptes de la filiale anglaise Talos et de la filiale allemande. Deloitte est en charge de l'audit de la filiale espagnole. Les deux cabinets se répartissent les tâches pour l'audit des comptes de la France.

La liaison avec les Commissaires aux comptes est aussi fréquente que possible. Ainsi, les options de clôture significatives font l'objet d'une discussion au préalable avec les Commissaires aux comptes afin d'intégrer au plus tôt toutes leurs remarques (comptabilisation des acquisitions par exemple).

Les Commissaires aux comptes du Groupe interviennent à trois reprises au cours de chaque exercice, dans chacune des entités : ils procèdent à un examen limité des comptes au 30 juin (en juillet-août), et audient les comptes du 31 décembre (deux interventions en novembre-décembre et en janvier-février).

A l'issue de chaque intervention, les conclusions des Commissaires aux comptes sont présentées et discutées avec le management des entités dans le cadre de réunion de synthèse.

Dans le cadre de la publication des comptes trimestriels, les Commissaires aux comptes examinent les comptes consolidés arrêtés par Boursorama.

Les Commissaires aux comptes participent aux comités d'audit et des comptes trimestriels et y présentent les conclusions de leurs travaux. Ils participent également aux séances du Conseil d'administration.

Procédure de sélection des Commissaires aux comptes

La loi sur la Sécurité financière du 1er août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, en interdisant la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes par le Commissaire aux Comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et en renvoyant au code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

En choisissant comme Commissaires aux comptes Ernst & Young Audit et Deloitte et Associés, Boursorama, filiale du groupe Société Générale, s'est conformée au dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe Société Générale et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux.

4.8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Boursorama**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Boursorama et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

DELOITTE & ASSOCIES

David KOESTNER

Sylvie BOURGUIGNON

4.9 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la Société Générale, actionnaire majoritaire de votre société

- a. Accord entre votre société et la Société Générale relatif à la mise à disposition de M^{me} Marie Cheval.

Nature et objet

La convention porte sur la conclusion d'un accord entre votre société et la Société Générale relatif à la mise à disposition de M^{me} Marie Cheval afin qu'elle y exerce le mandat de président-directeur général. Cette convention fait suite à une décision du conseil d'administration de votre société du 18 mars 2013.

Modalités

M^{me} Cheval percevra une rémunération annuelle garantie telle que décidée par le conseil d'administration de votre société. Elle pourra, en outre, recevoir une rémunération variable. La charge de l'ensemble incombera à votre société.

A seule fin de faciliter les règlements de M^{me} Cheval, votre société donne expressément mandat à la Société Générale de régler à M^{me} Cheval, pour son compte, la rémunération lui incombant.

Par conséquent, la Société Générale versera à M^{me} Cheval, aux dates normalement prévues, la totalité des éléments de rémunération lui revenant et elle établira mensuellement le décompte des rémunérations versées et des charges patronales afférentes, tant fiscales que sociales, supportées pour le compte de votre société qui remboursera le montant exact des dépenses.

Cette convention prend effet à partir du 18 mars 2013. Elle prendra fin de plein droit au terme du mandat social et/ou en cas de rupture éventuelle du contrat de travail de M^{me} Cheval.

Au titre de l'exercice 2013, la rémunération brute fixe et variable de M^{me} Cheval s'élève à 399 K€.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Société Générale, actionnaire majoritaire de votre société

- a. Emprunt à durée indéterminée entre votre société et Société Générale.

Nature et objet

Un emprunt à durée indéterminée de 110 M€ a été contracté entre votre société (emprunteur) et Société Générale (prêteur) le 16 mai 2006 pour une durée minimale de cinq ans dans l'optique de renforcer les fonds propres réglementaires dans le cadre de l'acquisition de Caixa Bank. Cet emprunt ne peut être remboursé qu'après accord du secrétariat général de la Commission bancaire.

Modalités

Le paiement des intérêts est établi de la manière suivante :

- Pour les dix premières années (du 16 mai 2006 au 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 0,6 %.
- Pour les années suivantes (après le 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 2,10 %.

Votre société ne peut différer le paiement des intérêts durant les exercices où l'entité ne distribue pas de dividendes.

Au 31 décembre 2013, la charge d'intérêts comptabilisée au titre de cet emprunt est de 1 475 K€.

2. Avec la Caixa, actionnaire de votre société

- a. « Joint Venture » entre votre société et la Caixa relative à la création d'une banque en ligne en Espagne.

Nature et objet

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord de « Joint Venture » avec la Caixa, relatif à la création d'une banque en ligne en Espagne, filiale des deux sociétés.

Modalités

Dans le cadre de cette convention signée le 2 juillet 2008, l'apport de votre société est de 9 195 K€ initiaux en espèces et de 35 000 K€ additionnels correspondant à la valorisation de la branche espagnole de votre société. L'apport de la Caixa est de 8 835 K€ initiaux en espèces et de 33 627 K€ additionnels en espèces. L'issue de ces apports, les contributions de votre société et de la Caixa au capital de la « Joint Venture » sont de 51 % et de 49 % respectivement.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

DELOITTE & ASSOCIES

David KOESTNER

Sylvie BOURGUIGNON

5. SITUATION FINANCIERE

5.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF En K EUR	IFRS		
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Caisse, Banques centrales Note 4	70 152	21 160	15 748
Actifs financiers à la juste valeur par résultat Note 5	1 233	1 170	1 683
Instruments dérivés de couverture Note 6	6 556	3	7
Actifs financiers disponibles à la vente Note 7	1 054 560	919 717	622 702
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit Note 8	1 409 388	1 379 853	1 296 064
Prêts et créances sur la clientèle Note 9	2 608 383	2 037 181	1 826 940
Opérations de location financement et assimilées	2 736	3 236	3 699
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux Note 10	4 959	11 760	8 666
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Actifs d'impôts Note 11	2 712	6 434	8 341
Autres actifs et comptes de régularisation Note 12	280 079	195 228	184 655
Immobilisations corporelles et incorporelles Note 13	114 710	84 254	79 254
Ecarts d'acquisition Note 14	125 116	179 343	178 649
Total	5 680 582	4 839 338	4 226 408

PASSIF En k EUR	IFRS		
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 5 1 164	1 085	1 506
Instruments dérivés de couverture	Note 6 20 850	11 956	8 892
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	Note 15 235 234	77 424	58 266
Dettes envers la clientèle	Note 16 4 484 393	3 800 310	3 323 334
Dettes représentées par un titre	Note 17 8	8	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 10 (450)	1	5
Passifs d'impôts (1)	Note 11 27 840	34 639	17 639
Autres passifs financiers			
Autres passifs	Note 18 147 895	122 938	106 582
Provisions (1)	Note 20 / 21 18 334	15 151	16 002
Total dettes	4 935 267	4 063 513	3 532 234
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital souscrit	35 223	35 178	35 133
Instruments de capitaux propres et réserves liées	120 000	120 000	120 000
Réserves consolidées (1)	576 603	536 354	494 434
Résultat de l'exercice	(35 988)	40 387	43 359
Sous total	695 838	731 918	692 927
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	21 390	17 203	(24 341)
Sous total Capitaux propres part du Groupe	717 228	749 121	668 586
Participations ne donnant pas le contrôle	28 088	26 705	25 588
Total capitaux propres	745 316	775 826	694 174
Total Passif	5 680 582	4 839 339	4 226 408

Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les Passifs d'impôts pour -175 kEUR, les Provisions pour 471 kEUR, les Réserves consolidées pour -296 kEUR.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		IFRS		
<i>En k EUR</i>		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	Note 24	164 071	150 494	129 367
Intérêts et charges assimilés	Note 24	(63 192)	(50 788)	(43 247)
Revenus des titres à revenu variable		4	37	37
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 25	125 831	116 385	149 016
Commissions (charges)	Note 25	(48 026)	(41 169)	(48 505)
Résultat net des opérations financières		5 214	884	1 439
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 26	1 303	837	43
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 27	3 911	47	1 396
Produits des autres activités	Note 28	25 554	28 354	32 926
Charges des autres activités	Note 28	(1 706)	(2 720)	(2 352)
Produit net bancaire		207 750	201 477	218 681
Frais de personnel	Note 29	(59 593)	(62 064)	(60 131)
Autres frais administratifs		(82 835)	(65 448)	(81 735)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(14 900)	(7 328)	(7 141)
Résultat brut d'exploitation		50 422	66 637	69 674
Coût du risque	Note 31	(2 246)	(1 967)	(1 465)
Résultat d'exploitation		48 176	64 670	68 209
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 32	(454)	(646)	322
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 14	(53 506)	-	-
Résultat avant impôt		(5 785)	64 024	68 530
Impôts sur les bénéfices	Note 33	(28 666)	(23 793)	(26 154)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(34 450)	40 232	42 376
Participations ne donnant pas le contrôle		(1 538)	155	983
Résultat net part du Groupe		(35 988)	40 387	43 359
Résultat par action	Note 34	(0,438)	0,454	0,488
Résultat dilué par action	Note 34	(0,438)	0,454	0,486

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2010 au 31 DECEMBRE 2011

	Capitaux propres part du groupe											Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale	
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part groupe	Gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres								Total capitaux propres part groupe
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus			Ultimeurement recyclables en résultat			Non recyclables en résultat					
						Réserve de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt	Ecart actuariels sur avantages post emploi	Impact Impôts sur écarts actuariels sur avantages post emploi			
<i>(En kEUR)</i>														
Capitaux propres au 31 décembre 2010	35 083	120 000	(23 653)	510 998	7 583	(12 241)	(18 457)	30	6 232			625 576	26 543	652 118
Affectation du résultat				7 583	(7 583)							-		
Capitaux propres au 1er janvier 2011	35 083	120 000	(23 653)	518 581	-	(12 241)	(18 457)	30	6 232	-	-	625 576	26 543	652 118
Augmentation de capital	50			522								572		572
Elimination des titres auto-détenus			(466)									(466)		(466)
Emissions d'instruments de capitaux propres				949								949	40	990
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				(1 440)								(1 440)	-	(1 440)
Distribution (1)														
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle														
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	50	-	(466)	31	-	-	-	-	-	-	-	(385)	40	(344)
Résultat au 31 décembre 2011					43 359							43 359	(983)	42 376
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						334	(820)	(30)	612			95	(13)	82
Sous-total Résultat Global	-	-	-	-	43 359	334	(820)	(30)	612	-	-	43 455	(996)	42 459
Autres				(59)								(59)		(59)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	35 133	120 000	(24 119)	518 553	43 359	(11 907)	(19 277)	(0)	6 844	-	-	668 586	25 588	694 174

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2011 au 31 DECEMBRE 2012

	Capitaux propres part du groupe												Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale	
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part groupe	Gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Total capitaux propres part groupe				
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus			Ultérieurement recyclables en résultat			Non recyclables en résultat						
						Réserve de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt	Ecart actuariels sur avantages post emploi		Impact impôt sur écarts actuariels sur avantages post emploi			
<i>(En KEUR)</i>															
Capitaux propres au 31 décembre 2011	35 133	120 000	(24 119)	518 553	43 359	(11 907)	(19 277)	(0)	6 844	-	668 586	25 588	694 174		
Affectation du résultat				43 359	(43 359)										
Capitaux propres au 1er janvier 2012	35 133	120 000	(24 119)	561 913	-	(11 907)	(19 277)	(0)	6 844	-	668 586	25 588	694 174		
Augmentation de capital	45			169							214		214		
Elimination des titres auto-détenus			(80)								(80)		(80)		
Emissions d'instruments de capitaux propres											-		-		
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				911							911	35	946		
Distribution (1)				(2 136)							(2 136)	-	(2 136)		
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	45	-	(80)	(1 056)	-	-	-	-	-	-	(1 091)	35	(1 056)		
Résultat au 31 décembre 2012					40 387						40 387	(155)	40 232		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						378	63 365		(22 200)		41 543	1 237	42 781		
Sous-total Résultat Global	-	-	-	-	40 387	378	63 365	-	(22 200)	-	81 930	1 082	83 012		
Autres				(8)							(8)		(8)		
Capitaux propres au 31 décembre 2012	35 178	120 000	(24 199)	560 848	40 387	(11 529)	44 088	(0)	(15 356)	-	749 417	26 705	776 122		

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2012 au 31 DECEMBRE 2013

	Capitaux propres part du groupe											Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale	
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part groupe	Gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Total capitaux propres part groupe			
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus			Ultérieurement recyclables en résultat			Non recyclables en résultat					
						Réserve de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt	Ecart actuariels sur avantages post emploi				Impact impôt sur écarts actuariels sur avantages post emploi
<i>(En kEUR)</i>														
Capitaux propres au 31 décembre 2012	35 178	120 000	(24 199)	560 848	40 387	(11 529)	44 088	(0)	(15 356)	-	-	749 417	26 705	776 122
Affectation du résultat				40 387	(40 387)									
Effet de l'adoption d'IAS 19 révisée ⁽¹⁾				(296)										(296)
Capitaux propres au 1er janvier 2013	35 178	120 000	(24 199)	600 939	-	(11 529)	44 088	(0)	(15 356)	-	-	749 121	26 705	775 826
Augmentation de capital	45			646								691		691
Elimination des titres auto-détenus			204									204		204
Emissions d'instruments de capitaux propres				408								-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				408								408	(18)	390
Distribution ⁽²⁾				(1 395)								(1 395)		(1 395)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle														
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	45	-	204	(341)	-	-	-	-	-	-	-	(92)	(18)	(110)
Résultat au 31 décembre 2013					(35 988)							(35 988)	1 538	(34 450)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(223)	8 075		(4 173)	819	(311)	4 187	(137)	4 050
Sous-total Résultat Global	-	-	-	-	(35 988)	(223)	8 075	-	(4 173)	819	(311)	(31 801)	1 400	(30 400)
Autres														
Capitaux propres au 31 décembre 2013	35 223	120 000	(23 995)	600 598	(35 988)	(11 752)	52 163	(0)	(19 528)	819	(311)	717 228	28 087	745 315

(1) Montants retraités des réserves consolidées par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur de amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Le total des capitaux propres est ainsi ajusté pour un montant de -296 K€

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents, les actions de la société sont libres de tous nantisements, privilèges, garanties ou sûreté ainsi il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

L'emprunt subordonné ne pourra être remboursé qu'à l'initiative de l'emprunteur en tout ou partie et après accord préalable du secrétariat général de la commission bancaire.

ETAT DE RESULTAT GLOBAL

COMPTES DE RESULTAT GLOBAL	IFRS		
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
<i>En k EUR</i>			
Résultat Net	(34 450)	40 232	42 376
Ecart de conversion	(223)	378	334
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	7 900	64 665	(830)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	(30)
Impôts sur éléments recyclables ultérieurement en résultat	(4 135)	(22 263)	610
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	3 542	42 780	83
Ecart actuariel sur avantages post-emploi ⁽¹⁾	819		
Impôts sur éléments non recyclables en résultat ⁽¹⁾	(311)		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	508	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 050	42 780	83
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(30 400)	83 012	42 459
dont part du groupe	(31 801)	81 930	43 455
dont participations ne donnant pas le contrôle	1 400	1 082	(996)

⁽¹⁾ Le groupe a décidé de ne traiter les impacts qu'à partir de l'exercice 2013.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>K euros</i>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie à l'ouverture	152 889	96 696	22 420
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	55 209	300 962	702 827
Intérêts et commissions perçus	296 199	254 870	269 270
Intérêts et commissions versés	(113 144)	(83 155)	(80 328)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(138 459)	(123 937)	(135 918)
Dépôts de garantie versés	(58 712)	1 787	105 216
Impôts	(35 471)	(25 655)	1 294
Autres produits d'exploitation	35 865	23 070	28 683
Gains et pertes de change	(387)	1 877	1 978
	-	-	-
<i>Augmentation/Diminution des actifs opérationnels</i>	-	-	-
Opérations sur titres autres que titres disponibles à la vente	-	-	-
Dépôts détenus à des fins réglementaires	(48 992)	(5 414)	(12 718)
Opérations avec la clientèle	(571 091)	(210 319)	(50 115)
	-	-	-
<i>Augmentation/Diminution des passifs opérationnels</i>	-	-	-
Dépôts reçus des clients	689 402	467 838	575 465
	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(53 651)	(241 801)	(622 760)
Acquisitions d'immobilisations *	(46 008)	(12 846)	(7 296)
Acquisition/Cession de titres disponibles à la vente	(129 521)	(227 737)	(145 389)
Produits des cessions de titres disponibles à la vente	4 376	408	1 230
Prêts à terme	(36 263)	(17 393)	(495 183)
Emprunts à terme	153 765	15 768	20 469
Acquisition de filiale	-	-	-
Cession de filiales	-	-	-
Ouverture aux minoritaires	-	-	-
Entrée de périmètre	-	-	(400)
Sortie de périmètre	-	-	-
Dividendes reçus	-	-	-
Trésorerie des activités destinées à être cédées	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(1 602)	(2 968)	(5 791)
Augmentation de capital	691	214	572
Actions propres	(43)	161	(300)
Dividendes versés	(2 250)	(3 343)	(6 062)
Instruments de capitaux propres	-	-	-
Trésorerie à la clôture	152 926	152 889	96 696

La trésorerie comprend les éléments suivants :

- caisse
- créances et dettes à vue avec les établissements de crédits
- comptes et prêts JJ

* cf note 13 des annexes

5.2 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 5 février 2014.

NOTE 1 - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

INTRODUCTION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Boursorama (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8, IFRS 13 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en KEuros.

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2013

Normes ou Interprétations	Dates de publication	Dates d'adoption par
	par l'IASB	l'Union Européenne
Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »	16-juin-11	05-juin-12
Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »	16-juin-11	05-juin-12
IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »	12-mai-11	11-déc-12
Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	16-déc-11	13-déc-12
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012	17-mai-12	27 mars 2013
Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »	20-déc-10	11-déc-12

AMENDEMENTS A IAS 1 « PRESENTATION DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL »

Les amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » modifient certaines dispositions relatives à la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour distinguer parmi ceux-ci les éléments recyclables en résultat de ceux qui ne le sont pas. Par ailleurs, le montant, net d'impôt, des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies reconnus sur la période et qui n'est pas recyclable en résultat est transféré directement en Réserves consolidées en fin d'exercice.

AMENDEMENTS A IAS 19 « AVANTAGES DU PERSONNEL »

Les principales conséquences des amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans recyclage ultérieur en résultat, et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres (L'impact comptabilisé dans les comptes du groupe Boursorama est de 296 K€ net d'impôt différé).

IFRS 13 « EVALUATION DE LA JUSTE VALEUR »

La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. IFRS 13 ne modifie pas le champ d'application de la juste valeur mais précise les modalités de calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers lorsqu'une autre norme IFRS le requiert ou le permet et complète les informations à présenter dans les notes aux états financiers. Les conséquences de cette norme pour le groupe portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, les précisions apportées par cette norme ont amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).

L'application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1er janvier 2013, les effets de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe ont été enregistrés dans le résultat de la période.

Hormis les ajustements liés à la CVA et à la DVA, les méthodes de valorisation des instruments financiers et la nature des données utilisées pour mesurer leur juste valeur sont, au 31 décembre 2013, comparables à celles décrites dans la Note 3 « Juste valeur des instruments financiers » des annexes aux états financiers consolidés de l'exercice 2013.

AMENDEMENTS A IFRS 7 « INFORMATIONS A FOURNIR - COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS »

Cet amendement requiert la présentation d'information sur les droits de compensation et accords similaires correspondants sur les instruments financiers. Ces nouvelles informations sont requises pour tous les instruments financiers qui sont compensés au bilan conformément à IAS 32 (montants bruts des actifs et des passifs financiers compensés, montants compensés et montants nets présentés au bilan). Des informations complémentaires doivent également être présentées pour les instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation global exécutoire ou d'un accord similaire même s'ils ne sont pas compensés au bilan conformément à IAS 32.

AMELIORATIONS ANNUELLES (2009-2011) DES IFRS - MAI 2012

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié six amendements mineurs à des normes déjà existantes.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2012 et en 2013.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente (Cf. paragraphe 2 et Note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et Notes 2, 14 et 20) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. paragraphe 2 et Notes 19, 20 et 21) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (Cf. paragraphe 2 et Note 11) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et Notes 14).

1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Boursorama et des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Boursorama. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Boursorama.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Boursorama et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

La méthode de consolidation appliquée est l'**intégration globale**.

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en gains ou pertes latents ou différés - écart de conversion.

Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE

Aucune variation de périmètre n'est intervenue sur l'exercice 2013.

Périmètre au 31 décembre 2013

Société	Pays	Méthode	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Selftrade Espana	Espagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Self Bank	Espagne	Intégration globale	51%	51%	51%	51%
Talos holding	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Marketing Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Talos Securities	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
OnVista AG	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
IFVB Institut GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Namendo GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Beteiligungs-Holding GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Financial Services GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Trade & Get GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Toast Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les Participations ne donnant pas le contrôle sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les Participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les Réserves consolidées, part du Groupe ; de même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les Réserves consolidées, part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession parmi les Gains ou pertes nets sur autres actifs dans le compte de résultat consolidé.

Au-delà d'une période de 12 mois suivant l'acquisition, l'écart d'acquisition peut faire l'objet d'un ajustement. Selon la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition font l'objet des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont affectés à une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

La valeur recouvrable de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie auxquelles elles sont rattachées. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne Perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Compte tenu des activités gérées, Boursorama a retenu une segmentation des UGT selon les implantations géographiques : France, Allemagne, Espagne et Royaume Uni.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et de modèles de risques dans le cas des produits complexes.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la

juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories présentées ci-après.

Si la juste valeur initiale est fondée sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les Prêts et créances sur les établissements de crédit ou les Prêts et créances sur la clientèle suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste

valeur en date d'arrêt. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- Si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

- Si des circonstances rares entraînent un changement de stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à la juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

Boursorama n'a pas utilisé cette possibilité de reclassement.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

- **Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes: dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus au taux d'intérêt effectif sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus au taux effectif attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat*.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* » tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux de Boursorama. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à ceux retenus par la réglementation comptable française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque

de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en Coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en Coût du risque, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en Coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, jusqu'à 5 000 euros, les pertes sont passées par la Direction des Crédits (créances douteuses non contentieuses) ou le service contentieux (créances douteuses contentieuses). Au-delà de 5 000 euros, le passage à perte est autorisé par le Comité Risques qui se réunit mensuellement.

• **Actifs financiers disponibles à la vente**

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

- **Opérations de location financement et assimilées**

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition ; les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des biens. Les durées d'amortissement ainsi pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs non corporels qui peuvent être séparés et être vendus, transférés, concédés par licence, loués ou échangés, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié, ou qui résultent de droits contractuels ou autres droits légaux, que ces droits soient cessibles ou séparables, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Les immobilisations à durée d'utilité définie font l'objet d'un amortissement linéaire pratiqué sur ladite durée. Les durées d'utilité sont examinées chaque année et un test de dépréciation est réalisé dès qu'il y a un indice de perte de valeur. La durée d'amortissement des logiciels est de 1 à 3 ans.

La marque Boursorama, valorisée à 31,5 MEur, la marque Selftrade Espagne, valorisée à 6 MEur, et la marque OnVista, valorisée à 22,2 MEur à l'actif du bilan, sont considérées comme des actifs à durée d'utilité indéterminée. La marque Selftrade n'a pas été valorisée en France dans la mesure où le Groupe exerce son activité sous la marque Boursorama Banque. Il en est de même pour la marque Selftrade au Royaume-Uni du fait du projet initial du Groupe de céder la filiale anglaise.

Ces marques font l'objet d'une revue annuelle en utilisant la méthode de la redevance. Celle-ci consiste à évaluer le montant de la redevance que la société paierait si elle n'était pas propriétaire de la marque.

Des tests de dépréciation sur la valorisation des marques ont été effectués. Les résultats de ces tests sont présentés dans les annexes aux comptes consolidés, note 14.

A l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus, il est procédé à l'enregistrement d'une dépréciation exceptionnelle.

- **Provisions**

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

- **Engagements sur les contrats d'épargne logement**

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

- **Engagements de financement**

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

- **Garanties financières données**

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

- **Opérations SRD**

Les engagements au titres des ordres stipulés à Règlement Différé sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES - ACTIONS PROPRES

- **Distinction entre dettes et capitaux propres**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres. Dès lors que le remboursement et la rémunération des titres est discrétionnaire par le Groupe, les instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

Ces emprunts subordonnés sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

- **Participations ne donnant pas le contrôle**

Les Participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe ; ils regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

- **Actions propres**

Les actions Boursorama détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédits futurs. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendue.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• **Avantages postérieurs à l'emploi**

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut),
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• **Avantages à long terme**

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT EN ACTIONS AUX SALARIES

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique Rémunérations du personnel selon les modalités décrites ci-après.

• **Plans d'options et actions gratuites**

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions et des actions gratuites.

Les options et les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

La méthode retenue pour la valorisation des plans d'options du Groupe est le modèle Black & Scholes. Les actions gratuites sont valorisées en tenant compte de la probabilité de réalisation des conditions de performance.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des réserves consolidées en capitaux propres. A chaque date d'arrêt, le nombre d'options dont l'exercice d'acquisition est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé; la charge comptabilisée dans la rubrique Rémunérations du personnel depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 MEur) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution complémentaire de 10,7% pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 MEur.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera.

Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée* ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les taux d'imposition observés au 31 décembre 2013 sont :

France	38 %
Allemagne	32,4 %
Espagne	30 %
Royaume-Uni	23 %

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A des fins d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation le 31 décembre. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plans d'options ou d'attributions d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

Normes ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	13-déc-12	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	11-déc-12	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11 « Partenariats »	11-déc-12	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	11-déc-12	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels »	11-déc-12	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »	11-déc-12	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 sur les dispositions transitoires	04-avr-13	1 ^{er} janvier 2014
Entités d'investissement (modifications des normes internationales d'information financière IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)	20-nov-13	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »	19-déc-13	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »	19-déc-13	1 ^{er} janvier 2014

- **Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »**

Ces amendements clarifient les règles de compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

- **IFRS 10 « Etats financiers consolidés »**

Cette nouvelle norme redéfinit la notion de contrôle dans laquelle le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé par le groupe consolidant sur l'entité, de son exposition ou de ses droits sur les rendements variables de l'entité et de sa capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

- **IFRS 11 « Partenariats »**

Cette norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les coentreprises devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

- **IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »**

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter dans les notes annexes au titre de toutes les filiales, partenariats et entreprises associées ainsi que sur les entités structurées (consolidées ou non). Elle conduira le Groupe à enrichir les notes annexes aux états financiers consolidés au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

- **Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels »**

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

- **Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »**

Ces amendements tiennent compte des modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

- **Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12**

Les amendements limitent les informations comparatives retraitées à la période comparative précédant l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 et suppriment par ailleurs la nécessité de publier les informations comparatives retraitées pour les entités structurées non consolidées lors de la première année d'application de la norme IFRS 12.

- **Entités d'investissement (amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)**

Ces amendements exemptent les entités d'investissements de l'obligation de consolider les entités qu'elles contrôlent, au profit d'une comptabilisation de leurs participations à la juste valeur par le compte de résultat. Ils apportent de nouvelles obligations d'informations à fournir en annexe par les sociétés d'investissement.

- **Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs financiers »**

Ces amendements limitent aux seuls actifs dépréciés l'obligation d'informations à fournir sur la valeur recouvrable et sur les modalités de détermination de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) d'une unité génératrice de trésorerie comprenant un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéfinie.

- **Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »**

Ces amendements permettent de maintenir les relations de couverture dans le cas où les contreparties de l'instrument de couverture sont tenues, par la réglementation (comme le règlement EMIR au sein de l'Union Européenne) ou la loi, d'opérer une novation et d'apporter le contrat à une chambre de compensation sans que les termes de l'instrument de couverture ne soient autrement modifiés.

5. Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, 16-déc-11 et 19 novembre 2013	Non déterminé
IFRIC 21 « Prélèvements »	20-mai-13	1er janvier 2014
Amendements à IAS 19 « Régime d'avantages sociaux : contribution des employés »	21-nov-13	1er juillet 2014
Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS – décembre 2013	12-déc-13	1er juillet 2014

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS - PHASE 1 : CLASSEMENT ET EVALUATION »

La norme IFRS9 a pour objet de, refondre la norme IAS 39. IFRS9 Phase 1 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle sera complétée par la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers (IFRS 9 Phase 2 en cours d'élaboration par l'IASB), ainsi que par le traitement des opérations de couverture (IFRS 9 Phase 3 Cf. ci-dessous).

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Il faut noter que les dispositions de la norme IFRS 9- Phase 1 ont fait l'objet de propositions d'amendements concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers et pour lesquelles l'IASB a publié le 28 novembre 2012 un exposé-sondage « Classification et évaluation : amendements limités à IFRS 9 ». Les dispositions définitives sont en cours d'élaboration par l'IASB et pourront différer des éléments présentés ci-dessus.

IFRIC 21 « PRELEVEMENTS »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS - PHASE 3 : COMPTABILITE DE COUVERTURE» ET AMENDEMENTS A IFRS 9, IFRS 7 ET IAS 39

Cette nouvelle norme a pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers.

A cette fin, la norme étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures. Par ailleurs, des informations supplémentaires sont requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

La norme IFRS 9 n'aborde pas le traitement comptable des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'élaboration par l'IASB.

AMENDEMENTS A IAS 19 « REGIME D'AVANTAGES SOCIAUX : CONTRIBUTION DES EMPLOYES »

Cet amendement limité simplifie la comptabilisation des contributions des salariés pour les plans à prestations définies et qui sont indépendantes du nombre d'heures travaillées.

AMELIORATIONS ANNUELLES (2010-2012 ET 2011-2013) DES IFRS - DECEMBRE 2013

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

NOTE 2 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).
- **Risque de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant

Autres risques : risque de blanchiment

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur général et au Directeur général adjoint de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

1. Organisation, procédures et méthodes

La Direction des Risques et du Contrôle Permanent du Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit et risques opérationnels. Elle participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux. Elle contrôle la bonne application de cette politique et le respect des procédures. Elle assure le suivi des remontées de risques opérationnels pour le Groupe. Enfin, elle organise le Comité Risques et Conformité mensuel du Groupe.

Le Comité Risques et Conformité traite des questions relatives aux dysfonctionnements de conformité et effectue une revue des principaux indicateurs de risques de crédit et opérationnels, tels que les dédommagements clients, les comptes erreurs, les fraudes sur cartes bancaires et les pertes opérationnelles supérieures à 10 000 Euros. Ce comité se déroule en présence des Membres du Comité Exécutif de Boursorama, de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent du Groupe Boursorama ainsi que des responsables Risques et Conformité de chacune des entités. Le Comité Risques et Conformité donne lieu à un compte rendu écrit.

2. Les risques de crédit

2.1. Principes généraux de prise de risque

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers, crédits consommation ou découverts autorisés pour son activité en France.

Boursorama est également exposé sur les opérations à effet de levier de ses clients, que ce soit sur les marchés actions (SRD en France, Margin trading en Espagne et en Allemagne) ou bien sur les marchés dérivés (Future, Options, CFD, Forex en France, Espagne et Allemagne). A noter que l'Espagne propose de façon très restreinte une offre de Crédit Lombard à sa clientèle.

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Conseil d'administration via le Comité d'Audit, de Contrôle Interne et des Risques.

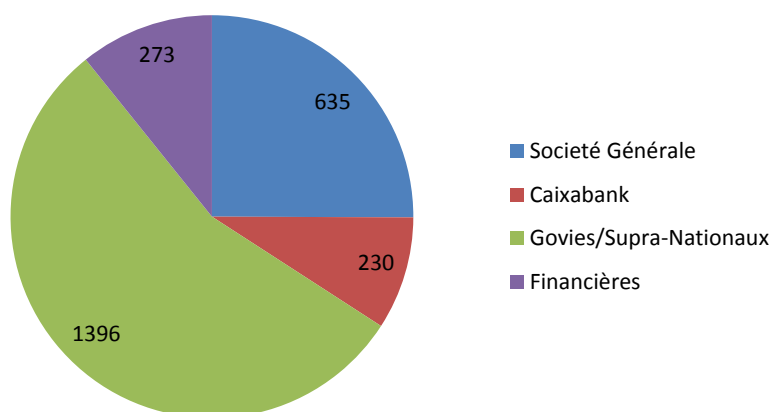
Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à l'orientation vers la clientèle de particuliers.

- **Le portefeuille de prêts interbancaires et titres de créances**

Les investissements de Boursorama sont guidés par (i) le respect des ratios réglementaires, (ii) les limites de contreparties fixées par le CACIR de Boursorama et le Département des Risques de la Société Générale (iii) le respect des limites de sensibilité du bilan de Boursorama fixées par la Direction Financière de la Société Générale, et (iv) la maximisation de la marge d'intérêt.

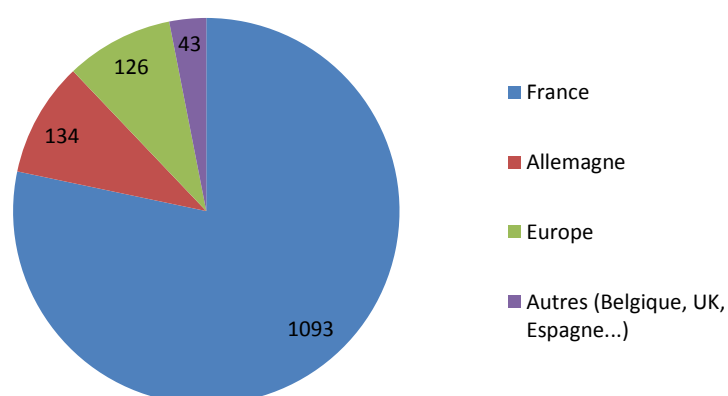
En conséquence Boursorama a un portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits (45 %), souverains et quasi-souverains (55 %). Au 31 décembre 2013 il s'élevait à 2 533 614 KEur contre 2 320 548 kEur au 31 décembre 2012.

Répartition des investissements en MEur au 31 décembre 2013



Les investissements de Boursorama sur les souverains et quasi souverains sont principalement concentrés en France (78%), en Allemagne et sur des établissements européens (poids de presque 10% chacun).

Répartition des Govies/Supranationaux* en MEur au 31 décembre 2013



*Les Government Related Issuers et les dépôts en Banque Centrale sont classés comme « govies » (par exemple, la CADES est classé en « France »), « KFW » en « Allemagne »...).

Les Investissements sur les Land allemands sont rattachés à l'Allemagne.

Les dépôts « Espagne » sont constitués des réserves obligatoires auprès de la Banque d'Espagne.

Les trois premières contreparties souveraines ou quasi-souveraines sont par ordre décroissant : la CDC auprès de laquelle Boursorama centralise le remplacement des dépôts Livret A et LDD de ses clients, l'Etat Français et la Cades.

Les contreparties financières sur lesquelles l'encours est supérieur à 100 MEuros sont par ordre décroissant la Société Générale et la CaixaBank.

La politique d'investissement est approuvée par le Comité d'Audit, du Contrôle interne et des Risques. Chaque nouvel encours, renouvellement d'encours et maturité sur une contrepartie fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la Direction des Risques de Boursorama. Après une première revue le Département des Risques de la Société Générale est préalablement consulté pour s'assurer des limites disponibles au niveau consolidé sur cette contrepartie et de

l'absence de risque significatif. Les encours par maturité et par contrepartie sont suivis trimestriellement par le CACIR et mensuellement lors du Comité Risques et Conformité.

- **Les prêts immobiliers et engagements**

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé, d'un crédit consommation ou d'un prêt immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque et de la typologie des emprunteurs ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle. La grille de délégation en vigueur accorde un niveau de délégation à la Direction des Crédits en fonction de l'encours sollicité. Au-delà des niveaux de délégations, seul le Comité des Risques a le niveau de délégation nécessaire. Ces limites ont été révisées en mars et novembre 2013.

L'objectif de la banque est de prêter à l'emprunteur les fonds dont il a besoin pour réaliser un projet immobilier économiquement justifié. D'où :

- a) l'étude approfondie du projet et de la capacité de l'emprunteur à rembourser le crédit ;
- b) l'obligation pour l'emprunteur de couvrir ses risques de mauvaise santé et de décès pendant la durée du crédit ;
- c) l'obligation pour l'emprunteur d'apporter des garanties en fonction du financement accordé.

L'activité de Boursorama est orientée vers une clientèle de particuliers ou de SCI principalement familiales, évitant ainsi toute concentration des risques. Le flux des encours est garanti quasi-exclusivement par Crédit Logement (plus de 99 %). 78 % du stock est cautionné par Crédit Logement ou CNP Caution, le solde étant garanti par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements). Les biens financés en 2013, uniquement par des crédits amortissables, sont les résidences principales ou secondaires des emprunteurs, les travaux relatifs à ces biens, les investissements locatifs essentiellement à usage d'habitation et des achats de parts de SCPI.

Les frais de notaire et de garantie sont exclus du montant de l'opération. Pour les opérations dont la durée est supérieure à 20 ans, l'apport personnel doit être de 10 % minimum du prix d'acquisition en plus de l'ensemble des frais liés à l'opération. Cette condition d'apport doit être remplie également concernant les travaux quelle que soit la durée du prêt.

Le taux d'endettement (ratio charges/revenus) peut atteindre au maximum 40 %. Toutefois, un taux d'endettement jusqu'à 45% est accepté de façon dérogatoire pour certains dossiers. La décision d'octroi des dossiers dont le taux d'endettement est supérieur à 45 % est du ressort exclusif du COMEX.

En cas de financement d'un bien à objet locatif, le taux d'endettement est alors calculé par différentiel entre les charges et les revenus locatifs. Le taux d'endettement maximum est de 35 %. Certains dossiers sont acceptés de façon dérogatoire avec un taux d'endettement jusqu'à 40 %. Au-delà de ce seuil, la décision d'octroi est du ressort du COMEX.

Concernant les prêts relais, le montant maximum est de 80 % du prix de vente en cas de paiement mensuel des agios et de 70 % dans le cas de paiement in fine.

Pour ailleurs, Boursorama Banque octroie des découverts autorisés à sa clientèle de particuliers à hauteur de 100 euros pour les comptes sans carte de 400 euros pour les comptes auxquels une carte Visa internationale est rattachée et de 1 000 euros en cas de carte Premier. Les augmentations de découvert sont accordées par les directeurs d'Equipe du Service Clientèle dans la limite de 4 000 euros correspondant à 50 % des revenus domiciliés ou 10 % de l'encours déposés dans les livres de Boursorama.

- **Le Service à Règlement Différé**

Ce service est disponible dans l'entité française de Boursorama uniquement. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2012. En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 kEur, une position unique sur plus de 60 % de leurs engagements totaux.

- **Les produits dérivés**

Les produits dérivés (futures, options, CFD et Forex) sont disponibles en France ainsi que dans les filiales allemande et espagnole.

En France, les positions sur produits dérivés sont suivies en temps réel. Les comptes non couverts sont immédiatement soldés.

En Allemagne, le système d'analyse des risques sur options et futures utilise les paramètres d'Eurex. Afin de limiter les risques sur ces produits, OnVista applique un coefficient multiplicateur de 130 % sur ces paramètres de marché.

En outre, OnVista applique un coefficient majoré aux clients détenant des positions vendeuses d'options:

- Valeur de marché des options (acheteuse et vendeuse) comprise entre 500 kEur et 1 MEur : 140 % ;
- Valeur de marché des options (acheteuse et vendeuse) comprise entre 1 et 1,5 MEur : 160 % ;
- aucune position sur option supérieure à 1,5 MEur n'est autorisée.

Les investissements sur CFD, lancés en 2013, sont suivis en temps réels et les positions soldées sans délai si elles ne sont pas couvertes

En Espagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés reposait sur les paramètres de marché de la MEFF, filiale pour les dérivés de la Bolsa y Mercados Espanoles. Depuis fin 2013 et le lancement d'une offre CFD et Forex, le suivi des risques est identique à celui effectué en France, et les comptes non couverts sont donc immédiatement soldés.

- **Les comptes de margin trading**

Les comptes de margin trading sont proposés par les filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un découvert autorisé pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, y compris non exécuté.

- **OnVista Bank**

Pour les valeurs éligibles au Margin Trading, Onvista Bank octroie aux clients un pouvoir d'achat supplémentaire correspondant à 70 % de la valorisation des titres détenus en portefeuille, 90 % pour les bons du Trésor allemand et 50 % pour les OPCVM et les trackers.

Une règle de diversification permet de limiter à 60 % la prise de position maximum sur une seule valeur au-delà de 150 KEur

En cas de faible liquidité, Onvista Bank applique des taux de couverture dégradés, proportionnellement à la liquidité.

Onvista Bank offre à ses clients l'« Intraday Credit Limit », dont le principe repose sur la prise d'une position et de sa clôture dans la même séance de Bourse. Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un pouvoir d'achat supérieur par rapport à l'offre historique « Overnight Credit Limit ».

Un découvert autorisé est fixé pour chaque client en fonction de son profil et de ses avoirs. Au-delà de 150kEur, la décision est du ressort du responsable du front office, du responsable des risques et de deux membres du board.

- **Self Bank**

Deux produits sont proposés présentant les taux de couverture suivants :

- « Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20 % de la valeur des titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.
- « Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25 % et 10 % selon le type d'actifs éligibles au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.

Un découvert autorisé est fixé pour chaque client en fonction de son profil et de ses avoirs. Au-delà de 150kEur la Direction des Risques Groupe doit donner son accord, au-delà de 1 MEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

- **Le crédit « Lombard »**

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama à proposer une offre de crédit Lombard classique à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées au margin trading (Quintuplica et Tentuplica). L'objectif pour le client est de pouvoir utiliser librement les montants octroyés en utilisant son portefeuille d'actifs comme collatéral.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique au margin trading : un suivi des positions en quasi-temps réel, des appels de marge quotidiens et des débouchements immédiats contractuellement possibles. Le montant maximum de cette offre de prêt est de 15 kEur.

Boursorama France offre l'Avance sur Titres, forme de crédit Lombard, permettant aux clients d'emprunter entre 10 kEur et 150 kEur sur une durée de 3 ans en nantissant leurs compte-titres, PEA et/ou Assurance-vie ouverts dans les livres de Boursorama. Le montant maximum du crédit est de 50 % de la valorisation des portefeuilles, seules les actions éligibles au SRD et certains OPCVM peuvent être utilisés comme collatéraux.

2.2. Le suivi et le contrôle des risques

Pour le risque titre, chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par la Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Incidents Comptes, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau par la centrale des risques** (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients, avant d'être transmises, font l'objet d'un calcul de risque automatisé. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres édictés par Boursorama, du solde espèces et de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- **Analyse de deuxième niveau par le Service Incidents Comptes**. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Incidents Comptes, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- **Analyse de troisième niveau lors du Comité Risque et Conformité mensuel**. Les dossiers les plus marquants sont présentés au Comité.

Concernant le risque sur le portefeuille de crédits immobiliers le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Crédits afin de valider les encours octroyés ;
- **Analyse de deuxième niveau** du risque de crédit par le comité exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels à travers le coût du risque.

Concernant le risque sur le portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits, souverains, quasi-souverains le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Risque de Boursorama et celle de la Société Générale, afin de valider les nouveaux encours et leurs maturités sur des contreparties ;
- **Analyse de deuxième niveau** par le comité exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels.

2.3. Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(En KEur)	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	69	85	177
Instruments financiers dérivés de couverture	0	3	7
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 003 963	882 785	642 063
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	1 409 388	1 379 853	1 296 064
Prêts et créances émis sur la clientèle	2 608 383	2 037 181	1 826 940
Opérations de location-financement et assimilées	2 736	3 236	3 699
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	5 024 539	4 303 143	3 768 950
Engagements de financement donnés	481 774	288 696	269 250
Engagements de garantie donnés	4 861	7 770	11 510
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations	486 635	296 466	280 760
Total de l'exposition nette de dépréciations (*)	5 511 173	4 599 609	4 049 710

(*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité

2.4. Couverture du risque de crédit

• Garanties et collatéraux

Compte tenu de l'orientation de Boursorama vers les financements immobiliers, les encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2013, la répartition des encours bruts avec la clientèle était la suivante:

En MEur	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	414	16%	545	27%	648	35%
CNP Caution	25	1%	29	1%	22	1%
Nantissement de produits de placement	148	6%	160	8%	46	3%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	1 807	69%	1 155	56%	968	53%
Sans Garantie	225	9%	160	8%	155	8%
Encours Brut Total	2 619	100%	2 049	100%	1 839	100%

• Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement) ;
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité mensuel entre le service Incidents Comptes et le service contentieux.

A partir de l'entrée en douteux (3 mois après la survenance du débit pour les comptes courants ; 6 mois après le 1^{er} impayé pour les crédits immobiliers), le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100 % pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

Par exception, le provisionnement des prêts personnels débute dès le 1^{er} impayé et les ouvertures frauduleuses de comptes sont provisionnées dans leur totalité dès la découverte de la fraude.

2.5. Analyse du portefeuille de crédit

Les encours du portefeuille crédit au bilan, (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location-financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31/12/2013 :

Encours (En MEur)	31.12.2013			31.12.2012			31.12.2011		
	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	2 583	1 400	3 983	2 013	1 380	3 392	1 797	1 296	3 093
Encours non dépréciés avec impayés	13		13	12		12	18		18
Encours dépréciés	23		23	24		24	24		24
Total encours bruts	2 619	1 400	4 019	2 049	1 380	3 428	1 839	1 296	3 135
Dépréciations	-8		-8	-8		-8	-8		-8
Total	2 611	1 400	4 011	2 041	1 380	3 420	1 831	1 296	3 127

Au 31 décembre 2013 , la répartition des encours de crédits est la suivante :

	Montant en Meur au 31/12/2013
France	
Total opérations avec la clientèle	2 465,8
Dont :	
- Encours bruts de crédits	2 461,6
<i>incluant :</i>	
<i>Intérêts courus non échus</i>	4,8
<i>Comptes bancaires irréguliers et impayés</i>	0,7
<i>Comptes bancaires douteux</i>	3
<i>Crédits impayés</i>	10
<i>Crédits douteux</i>	17,9
- Comptes trading débiteurs	3
- Comptes trading douteux	1,1
Opérations spécifiques	101,2
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	50,2
- Opération de financement de porte-conteneurs	48,3
- Crédit bail	2,7
Espagne	
Comptes sur marge	47,2
Comptes débiteurs	0,5
Allemagne	
Comptes sur marge	2,9
Comptes débiteurs	1,2
UK	
Comptes débiteur	0,1
TOTAL	2 618,90

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont Boursorama a acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

L'activité étant orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2013, l'encours moyen net d'un dossier de crédit immobilier (hors opérations spécifiques, prêts personnels et Avances sur Titres) est de 130 kEur.

Couverture des crédits douteux en provisions et garanties au 31 décembre 2013 :

	Montant en MEur
Douteux	23,4
Provision	7,8
<i>Provisions /Total Douteux</i>	<i>33,3%</i>
Garantie	15,7
<i>Garanties/Total Douteux</i>	<i>67,1%</i>

✓ **Ventilation par portefeuille de l'exposition du groupe :**

<i>Portefeuille global (En Meur)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Catégorie d'exposition		
Souverains	1 396	933
Etablissements	1 138	1 387
Entreprises	236	285
Clientèle de détail	2 383	1 764
TOTAL	5 153	4 369

✓ **Ventilation du portefeuille clientèle de détail groupe par catégorie d'exposition :**

<i>En MEUR</i>	31.12.2013	31.12.2012
- Prêts immobiliers	2 119	1 587
- Autres crédits particuliers	261	176
- TPE et professionnels	0	1
Total	2 380	1 764

• **Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2013**

Répartition par emprunteurs	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	94%	58%
SCI	5%	31%
Personnes morales, hors SCI	1%	11%

Répartition par objet de financements	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	57%	21%
Résidence secondaire	3%	3%
Résidence locative	31%	31%
Rachat de créance	0%	0%
Travaux	1%	6%
Murs ou locaux commerciaux	1%	6%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	8%	32%

- **Répartition des douteux par activité et niveau de couverture par provision**

Répartition des douteux par activité (en MEur)	Encours douteux	Valeur des collatéraux	Provision	Ratio de couverture
Comptes bancaires	3,0	0,0	2,1	70%
Crédits	17,9	12,9	5,0	100%
Comptes trading	1,1	0,3	0,8	100%

- **Répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux**

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
3%	13%	84%

- **Répartition par garanties**

Compte tenu de l'orientation vers les financements immobiliers, les encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2013, la répartition des encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	414	16%	545	27%	648	35%
CNP Caution	25	1%	29	1%	22	1%
Nantissement de produits de placement	148	6%	160	8%	46	3%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	1 807	69%	1 155	56%	968	53%
Sans Garanties	225	9%	160	8%	155	8%
Encours Brut Total	2 619	100%	2 049	100%	1 839	100%

La valeur des hypothèques est mise à jour manuellement par le service gestion des crédits ou par le service contentieux. La valeur des produits de placement est mise à jour de façon automatique et mensuelle lorsque les produits sont gérés par un établissement partenaire (La Mondiale, Generali, etc.) ou bien de façon manuelle lorsque le dossier est transféré au service contentieux.

- **Information relative à la concentration des risques**

L'activité étant orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2013, l'encours moyen net d'un dossier de crédit hors opérations spécifiques est de 130 KEur.

- **Répartition des encours non dépréciés avec impayés par âge**

Au 31 décembre 2013, les encours non dépréciés avec impayés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 à 180 jours	181 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							
Collectivité Territoriales Public Sector Entities							
Prêts à l'habitat	4 967	845	1 115	868			7 795
Revolving	598	53	9				660
Particuliers autres crédits	3 592	1					3 593
TPE	609	447	1				1 057
Total	9 766	1 346	1 125	868			13 105

Au 31 décembre 2012, les encours non dépréciés avec impayés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 à 180 jours	181 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Collectivité Territoriales Public Sector Entities	26						
Prêts à l'habitat	2 298	3 591	1 318	1 565			8 772
Revolving	564	47	4				615
Particuliers autres crédits	1 857						1 857
TPE	583	468					1 051
Total	5 328	4 106	1 322	1 565	-	-	12 321

Au 31 décembre 2011, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 à 180 jours	181 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	5 662	1 994	3 642	761			12 059
Revolving	430	112	18				560
Particuliers autres crédits	4 443	1					4 444
TPE	1 043	77					1 120
Total	11 578	2 184	3 660	761	-	-	18 183

- **Garanties et collatéraux des encours impayés et dépréciés**

Au 31 décembre 2013, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Collectivités Territoriales Public Sector Entities								
PME	-	-	-	-	803	-	803	100%
Prêts à l'habitat	6 345	1 440	7 795	100%	10 899	928	12 755	93%
Revolving	-	-	660	0%	-	-	2 613	0%
Particuliers autres crédits	3 120	-	3 593	87%	831	-	3 886	21%
TPE	1 040	-	1 057	98%	2 201	-	3 376	65%
Total	10 505	1 440	13 105	91%	14 734	928	23 433	67%

Au 31 décembre 2012, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Collectivités Territoriales Public Sector Entities			26	0%				
PME	-	-	-	-	742	-	742	100%
Prêts à l'habitat	8 447	304	8 772	99%	11 542	298	12 781	93%
Revolving	-	-	615	0%	-	-	2 772	0%
Particuliers autres crédits	1 533	-	1 857	83%	688	-	3 921	18%
TPE	1 013	-	1 051	96%	1 777	-	3 264	54%
Total	10 993	304	12 321	92%	14 749	298	23 480	64%

Au 31 décembre 2011, les sûretés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
PME	-	-	-	-	677	-	677	100%
Prêts à l'habitat	10 624	1 380	12 059	99%	11 884	140	13 145	91%
Revolving	-	-	560	0%	-	-	2 857	0%
Particuliers autres crédits	2 568	-	4 444	58%	929	-	3 668	25%
TPE	1 065	-	1 120	95%	2 521	-	4 259	59%
Total	14 257	1 380	15 637	85%	15 334	140	24 606	66%

3. Risques de marché

Boursorama détient un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (obligations et certificats de dépôts). La mise en place de ces investissements est réalisée à la seule fin de couverture. Il s'agit d'une part de couverture unitaire des dépôts à terme clientèle de nominal élevé et d'autre part de couverture globale de la position de taux. Ces instruments sont intégrés au suivi des risques structurels.

4. Les risques structurels de taux, de change et de liquidité

4.1. Organisation de la gestion des risques structurels

Les risques structurels sont suivis par le Comité Financier. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur de Boursorama Banque, le directeur Financier et le responsable de la gestion de bilan ainsi que la direction générale et la direction financière des filiales étrangères. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échéancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux, de change et de liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

4.2. Risque structurel de taux

• Objectif du groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du groupe. A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le groupe, validées par le comité Financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle de la courbe des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée au niveau du groupe est de 12 MEUR, elle représente un montant égal à 2,3% des fonds propres prudentiels.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

• Couverture du risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux : ces opérations sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux : ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading ;

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité financier.

• Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédit), complétées d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (principalement fonds propres et dépôts à vue considérés comme étant largement à taux fixe).

La détermination des positions à taux fixe (excédent ou déficit) permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous consolide les risques de taux en tombées du groupe Boursorama au 31 décembre 2013 :

31/12/2013 - en MEUR	Exposition nette après couverture*	
	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	+51	-70
De 1 an à 5 ans	-86	-76
Plus de 5 ans	+9	+172

*sur l'intégralité du bilan et hors bilan

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de la valeur du bilan du Groupe Boursorama s'établit à +0,2 MEUR est ainsi comprise dans la limite de [-12 MEUR ; +12 MEUR].

• Sensibilité des revenus et des capitaux propres comptables

Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation de +/- 1% des taux d'intérêt sur le compte de résultat avant impôt (horizon d'un an) et les capitaux propres avant impôts compte tenu des expositions existantes au 31 décembre 2013 :

31/12/2013 - en MEUR	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêt	+1	-47
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêt	-1	+47

4.3. Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

• Couverture du risque de change

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe. Au 31 décembre 2013, la contrevaletur en EUR des 20,0 MGBP empruntés est égale à 24,0 MEUR.
- mise en place d'opérations de change à terme. Au 31 décembre 2013, Boursorama n'a pas d'engagements de contrats de change à terme.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

La position nette en GBP contrevalorisée au 31 décembre 2013 s'établit après couverture à 1 MEUR.

Sensibilité au risque de change

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10 % du taux de change GBP/EUR :

Devise GBP	Impact sur les capitaux propres	
	Hausse du taux de change de 10 %	Baisse du taux de change de 10 %
Année 2013 en MEur	0	0
Année 2012 en MEur	0	0
Année 2011 en MEur	1	-1

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en EUR, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

4.4. Risque structurel de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé, soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée déterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

- **Organisation de la gestion du risque de liquidité**

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est régulièrement informé des problématiques relatives à la gestion du risque de liquidité.

Le comité financier du Groupe, présidé par la Direction Générale et réunissant les membres du Comité Exécutif et la Direction financière :

- Valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque,
- Examine les reportings sur ce risque qui lui sont fournis par le service ALM,
- Revoit les scénarii de crise de liquidité et les dispositifs de limites.

Le service ALM dépendant de la Direction financière :

- Définit les normes de gestion du risque de liquidité,
- Valide les modèles utilisés,
- Assure la centralisation, le contrôle de niveau 2, la consolidation et le reporting de ce risque,
- Valide les scénarii de crise de liquidité.

Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité. A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès de la trésorerie Groupe (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

- **Mesure et suivi de la liquidité**

Le dispositif de suivi de la liquidité Groupe prévoit :

- Le suivi du coefficient de liquidité réglementaire à un mois calculé mensuellement. Il concerne le périmètre Boursorama SA. En 2013, Boursorama a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement (100%).
- Une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :
L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les reportings des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, dépôts à vue principalement et liquidité des titres de créances détenus en portefeuille).

Afin de limiter le risque de liquidité, Boursorama a mis en place une ligne de crédit pour une durée de 5 ans et 1 jour auprès de Société Générale pour un montant de 460 MEUR. Cette ligne n'a pas fait l'objet de tirages au cours de l'exercice 2013.

Les passifs financiers au bilan du groupe Boursorama au 31 décembre 2013 ne comportent pas de clauses d'exigibilité immédiate.

Au 31 décembre 2013, la position résiduelle de liquidité du groupe Boursorama (ressources – emplois échancés en encours hors ligne de crédit Société Générale de 460 MEUR à 5 ans) est un excédent de ressources par rapport aux emplois sur l'ensemble des maturités :

31/12/2013 - en MEUR	En Encours
Ressources nettes à 1 an	349
Ressources nettes à 5 ans	81

Les échéancements contractuels des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentés dans la note 22.

• Réglementation Bâle 3

Le groupe a travaillé activement à l'adaptation des principes de gestion interne de la liquidité adaptés aux futures contraintes Bâle 3. Les ratios réglementaires LCR et NSFR qui deviendront une composante complémentaire du dispositif de pilotage de la liquidité interne du Groupe.

Celui-ci reposera ainsi, à la cible, sur l'encadrement et le suivi :

- Des exigences réglementaires (LCR et NSFR, en plus du ratio de liquidité d'ores et déjà fixé par le régulateur français) ;
- Des impasses statiques pour suivre les positions de transformation détaillée des divisions, métiers et entités du Groupe ;
- Des stress tests internes de liquidité, déterminés à partir de scénarii propres au Groupe.

NOTE 3 – Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 6	Instruments dérivés de couverture
Note 7	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 8	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 9	Prêts et créances sur la clientèle
Note 10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts de taux
Note 15	Dettes envers les établissements de crédit
Note 16	Dettes envers la clientèle
Note 17	Dettes représentées par un titre

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

1. Méthodes de valorisation des instruments financiers

1.1. Instruments financiers à la juste valeur au bilan

Pour les instruments financiers à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, certains ne font pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps*.

A des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- Niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etats et de dérivés ;
- Niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix ;
- Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Il s'agit essentiellement des instruments pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur des marchés) et des instruments financiers des « Actifs gérés en extinction » dès lors que les paramètres de valorisation de ces produits ne sont pas observables.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

- Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture.

- Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe)

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou au cours fournis par des courtiers à cette date, lorsqu'ils sont disponibles.

- Instruments financier dérivés

La juste valeur est déterminée en actualisant les flux futurs de trésorerie.

1.2. Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

- Prêts et créances clients

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux clients en vigueur chez Boursorama à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes maturités.

Pour les prêts et créances à taux variable ainsi que les prêts à taux fixe dont la durée initiale ou résiduelle est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations.

- Prêts et créances sur établissements de crédit

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie sur la base du taux swap auquel est ajouté un spread de liquidité.

Pour les prêts et créances à taux variable ainsi que les prêts à taux fixe dont la durée initiale ou résiduelle est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations.

- Dettes envers les établissements de crédits et envers la clientèle

Pour les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale ou résiduelle est inférieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

2. Méthodologie de calcul de la CVA et de la DVA

Les ajustements de valeur CVA-DVA sont déterminés pour chaque contrepartie non douteuse avec laquelle l'entité est exposée, en tenant compte des accords légaux de compensation. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et par le montant des pertes en cas de défaut (LGD). La DVA est déterminée sur la base de : l'exposition attendue négative de l'entité du Groupe concernée vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de l'entité conditionnée à l'absence de défaut de la contrepartie et par le montant des pertes en cas de défaut (LGD). Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle. Pour la plupart des instruments, le Groupe utilise, pour calculer l'exposition attendue positive vis-à-vis d'une contrepartie, une méthodologie de simulation qui intègre le champ des expositions potentielles sur le portefeuille des transactions réalisées avec la contrepartie sur la durée de vie d'un instrument (modèle Monte Carlo). Cette méthodologie de simulation prend en compte les mécanismes de réduction de risque tels que les accords de compensation et les accords de collatéraux conclus avec la contrepartie.

Le calcul de la CVA et de la DVA privilégie l'utilisation de PD basées sur des données de marché observables et pertinentes, comme les spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Lorsqu'il n'y a pas de spread de CDS disponible, les PD sont estimées selon des pratiques de marché en tenant compte de données appropriées incluant des indices de CDS et des notations. Les LGD sont généralement déterminées sur la base de données de marché observables, en tenant compte de la nature de la contrepartie. Des hypothèses alternatives de pertes en cas de défaut peuvent être retenues si la nature de l'exposition et les données disponibles le justifient. Pour certaines catégories d'instruments dérivés auxquelles la méthodologie de simulation ne trouve pas à s'appliquer, ainsi que pour les expositions sur des dérivés portés par des activités de transaction de faible taille pour lesquelles l'outil de simulation n'est pas encore disponible, le Groupe calcule les expositions attendues

positives en utilisant une méthodologie simplifiée généralement fondée sur les mêmes principes que la méthodologie de simulation. Le calcul est réalisé au niveau de chaque transaction, avec une prise en compte plus limitée des mécanismes de réduction de risque (comme les accords de compensation et les accords de collatéraux) que dans la méthodologie de simulation décrite précédemment.

<i>En k EUR au 31.12.2013</i>	Valeur comptable	Justes valeurs			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 233	1 164	69	-	1 233
Instruments dérivés de couverture	6 556		6 556		6 556
Actifs financiers disponibles à la vente	1 054 560	1 054 560			1 054 560
Total	1 062 348				
Actifs financiers non évalués à la juste valeur					
Caisse, Banques centrales	70 152				-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 409 388		1 453 345	-	1 453 345
Prêts et créances sur la clientèle	2 608 383			2 644 388	2 644 388
Opérations de location financement et assimilées	2 736			2 736	2 736
Total	4 090 659				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 164	1 164	-	-	1 164
Instruments dérivés de couverture	20 850		20 850		20 850
Total	22 013				
Passifs financiers non évalués à la juste valeur					
Banques centrales					-
Dettes envers les établissements de crédit	235 234	-	235 732	-	235 732
Dettes envers la clientèle	4 484 393	-	-	4 495 541	4 495 541
Dettes représentées par un titre	8			8	8
Total	4 719 634				

NOTE 4 - CAISSE ET BANQUES CENTRALES

<i>(En K EUR)</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Caisse	4	4	6
Banques centrales	70 148	21 155	15 742
Total	70 152	21 160	15 748

NOTE 5 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En k EUR	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
ACTIF						
Portefeuille de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 164			1 164	1 085	1 506
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs de transaction	1 164			1 164	1 085	1 506
<i>dont titres prêtés</i>				1 164	46	559
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾						
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
<i>dont titres prêtés</i>						
Sous-total actifs distincts relatifs aux avantages au personnel				-	-	-
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
Swaps						
FRA						
Instruments conditionnels						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars		69		69	85	177
Sous-total dérivés de transaction		69		69	85	177
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 164	69	-	1 233	1 170	1 683

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

La filiale espagnole Selfbank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 1,2 M€

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En k EUR	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
PASSIF						
Portefeuille de transaction						
Dettes représentées par un titre						
Dettes sur titres empruntés	1 164			1 164	1 085	1 506
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert						
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert						
Autres passifs financiers						
Sous-total passifs de transaction	1 164			1 164	1 085	1 506
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
Swaps						
FRA						
Instruments conditionnels						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars						
Sous-total dérivés de transaction						
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 164			1 164	1 085	1 506

La filiale espagnole Selfbank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 1,2 M€

NOTE 6 - INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>	6 556	20 850	-	11 956	-	8 892
<i>FRA</i>						
Instruments conditionnels						
<i>Options sur marché organisé</i>						
<i>Options de gré à gré</i>						
<i>Caps, floors, collars</i>	0		3		7	
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Swaps financiers de devises</i>						
<i>Change à terme</i>						
Instruments sur actions et indices						
Instruments conditionnels sur actions et indices						
Couverture de cash-flow						
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>						
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Swaps financiers de devises</i>						
<i>Change à terme</i>						
Couverture d'investissement net à l'étranger						
Instruments de change						
<i>Swaps financiers de devises</i>						
<i>Change à terme</i>						
Total	6 556	20 850	3	11 956	7	8 892

NOTE 7 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En k EUR	31.12.2013			31.12.2012	31.12.2011
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché		
Activité courante					
Effets publics et valeurs assimilées	236 596			236 596	157 178
Créances rattachées	4 413			4 413	3 683
Dépréciation					
Obligations et autres instruments de dettes	795 090			795 090	740 177
Créances rattachées	18 187			18 187	18 392
Dépréciation					-
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	195			195	156
Créances rattachées					
Dépréciation	(0)			(0)	(0)
Prêts et avances					
Créances rattachées					
Dépréciation					
Sous-total	1 054 481	-	-	1 054 481	919 587
Titres actions détenus à long terme			114	114	166
Créances rattachées					
Dépréciation			(35)	(35)	(35)
Sous-total	-	-	79	79	131
Total des actifs financiers disponibles à la vente	1 054 481	-	79	1 054 560	919 717

(1) Y compris les OPCVM

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente	au 31.12.2013	au 31.12.2012	au 31.12.2011
En K EUR			
Solde d'ouverture au 1er janvier	919 717	622 702	486 707
Acquisitions	294 755	322 307	411 344
Cessions/remboursements	(192 992)	(116 684)	(297 048)
Amortissement de la prime /décote	(4 474)	(3 469)	(1 160)
Reclassements et variations de périmètre	-	-	-
Gains et pertes sur variations de juste valeur	1 700	64 749	(832)
Recyclage en résultat	3 960	(59)	-
Variation des dépréciations	(0)	-	2
Pertes de valeur			
Variation des créances rattachées	32 794	29 684	22 662
Différences de change	(902)	487	1 027
Solde de clôture fin de période	1 054 560	919 717	622 702

NOTE 8 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Comptes et prêts			
à vue et au jour le jour			
Comptes ordinaires	162 733	161 265	102 481
Prêts et comptes au jour le jour et autres	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
à terme			
Prêts et comptes à terme	1 207 261	1 175 109	993 147
Prêts subordonnés et participatifs	10 836	7 321	6 216
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	18 887	26 771	19 475
Total brut	1 399 718	1 370 466	1 121 319
Dépréciation			
- Dépréciation sur créances individualisées	-	-	-
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total net	1 399 718	1 370 466	1 121 319
Titres reçus en pension livrée	9 670	9 387	174 745
Total	1 409 388	1 379 853	1 296 064
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	1 453 345	1 437 301	1 287 107

NOTE 9 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
Crédits de trésorerie	173 867	120 964	131 015
Crédits à l'exportation	-	-	-
Crédits à l'équipement	102 201	133 231	162 431
Crédits à l'habitat	2 220 986	1 693 506	1 437 222
Autres crédits	82 821	61 369	66 452
Sous-total	2 579 875	2 009 070	1 797 121
Prêts à la clientèle financière	704	500	580
Comptes ordinaires débiteurs	6 429	7 341	9 166
Créances rattachées	5 694	5 011	4 741
Total sains	2 592 702	2 021 921	1 811 607
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses	4 047	4 022	3 481
Dépréciation sur créances douteuses	(1 295)	(1 331)	(1 128)
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses	19 426	19 698	20 199
Dépréciation sur créances douteuses	(6 496)	(7 130)	(7 219)
Total douteux nets	15 681	15 260	15 333
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total net	2 608 383	2 037 181	1 826 940
Ecart de réévaluation sur créances clientèle	5 409	11 759	8 661
Valeurs reçues en pension	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-
Total des prêts et créances sur la clientèle	2 613 792	2 048 940	1 835 601
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	2 644 388	2 057 694	1 811 260

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Clientèle non financière			
Entreprises	226 266	275 824	370 915
Particuliers	2 352 495	1 731 489	1 423 991
Collectivités locales	-	27	40
Professions libérales	1 058	1 637	1 997
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	-
Autres	56	92	177
Total	2 579 875	2 009 070	1 797 121

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des douteux

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Clientèle non financière			
Entreprises	10 212	9 211	10 501
Particuliers	13 261	14 507	13 174
Collectivités locales	-	0	-
Professions libérales	-	3	5
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	-
Autres	0	-	-
Total	23 473	23 721	23 680

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle autres concours + douteux hors créances rattachées

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Clientèle non financière			
Entreprises	236 478	285 035	381 416
Particuliers	2 365 756	1 745 996	1 437 166
Collectivités locales	-	27	40
Professions libérales	1 058	1 640	2 002
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	-
Autres	56	92	177
Total	2 603 348	2 032 790	1 820 801

NOTE 10 – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						
Opérations avec la clientèle	4 959	(450)	11 760	1	8 666	5
Total	4 959	(450)	11 760	1	8 666	5

NOTE 11 - CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Créances d'impôts exigibles	2 283	5	5
Actifs d'impôts différés	429	6 429	8 336
<i>dont sur éléments du bilan</i>	429	6 429	8 336
<i>dont sur éléments liés aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			
Total	2 712	6 434	8 341

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Dettes d'impôts exigibles	156	8 488	5 982
Passifs d'impôts différés ⁽¹⁾	27 684	26 151	11 657
<i>dont sur éléments du bilan</i>	7 833	10 746	18 515
<i>dont sur éléments liés aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	19 850	15 405	(6 858)
Total	27 840	34 639	17 639

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. L'impact est de -175 K EUR

NOTE 12 - AUTRES ACTIFS

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts de garantie versés	166 284	107 572	109 360
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 511	1 354	1 944
Charges payées ou comptabilisées d'avance	8 084	6 199	5 320
Autres débiteurs divers	104 615	80 651	68 528
Total brut	280 494	195 776	185 152
Dépréciation	(415)	(549)	(497)
Total net	280 079	195 228	184 655

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Valeur brute au 31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Autre	Valeur brute au 31.12.2013	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2012	Dotations aux amortissements de l'année 2013	Cessions	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2012
<i>En k EUR</i>												
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	38 885	1 806	(434)	(2 994)	37 263	(34 262)	(2 831)	118	3 257	(33 718)	3 545	4 623
Immobilisations générées en interne	10 218	2 910	-	6 438	19 566	(4 564)	(3 689)	-	(3 284)	(11 537)	8 029	5 654
Marques	59 700	-	-	-	59 700	-	-	-	-	-	59 700	59 700
Immobilisations en cours	5 327	11 791	-	(3 532)	13 586	-	-	-	-	-	13 586	5 327
Autres	6 843	4	-	(220)	6 627	(1 735)	(6 897)	-	101	(8 531)	(1 904)	5 108
Sous-total	120 973	16 511	(434)	(309)	136 742	(40 561)	(13 416)	118	75	(53 786)	82 956	80 411
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours (1)	-	28 007	-	-	28 007	-	-	-	-	-	28 007	-
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	22 449	1 583	(3 309)	(14)	20 709	(18 607)	(1 484)	3 111	16	(16 963)	3 746	3 843
Sous-total	22 449	29 590	(3 309)	(14)	48 717	(18 607)	(1 484)	3 111	16	(16 963)	31 754	3 843
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles et incorporelles	143 422	46 102	(3 743)	(322)	185 458	(59 168)	(14 900)	3 229	91	(70 749)	114 710	84 254

(1) Au cours de l'exercice 2013, Boursorama a fait l'acquisition de son futur siège social. L'immeuble devrait être livré début 2016.

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

	Effet périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Valeur brute - autres mouvements 2013	Effet Périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Amortissements et dépréciations - autres mouvements 2013
<i>En k EUR</i>								
Immobilisations incorporelles								
Logiciel, frais d'étude informatique	-	(53)	(2 941)	(2 994)	-	3	3 255	3 257
Immobilisations générées en interne		(33)	6 470	6 438		(2)	(3 282)	(3 284)
Marques			-	-			-	-
Immobilisations en cours		60	(3 592)	(3 532)			-	-
Autres	-	-	(220)	(220)	-	-	101	101
Sous-total	-	(26)	(283)	(309)	-	1	74	75
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Terrains et constructions		-	-	-		-	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-		-	-	-
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés		-	-	-		-	-	-
Autres	-	(14)	(0)	(14)	-	8	8	16
Sous-total	-	(14)	(0)	(14)	-	8	8	16
Total immobilisations corporelles et incorporelles	-	(39)	(283)	(322)	-	9	82	91

NOTE 14 - ECARTS D'ACQUISITION

Ventilation des écarts d'acquisition par UGT

Entités	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur brute au 31.12.2012	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Change	Valeur brute au 31.12.2013	Dépréciation au 31.12.2012	Perte de valeur	Change	Dépréciation au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2013
Ecart d'acquisition sur Finance Net	4 339	4 339				4 339				-	4 339	4 339
Ecart d'acquisition sur Fimatex-SG	1 576	1 576				1 576				-	1 576	1 576
Ecart d'acquisition sur Selftrade	19 818	19 818				19 818				-	19 818	19 818
Ecart d'acquisition sur Caixabank	79 556	79 556				79 556				-	79 556	79 556
Sous-total UGT France	105 288	105 288	-	-	-	105 288				-	105 288	105 288
Ecart d'acquisition sur Veritas		-				-				-	-	-
Ecart d'acquisition sur On Vista	43 009	83 800	0			83 800	(40 792)	(23 181)		(63 973)	43 008	19 828
Sous-total UGT Allemagne	43 009	83 800	0	-	-	83 800	(40 792)	(23 181)		(63 973)	43 008	19 828
Ecart d'acquisition sur ESGL (1)	30 352	31 047			(638)	30 409		(30 325)	(84)	(30 409)	31 047	(0)
Sous-total UGT UK	30 352	31 047	-	-	(638)	30 409		(30 325)	(84)	(30 409)	31 047	(0)
Ecart d'acquisition Total	178 649	220 135	0	-	(638)	219 498	(40 792)	(53 506)	(84)	(94 382)	179 343	125 116

(1) Le Goodwill ESGL est suivi en devises.

Le groupe a réalisé un test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ont été affectés les écarts d'acquisition. Une perte de valeur est affectée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée par la méthode des flux de trésorerie nets d'impôts actualisés (discounted cash flows). Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT et sont déterminés sur la base des plans d'affaires des entités sur une période de 5 ans.

- **Précision sur les travaux menés**

Les plans d'affaires ont été fondés sur le niveau d'activité observé en 2013 (niveau inférieur dans ces UGT à celui de 2012), les budgets 2014 validés et les projections établies par le management de chaque entité en fonction de variables opérationnelles clés et de projets futurs.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « Capital Asset Pricing Model ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente et du pays de l'UGT concernée.

Les taux retenus ont été déterminés par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché (taux des obligations d'état à 10 ans et prime de risque des marchés actions) moyennées sur les trois derniers mois. Compte tenu de la baisse des primes de risque des marchés actions, les coûts du capital ont été revus à la baisse mais compte tenu des niveaux atteints, un niveau plancher de 7,50 % a été retenu pour l'ensemble des UGT.

UGT	31.12.2013		31.12.2012	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France	7,50%	3,00%	7,74%	3,00%
Allemagne	7,50%	2,50%	7,60%	2,50%
UK	9,60% ⁽¹⁾	3,00% ⁽¹⁾	11,04%	3,00%

⁽¹⁾ paramètres utilisés au 30 septembre 2013 et ayant conduit à la dépréciation totale du Go.

• Résultat des tests

A la suite des tests de dépréciation réalisés en fonction des paramètres décrits ci-dessus, aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2013 en complément des dépréciations déjà réalisées au 30 septembre 2013 qui se décompose en 23,2 MEur sur l'UGT Allemagne et 25,4 MGBP soit 30,4 MEur sur l'UGT Royaume-Uni. Il est à noter qu'il ne subsiste plus aucun Goodwill sur l'UGT Royaume-Uni. L'UGT France conserve une marge de manœuvre substantielle.

Les dépréciations intervenues au 30 septembre sur les UGT Royaume-Uni et Allemagne s'expliquent par la conjonction des facteurs suivants :

- Un renforcement des exigences de conformité nécessitant des investissements complémentaires notamment dans les fonctions finance et risque ainsi que les évolutions réglementaires au Royaume-Uni modifiant les modalités de gestion des dépôts clients avec des incidences négatives sur la marge d'intérêt.
- Pour le cas particulier de l'UGT Royaume-Uni, un retard pris sur la migration informatique engendrant des coûts supplémentaires.
- Un marché du courtage actions pour les particuliers qui progresse moins vite qu'anticipé alors même que l'UGT Royaume-Uni et Allemagne tirent une partie importante de leur chiffre d'affaires de cette activité.

• Tests de sensibilité

Pour chacune des UGT, des tests de sensibilités ont été conduits en fonction de variables opérationnelles et de variables financières utilisées dans la modélisation du plan d'affaires : les variables opérationnelles retenues sont le nombre d'ordres de bourse, le nombre d'ouvertures de nouveaux comptes, le niveau des taux d'intérêts et pour l'UGT Allemagne, les revenus média. Les variables financières sont le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Pour l'UGT Allemagne : une baisse du nombre d'ordres de bourse traités de 10%, une baisse du nombre de nouveaux comptes ouverts de l'ordre de 15%, une baisse des revenus média de 10%, une baisse du taux d'intérêt de 25 bp, une baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point ou une hausse du taux d'actualisation de 0,5 point par rapport aux niveaux pris en compte dans le plan d'affaires entraîneraient une dépréciation de l'écart d'acquisition (chaque facteur pris séparément ayant cette conséquence).

NOTE 15 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En K EUR)	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Dettes à vue et au jour le jour			
Dépôts et comptes ordinaires	864	50	85
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	8 947	8 331	5 706
Sous-total	9 811	8 380	5 791
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	224 325	68 922	52 378
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous-total	224 325	68 922	52 378
Dettes rattachées	1 097	122	98
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	235 234	77 424	58 266
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	235 732	77 424	58 266

NOTE 16 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	2 078 763	1 790 972	1 443 956
A terme	498 698	405 133	355 157
Sous-total	2 577 462	2 196 105	1 799 113
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	71 663	75 049	79 872
Particuliers	1 692 422	1 352 459	1 184 516
Clientèle financière	7 850	8 185	300
Autres	3 263	3 751	2 500
Sous-total	1 775 199	1 439 445	1 267 188
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	98 242	128 517	210 514
Particuliers	606	602	878
Clientèle financière	68	68	19 000
Autres	-	-	-
Sous-total	98 915	129 188	230 392
Dettes rattachées	32 816	35 573	26 640
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total dépôts clientèle	4 484 393	3 800 310	3 323 334
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
Total	4 484 393	3 800 310	3 323 334
Juste valeur des dettes envers la clientèle	4 495 541	3 800 310	3 323 334

NOTE 17 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			
Dettes rattachées			
Sous-total	8	8	8
Réévaluation des éléments couverts			
Total	8	8	8
Dont montant des dettes à taux variable			
<i>Juste valeur des dettes représentées par un titre</i>	-		

NOTE 18 - AUTRES PASSIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts de garantie reçus	4 585	3 992	6 168
Comptes créditeurs sur opérations en devises			
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	453	535	149
Autres opérations sur titres	-	-	-
Charges à payer sur engagements sociaux	16 073	15 658	15 712
Produits constatés d'avance	3 258	4 421	5 050
Autres créditeurs divers	123 525	98 332	79 502
Total	147 895	122 938	106 582

NOTE 19 – COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement			
ancienneté de moins de 4 ans	49 044	26 601	18 490
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	21 245	18 856	24 968
ancienneté de plus de 10 ans	29 156	26 964	15 719
Sous-total	99 445	72 421	59 177
Comptes épargne-logement	14 456	12 834	10 660
Total	113 901	85 254	69 837

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
ancienneté de moins de 4 ans	476	516	363
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans			
ancienneté de plus de 10 ans			
Total	476	516	363

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

En k EUR	31.12.2013	Dotations	Reprises	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement					
ancienneté de moins de 4 ans	(1 023)	(623)	-	(399)	
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	(80)	-	7	(87)	(211)
ancienneté de plus de 10 ans	(538)	-	28	(566)	(105)
Sous-total	(1 641)	(623)	35	(1 052)	(316)
Comptes épargne-logement	(0)	-	-	(0)	(28)
Total	(1 641)	(623)	35	(1 052)	(344)

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2011 et 2012, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts.

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Boursorama des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 20 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A. Dépréciations d'actifs

En K EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Établissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(7 792)	(8 461)	(8 347)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(35)	(35)	(35)
Immobilisations	(6 852)	(450)	(847)
Écarts d'acquisition	(94 382)	(40 792)	(40 792)
Autres	(415)	(673)	(497)
Total	(109 476)	(50 411)	(50 518)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

En K EUR	Stock au 31.12.2012	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Mouvements de réévaluation	Reclassement	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2013
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	(8 461)	(2 381)	1 174	(1 207)	1 555	321	-	0	0	(7 792)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(35)	807	-	807	-	-	(807)	-	-	(35)
Immobilisations ⁽¹⁾	(574)	(6 379)	-	(6 379)	-	-	-	220	(119)	(6 852)
Écarts d'acquisition	(40 792)	(52 951)	-	(52 951)	-	-	-	-	(639)	(94 382)
Autres	(549)	(53)	87	35	98	-	-	1	-	(415)
Total	(50 411)	(60 957)	1 262	(59 695)	1 653	321	-	(586)	(758)	(109 476)

(1) Une dépréciation pour 6 379 KEUR relative à la plateforme informatique au UK a été comptabilisée en 2013 compte tenu du retard pris dans sa migration (coûts supplémentaires).

B. Provisions

En K EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	6 734	7 107	6 057
Provisions fiscales	-	6	6
Provisions pour restructuration	1 381	798	3 929
Provisions pour autres risques et charges	10 219	6 769	6 010
Total	18 334	14 680	16 002

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

En k EUR	Stock au 31.12.2012	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation /PEL CEL	Transfert	Autre	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2013
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	7 107	666	(692)	(25)	-	-	-	(348)	-	6 734
Provisions fiscales	6	-	(6)	(6)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	798	1 038	(456)	582	-	-	-	-	-	1 381
Provisions pour autres risques et charges	6 769	4 775	(1 376)	3 398	(0)	-	-	-	52	10 219
Total	14 680	6 479	(2 530)	3 949	(0)	-	-	(348)	52	18 334

NOTE 21 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

En k EUR	31.12.2012	Comptabilisés en résultat net				Compris dans les autres éléments du résultat global		31.12.2013
		Prestations servies	Coût financier	Coût des services passés	Cotisations verées	Ecart actuariel	Autres	
Régimes de retraite ⁽¹⁾	3 973	154	118	-	(95)	(764)	-	3 388
Autres régimes postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	1 819	-	56	23	(86)	(55)	-	1 756
Autres avantages à long terme	1 786	(199)	4	-	-	-	-	1 590
Provisions pour avantage au personnel	7 578	(45)	178	23	(181)	(819)	-	6 734

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. L'impact est de 471 K EUR

Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.

Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.

Les différents taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Prime retraite France	3,50%	3,20%	5,00%
Retraite article 19 France	2,00%	2,00%	4,00%
Retraite succursale Allemagne	3,60%	3,30%	5,10%
Médaille du travail France	2,70%	3,77%	3,77%
Régime Mutuelle salariés retraités France	3,30%	3,10%	5,00%

NOTE 22 - ENGAGEMENTS

I) Engagements hors bilan lié au périmètre du groupe consolidé

Le groupe Boursorama n'a pas d'engagement de ce type au 31 décembre 2013.

II) Engagements hors bilan liés au financement de la société

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Engagements donnés			
Engagements reçus			
Lignes de crédit reçues et non encore utilisées	460 000	460 000	460 000

Les lignes de crédit reçues et non encore utilisées correspondent à une ligne de financement reçue de Société Générale destinées à couvrir le risque de liquidité. Cette ligne garantie une couverture minimum de 5 ans et un jour en cas de dénonciation.

III) Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de l'émetteur

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	380 269	189 351	161 191
Autres ⁽¹⁾	101 505	99 345	108 059
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	4 576	7 486	11 096
Donnés à la clientèle	284	284	414
Engagements sur titres			
Titres à livrer ⁽²⁾	246 614	177 443	178 178

(1) Engagement de financement accordé à la clientèle dans le cadre de l'activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Autres engagements

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	0	0	0
Autres engagements reçus	0	0	0
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit (1)	1 820 326	1 192 689	825 376
Autres engagements reçus (2)	365 301	207 073	186 260
Engagements sur titres			
Titres à recevoir (3)	246 614	177 443	178 178

(1) Cet engagement correspond aux garanties reçues du crédit logement dans le cadre des prêts immobiliers à la clientèle

(2) Dont titres reçus en garantie dans le cadre de l'activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole pour un montant

(3) Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>		538 983		140 000		50 000
<i>Contrats à terme de taux</i>						
Instruments conditionnels	17 816	2 938	25 128	5 875	32 440	8 813
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Euros à recevoir</i>		-		-		-
<i>Devises à livrer</i>		0		-		-
Instruments conditionnels						
Instruments sur actions et indices						
Instruments fermes						
Instruments conditionnels						
Instruments sur matières premières						
Instruments fermes						
Instruments conditionnels						
Dérivés de crédit						
Autres instruments financiers à terme		34 383				

Détail des instruments de couverture au 31 décembre 2013

	Nominal	Date d'échéance	Type de couverture	Juste valeur (K€)	Variation juste valeur 2013 (K€)
SWAPS					
	50 000	01/10/2018	macrocouverture	(7 701)	2 272
	50 000	31/07/2023	macrocouverture	1 101	2 198
	40 000	03/10/2024	macrocouverture	1 122	2 008
	20 000	03/02/2025	macrocouverture	414	414
	90 000	25/09/2028	macrocouverture	(462)	(462)
	90 000	27/09/2021	macrocouverture	(168)	(168)
	20 000	12/01/2026	macrocouverture	168	168
	16 000	25/10/2023	microcouverture	449	449
	25 000	25/01/2024	microcouverture	406	406
	20 000	25/10/2023	microcouverture	456	456
	20 000	25/10/2023	microcouverture	76	76
	20 000	05/04/2023	microcouverture	365	365
	15 000	25/01/2024	microcouverture	133	133
	24 000	22/06/2023	microcouverture	437	437
	35 000	23/05/2023	microcouverture	(75)	(75)
	3 983	23/05/2023	microcouverture	46	46
Total swaps	538 983			(3 232)	8 724
CAPS					
	500	31/01/2014	macrocouverture	-	(0)
	438	30/11/2014	macrocouverture	-	(1)
	2 000	30/11/2015	macrocouverture	0	(3)
Total Caps	2 938			0	(4)

NOTE 23 - ECHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

Échéances des actifs et passifs financiers

En k EUR au 31 Décembre 2013	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	70 152	-	-	-	70 152
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 233	-	-	-	1 233
Instruments dérivés de couverture	6 556	-	-	-	6 556
Actifs financiers disponibles à la vente	10 065	74 423	175 366	794 706	1 054 560
Prêts et créances sur les établissements de crédit	944 525	26 027	63 467	375 369	1 409 388
Prêts et créances sur la clientèle	255 267	162 801	797 676	1 392 640	2 608 383
Opérations de location financement et assimilées	132	402	2 202	-	2 736
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 959	-	-	-	4 959
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Total Emplois	1 292 886	263 654	1 038 711	2 562 715	5 157 966
RESSOURCES					
Banques centrales	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 164	-	-	-	1 164
Instruments dérivés de couverture	20 850	-	-	-	20 850
Dettes envers les établissements de crédit	34 898	4 500	149 000	46 836	235 234
Dettes envers la clientèle	4 329 469	38 116	99 313	17 494	4 484 393
Dettes représentées par un titre	8	-	-	-	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(450)	-	-	-	(450)
Total Ressources	4 385 938	42 616	248 313	64 330	4 741 198

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

En k EUR au 31 Décembre 2013	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>Instruments de taux d'intérêts</i>				
Instruments fermes				
Swaps	-	50 000	488 983	538 983
<i>Contrats à terme de taux</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>	938	2 000	-	2 938
Instruments de change				
Instruments fermes				
Euros à recevoir	-	-	-	-
<i>Devises à livrer</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Instruments sur matières premières				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Dérivés de crédit				
Autres instruments financiers à terme	34 383	-	-	34 383

Échéances des engagements Hors Bilan

<i>En k EUR au 31 Décembre 2013</i>	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Engagements lié au financement de la société				
Lignes de crédit reçues et non encore utilisées			460 000	460 000
- Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de l'émetteur				
Engagements de financement donnés				
En faveur d'établissements de crédit				
En faveur de la clientèle				
Facilités d'émission				
Ouvertures de crédits confirmés	343 908	31 968	4 392	380 269
Autres ⁽¹⁾	101 505			101 505
Engagements de garantie				
Donnés aux établissements de crédit		4 576		4 576
Engagements sur titres				
Titres à livrer ⁽²⁾	246 614			246 614
Titres à recevoir	246 614			246 614

(1) Engagement de financement accordé à la clientèle dans le cadre de l'activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

NOTE 24- PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Opérations avec les établissements de crédits	43 163	51 171	35 501
Comptes à vue et prêts interbancaires	42 880	50 484	35 048
Titres et valeurs reçus en pension	283	687	453
Opérations avec la clientèle	78 140	72 114	72 114
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle	77 515	71 487	71 507
Comptes ordinaires débiteurs	625	627	608
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-
Autres produits	-	-	-
Opérations sur instruments financiers	42 602	26 491	21 531
Actifs financiers disponibles à la vente	28 330	26 228	21 531
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Prêts de titres	-	-	-
Dérivés de couverture	14 271	263	-
Opérations de location-financement	166	718	221
Location-financement immobilier	166	718	221
Location-financement mobilier	-	-	-
Total produits d'intérêts	164 071	150 494	129 367
Opérations avec les établissements de crédits	(1 542)	(655)	(825)
Emprunts interbancaires	(1 542)	(655)	(825)
Titres et valeurs donnés en pension	-	-	-
Opérations avec la clientèle	(42 491)	(47 398)	(40 755)
Comptes d'épargne à régime spécial	(33 373)	(35 965)	(26 098)
Autres dettes envers la clientèle	(9 118)	(11 433)	(14 656)
Titres et valeurs donnés en pension	-	-	-
Opérations sur instruments financiers	(19 159)	(2 734)	(1 667)
Dettes représentées par des titres	-	-	-
Dettes subordonnées et convertibles	-	-	-
Emprunts de titres	-	-	-
Dérivés de couverture	(19 159)	(2 734)	(1 667)
Autres charges d'intérêts	-	-	-
Total charges d'intérêts	(63 192)	(50 788)	(43 247)

(1) Détail des autres concours à la clientèle

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
- Crédits de trésorerie	1 082	779	976
- Crédits à l'exportation	-	-	-
- Crédits d'équipement	8 827	11 148	13 290
- Crédits à l'habitat	64 418	56 709	53 058
- Autres crédits à la clientèle	3 187	2 851	4 183
Total	77 515	71 487	71 507

(2) Dont intérêts sur les créances dépréciées

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Autres concours à la clientèle	322	39	320
Total	322	39	320

NOTE 25 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	2 712	3 873	
Opérations avec la clientèle	1 669	1 135	149 016
Opérations sur titres	86 313	80 889	
Opérations sur marchés primaires	-	-	
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 243	1 928	
Engagements de financement et de garantie	11	16	
Prestations de services	33 883	28 544	
Autres			
Total des produits	125 831	116 385	149 016
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(28)	(29)	(48 505)
Opérations sur titres	(24 321)	(24 775)	
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(160)	(524)	
Engagements de financement et de garantie	(291)	(292)	
Autres	(23 226)	(15 549)	
Total des charges	(48 026)	(41 169)	(48 505)

NOTE 26 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(105)	(48)	(418)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	-	-	-
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	182	(65)	(92)
Résultat net des opérations de change	1 226	950	553
Total ⁽¹⁾	1 303	837	43

(1) La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » est entrée en application le 1er janvier 2013. Les conséquences de cette norme portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, les précisions apportées par cette norme ont amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA). La première application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1er janvier 2013, les effets de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe ont été enregistrés en résultat parmi les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat pour un montant de 126 k EUR au 31 décembre 2013 se décomposant en un produit de 261 k EUR au titre de la DVA et une charge de -135 k EUR au titre de la CVA.

NOTE 27 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Activité courante			
Plus-value de cession	3 961	59	1 396
Moins-value de cession	(50)	(12)	-
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-	(0)	-
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)			
Sous total	3 911	47	1 396
Titres à revenu variable détenus à long terme			
Plus-value de cession	-	-	-
Moins-value de cession	-	(0)	-
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-	-	-
Sous total	-	(0)	-
Total	3 911	47	1 396

NOTE 28 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	25 554	28 354	32 926
Sous-total	25 554	28 354	32 926
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	(3)	(4)	(4)
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(1 704)	(2 717)	(2 348)
Sous-total	(1 706)	(2 720)	(2 352)
Total net	23 848	25 633	30 574

NOTE 29 - FRAIS DE PERSONNEL

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Rémunérations du personnel	(37 503)	(40 116)	(40 125)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(14 555)	(14 914)	(16 417)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies	(2 076)	(1 938)	-
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(659)	(613)	(284)
Autres charges sociales et fiscales	(1 411)	(1 324)	-
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 837)	(2 856)	(3 305)
Refacturation de frais de personnel	(552)	(303)	0
Total	(59 593)	(62 064)	(60 131)

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 125 Keuros.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Effectif fin de période			
Cadres	272	266	277
Non Cadres	540	529	526
Total	812	795	803
Effectif fin de période			
France	559	534	533
Etranger	253	261	270
Total	812	795	803

NOTE 30 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. Montant de la charge enregistrée en résultat

En k EUR	31.12.2013			31.12.2012			31.12.2011		
	Part à dénouement en titres	Part à dénouement en cash	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Part à dénouement en cash	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Part à dénouement en cash	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	406	169	575	887	191	1 078	990	-	990
Charges nettes provenant des plans d'options			-			-			-

2. Description des plans de stocks options et d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'attribution d'options et d'actions gratuites approuvé par le CA du 16 juin 2006 prévoit pour la première fois la possibilité pour l'Emetteur d'offrir en achat ou en attribution des actions existantes. En d'autres termes, l'exercice des options et l'attribution d'actions ne donnera pas nécessairement lieu à une augmentation de capital, l'Emetteur se réservant la possibilité d'acheter sur le marché les actions destinées à couvrir le plan.

	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'administration	21-mars-00	10-juil-00	10-janv-01	18-juil-02	30-juin-04	27-juil-05	16-juin-06	26-juin-08	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	380 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000	0	50 000	140 000	100 000	0	150 000	55 406	55 406
	30 000		30 000	70 000	70 000				
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,7	15,7	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	50000	Néant	550002	25484	25487
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	88500	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	0	366 413	0	0	208 328	397291

Plans d'avantages en actions

Description du plan d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du groupe Société Générale

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans ;
- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Ressources Humaines ».

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31/12/2013.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82% pour la deuxième tranche ;
- à l'international : 82% pour la première tranche et 79% pour la deuxième tranche.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 11% sur la population éligible au plan à l'international.

Description des nouveaux plans attribués pendant l'exercice :

Émetteur	Société Générale
Année	2013
Type de plan	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	22.05.2012
Décision du Conseil d'Administration	14.03.2013
Nombre d'actions attribuées	23 255
Modalités de règlement	titres SG
Période d'acquisition des droits	14.03.2013 - 31.03.2015
Conditions de performance	oui (1)
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR)(7)	30,5
Actions livrées au 30.06.2013	-
Actions perdues au 30.06.2013	0
Actions restantes au 30.06.2013	23 255
Nombre d'actions réservées au 30.06.2013	23 255
Cours des actions réservées (En EUR)	18,94
Valeur des actions réservées (En M EUR)	0
1ère date de cession	01.04.2017
Période d'interdiction de cession	2 ans (2)
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	86%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

Les conditions de performance sont les suivantes :

Condition RNPG Boursorama

La condition est fondée sur la profitabilité de Boursorama Groupe en 2014, mesurée par le Résultat net part du Groupe (RNPG) Boursorama Groupe publié par Boursorama avant dépréciation d'écart d'acquisition :

- Si le RNPG Boursorama Groupe avant dépréciation d'écart d'acquisition 2014 est strictement supérieur à zéro, la totalité des actions soumises à condition de performance est acquise ;
- Si le RNPG Boursorama Groupe avant dépréciation d'écart d'acquisition 2014 est égal ou inférieur à zéro, la condition de performance est perdue.

Principales caractéristiques des plans attribués en 2011 et 2012 :

Pour le plan 2011, les informations sont les suivantes :

Actions attribuées : 29 602
Actions perdues au 31/12/2013 : 9 023
Actions livrées au 31/12/2013 : 19 196
Actions restantes au 31/12/2013 : 1 383

Pour le plan 2012, les informations sont les suivantes :

Actions attribuées : 21 593
Actions perdues au 31/12/2013 : 5 693 pour cause de départ
Actions livrées au 31/12/2013 : 0
Actions restantes au 31/12/2013 : 15 900

NOTE 31 - COUT DU RISQUE

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(1 172)	(967)	(330)
Pertes non couvertes	(1 575)	(1 616)	(1 213)
- sur créances irrécouvrables	(523)	(591)	(889)
- sur autres risques	(1 052)	(1 025)	(324)
Récupérations	436	642	453
- sur créances irrécouvrables	436	642	453
- sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres provisions	66	(27)	(376)
Total	(2 246)	(1 967)	(1 465)

NOTE 32 – GAINS ET PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Gains et pertes nets sur immobilisations d'exploitation	(454)	(646)	322
Gains et pertes nets sur filiales consolidées	-	-	-
Total	(454)	(646)	322

NOTE 33 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Charge fiscale courante	(24 949)	(28 283)	(19 502)
Charge fiscale différée	(3 717)	4 490	(6 652)
Total de la charge d'impôt⁽¹⁾	(28 666)	(23 793)	(26 154)

⁽¹⁾ La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Charge d'impôt théorique sur le résultat consolidé du groupe	2 198	(22 044)	(24 739)
Différences permanentes	(13 561)	(680)	109
Ecart de taux	(8 078)	(1 070)	(924)
Changement de taux d'impôt différé du groupe	(512)		
Déficit de l'exercice non activé	(4 840)		(600)
Comptabilisation des déficits fiscaux antérieurs non activés	734		
Variation des différences temporelles déductibles/imposables non comptabilisées	299		
Dépréciation des impôts différés actifs antérieurs	(6 056)		
Changement d'estimation liés aux exercices précédents	1 140		
Avantage fiscaux	10		
Charge nette d'impôts	(28 666)	(23 793)	(26 154)

- La situation des reports déficitaires au 31 décembre 2013 s'analyse comme suit :

En k EUR	Résultats fiscaux déficitaires	Equivalents impôts			Montant activé 31.12.2013
		Imposition au taux en vigueur dans la société consolidante	Impôt lié au différentiel de taux d'imposition avec les pays étrangers	Charge totale d'impôt différé	
France					
Allemagne	18 419	6 999	(1 031)	5 968	2 563
Espagne	15 725	5 975	(1 258)	4 717	2 229
Royaume-Uni	46 713	17 751	(7 007)	10 744	-
Total	80 857	30 726	(9 296)	21 429	4 792

NOTE 34 – RESULTAT PAR ACTION

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net part du Groupe	(35 988)	40 387	43 359
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires (1)	(37 383)	38 670	41 493
Nombre d'actions ordinaires en circulation (2)	85 361 551	85 202 632	85 091 002
Résultat par action (en EUR)	(0,438)	0,454	0,488

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires (1)	(37 383)	38 670	41 493
Nombre d'actions ordinaires en circulation	85 361 551	85 202 632	85 091 002
Nombre de titres retenus au titre des éléments dilutifs	49 199	-	260 353
Nombre d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	85 410 749	85 202 632	85 351 354
Résultat dilué par action (en EUR)	(0,438)	0,454	0,486

(1) : L'écart correspond aux intérêts nets d'impôts à verser aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée

(2) : nombre d'actions émises hors titres d'auto-détention

NOTE 35 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Information sectorielle de premier niveau : ventilation par zone géographique

En M EUR		France	Allemagne	Royaume-Uni	Espagne	Total
Produit Net Bancaire	31.12.2011	173,9	18,7	19,2	6,9	218,7
	31.12.2012	158,5	14,4	21,3	7,2	201,5
	31.12.2013	164,6	17,1	15,5	10,5	207,8
Résultat d'exploitation	31.12.2011	67,0	0,5	2,8	(2,1)	68,2
	31.12.2012	65,0	(3,0)	2,5	0,1	64,7
	31.12.2013	60,8	1,0	(16,7)	3,1	48,2
Résultat net (part totale)	31.12.2011	42,6	0,5	1,4	(2,1)	42,4
	31.12.2012	42,5	(3,2)	0,8	0,1	40,2
	31.12.2013	37,0	(21,1)	(53,4)	3,1	(34,5)
Immobilisations	31.12.2011	40,8	28,2	3,5	6,8	79,3
	31.12.2012	43,3	28,4	6,4	6,2	84,3
	31.12.2013	74,9	27,9	5,5	6,4	114,7
Ecart d'acquisition	31.12.2011	105,3	43,0	30,4	-	178,6
	31.12.2012	105,3	43,0	31,0	-	179,3
	31.12.2013	105,3	19,8	(0,0)	-	125,1
Autres actifs	31.12.2011	3 645,4	139,3	86,3	89,2	3 960,2
	31.12.2012	4 151,8	155,9	160,0	101,6	4 569,3
	31.12.2013	4 903,7	235,0	172,4	127,0	5 438,0
Autres passifs	31.12.2011	3 238,1	121,5	74,2	80,8	3 514,6
	31.12.2012	3 658,9	138,6	142,9	88,0	4 028,4
	31.12.2013	4 393,7	211,3	152,4	150,0	4 907,4

Information sectorielle : ventilation par secteur d'activité

Le groupe ne suit pas ces activités en terme de contribution au résultat net. En conséquence, seuls les produits de ces activités sont présentés.

En M EUR		Bourse	Banque	Media	Total
Produit Net Bancaire	31.12.2011	92,8	106,4	19,5	218,7
	31.12.2012	69,1	116,2	16,2	201,5
	31.12.2013	75,2	116,3	16,2	207,8

NOTE 36 – OPERATIONS EN DEVICES

<i>En k EUR</i>	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	5 502 819	5 504 055	4 636 348	4 638 842	4 099 041	4 109 618
USD	268	127	148	191	103	160
GBP	177 495	176 400	202 842	200 305	127 264	116 629
JPY					-	-
Autres devises					-	-
Total	5 680 582	5 680 582	4 839 338	4 839 338	4 226 408	4 226 408

NOTE 37 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En k EUR)	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Avantages à court terme	480	522	744
Avantages postérieurs à l'emploi			
Avantages à long terme	150	132	
Indemnités de fin de contrat de travail			623
Paiements en actions			22
Total	630	654	1 389

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

2. Entités associées

Le groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part les administrateurs, le Président Directeur Général et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les sociétés du Groupe Société Générale et La Caixa

Encours actifs avec les parties liées

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	61 532	-	56 227	3 558	14 403	5 437
Compte et prêts JJ	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme	385 229	13 190	557 874	13 190	669 698	17 197
Prêts à la clientèle financière	-	704	-	70	-	580
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	-	9 670	-	9 387	-	169 545
Titres disponibles à la vente	232 956	111 049	277 378	122 354	276 437	107 651
Autres actifs	4 214	148 300	4 476	98 410	54	103 681
Total encours actifs	683 931	282 913	895 956	246 969	960 592	404 091

Encours passifs avec les parties liées

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées
Comptes ordinaires créditeurs	-	-	-	-	-	-
Emprunts JJ	-	-	-	-	-	-
Emprunts à terme	214 466	-	61 643	-	46 185	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	19 004	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	4 952	-	-	-	-	-
Autres passifs	(298)	1 056	2 335	690	1 430	690
Instruments de capitaux propres	120 000	-	120 000	-	120 000	-
Total encours passifs	339 120	1 056	183 978	690	186 619	690

PNB avec les parties liées

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées
Intérêts reçus	38 743	5 072	41 850	5 712	30 776	4 576
Intérêts payés	(9 819)	-	(3 447)	-	(2 638)	-
Produits de commission	2 714	1 802	3 873	1 734	-	1 757
Charges de commission	(19 285)	(8 392)	(12 935)	(8 953)	(13 114)	(15 581)
Résultat net des opérations financières	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	353	235	182	380	60	878
PNB	12 706	(1 283)	29 523	(1 127)	15 084	(8 370)

Frais généraux

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées
Autres charges générales d'exploitation	(2 568)	(1 626)	(2 212)	(1 442)	(1 350)	(1 458)
Frais généraux	(2 568)	(1 626)	(2 212)	(1 442)	(1 350)	(1 458)

Engagements avec les parties liées

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Sociétés mères	Autres parties	Sociétés mères	Autres parties	Sociétés mères	Autres parties
Engagements sur instruments financiers à terme	231 754	-	171 003	-	91 253	-
Titres à livrer	49 811	-	35 811	-	-	39 282
Devises à livrer	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement reçus	460 000	-	460 000	-	460 000	-
Engagements sur instruments financiers à terme reçus	211 000	-	-	-	-	-
Titres à recevoir	196 803	-	141 632	-	138 896	-
Euros à recevoir	-	-	-	-	-	-

Par ailleurs, les administrateurs de Boursorama peuvent réaliser des transactions avec Boursorama, conclues dans des conditions normales. Ces opérations ne sont pas significatives au regard de la société.

NOTE 38 – GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En k EUR	31.12.2013	Période	31.12.2012
Écarts de conversion	(11 752)	(223)	(11 529)
Ecart de réévaluation de la période		(223)	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	52 966	7 900	45 066
Ecart de réévaluation de la période	49 006	3 940	
Recyclage en résultat	3 960	3 960	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période		-	
Recyclage en résultat		-	
Impôts sur éléments recyclables ultérieurement en résultat	(19 539)	(4 119)	(15 421)
dont impôt sur instruments dérivés de couverture	-	-	-
dont impôt sur instruments de capitaux propres	(19 539)	(4 119)	(15 421)
Écarts actuariels sur avantages post-emploi	819	819	-
Impôts sur éléments non recyclables en résultat	(311)	(311)	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22 183	4 066	18 117

Au 31.12.2013, les écarts de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à 52 966 Keur.

En k EUR	Plus values latentes	Moins values latentes	Réévaluation nette
Obligations et autres instruments de dettes	53 941	(1 102)	52 839
Actions et autres instruments de capitaux propres	127		127
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	54 068	(1 102)	52 966

NOTE 39 - Tableau des honoraires versés aux Commissaires aux comptes

	Ernst and Young				Deloitte et Associés			
	Montants HT en K€ur		Pourcentage du total des		Montants HT en K€ur		Pourcentage du total des	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	150	150	21%	29%	150	150	69%	75%
Filiales intégrées globalement	347	324	48%	63%	68	51	31%	25%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement	220	40	31%	8%	0	0	0%	0%
Total	717	513	100%	100%	218	200	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	717	513	100%	100%	218	200	100%	100%

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Boursorama, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés » de l'annexe qui expose les modalités d'application des nouvelles normes sur l'exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans cette même note, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des marques, des écarts d'acquisition, des actifs incorporels, des impôts différés, l'évaluation des provisions autres que celles afférentes à des risques de crédit ainsi que sur l'évaluation des engagements postérieurs à l'emploi, avantages à long terme et des indemnités de fin de contrat de travail. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG
KPMG
PwC
Autres

Sylvie Bourguignon

David Kestner

5.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN ET HORS BILAN SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF

En k EUR		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Caisse, Banques centrales	Note 2	0	0	0
Actifs financiers dérivés de couverture		1 166	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	Note 5	229 700	141 031	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3	1 203 130	1 191 221	1 167 679
Prêts et créances sur la clientèle	Note 4	2 566 538	2 020 065	1 811 743
Obligations et autres titres à revenus fixes	Note 5	584 552	562 824	485 511
Actions et autres titres à revenus variables	Note 5	50	50	101
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 6	79	131	129
Parts dans les entreprises liées	Note 6	120 743	174 416	175 055
Opérations de location financement et assimilées		2 774	3 271	3 732
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 7	96 509	64 900	62 557
Actions propres	Note 5	21 808	13 789	15 147
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 8	268 831	185 608	173 535
Total		5 095 881	4 357 306	3 895 189

PASSIF

En k EUR		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Banques centrales				
Instruments financiers dérivés de couverture		12 354	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	303 077	106 189	88 690
Dettes envers la clientèle	Note 10	3 994 757	3 448 855	3 067 922
Dettes représentées par un titre	Note 11	8	8	8
Autres passifs et comptes de régularisation	Note 12	129 288	115 634	93 452
Provisions	Note 13/14	14 417	12 916	15 236
Dettes subordonnées	Note 15	120 815	121 385	122 041
Total dettes		4 574 716	3 804 985	3 387 349
CAPITAUX PROPRES		521 165	552 320	507 839
Capital souscrit		35 223	35 178	35 133
Prime d'émission		360 310	359 663	359 495
Réserve légale		3 518	3 513	3 493
Réserves et report à nouveau		153 962	109 699	67 942
Résultat de l'exercice		(31 846)	44 267	41 778
Total		5 095 881	4 357 306	3 895 189

HORS-BILAN

<i>En k EUR</i>		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Engagements donnés				
Engagements de financement donnés	Note 16	392 263	201 597	173 157
Engagements de garantie donnés	Note 16	16 855	20 025	11 510
Engagements sur titres	Note 16	246 614	177 443	178 178
Devises à livrer	Note 16	0	0	0
Engagements reçus				
Engagements de financement reçus	Note 16	460 000	460 000	460 000
Engagements de garantie reçus	Note 16	1 849 165	1 229 406	869 478
Titres à recevoir	Note 16	246 614	177 443	178 178
Euros à recevoir	Note 16	0	0	0
Engagements sur instruments financiers à terme				
Swaps	Note 16	538 983	140 000	50 000
Caps de trading	Note 16	17 816	25 128	32 440
Caps de couverture	Note 16	2 938	5 875	8 813
Autres IFAT	Note 16	34 383		

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2013

En k EUR		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	Note 17	153 005	135 475	116 294
Intérêts et charges assimilés	Note 17	(64 813)	(53 388)	(45 643)
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		666	1 173	649
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		(500)	(464)	(429)
Revenus des titres à revenu variable		4	37	3 845
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 18	92 804	87 862	116 585
Commissions (charges)	Note 18	(37 498)	(31 026)	(35 790)
Résultat net des opérations financières				
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	Note 19	663	168	6
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Note 20	13 964	15 465	(6 668)
Produits des autres activités	Note 21	17 634	18 105	19 151
Charges des autres activités	Note 21	(795)	(893)	(370)
Produit net bancaire		175 134	172 513	167 631
Frais de personnel	Note 22	(43 269)	(44 455)	(43 200)
Autres frais administratifs		(55 024)	(43 987)	(59 334)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(5 124)	(4 164)	(3 233)
Résultat brut d'exploitation		71 718	79 907	61 863
Coût du risque	Note 23	(2 846)	(1 922)	(1 447)
Résultat d'exploitation		68 872	77 985	60 416
Gains ou pertes sur actif immobilisé	Note 24	(74 359)	(5 676)	527
Résultat courant avant impôt		(5 487)	72 309	60 944
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices		(26 359)	(28 042)	(19 166)
Résultat net		(31 846)	44 267	41 778

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En kEUR)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2011	35 133	359 495	3 493	67 942	41 778	507 839
Augmentation de capital	45	169				214
Affectation du résultat 2011			21	41 757	(41 778)	0
Résultat 2012					44 267	44 267
Capitaux propres au 31/12/2012	35 178	359 663	3 513	109 699	44 267	552 320
Augmentation de capital	45	646				691
Affectation du résultat 2012			4	44 263	(44 267)	0
Résultat 2013					(31 846)	(31 846)
Capitaux propres au 31/12/2013	35 223	360 310	3 518	153 962	(31 846)	521 165

Au 31 décembre 2013, le capital social se compose de 88 056 732 actions d'une valeur nominale de 0,4€. Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents, les actions de la société sont libres de tous nantisements, privilèges, garanties ou sûreté ainsi il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

Note 1 – Notes annexes aux comptes annuels

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Boursorama exerce une activité d'intermédiation sur marchés financiers et de banque en ligne pour une clientèle de particuliers.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2013 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlements 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

- **Créances envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

- **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans pour les ordinateurs et écrans. 5 ans pour les serveurs.
Logiciels acquis	1 ou 3 ans
Frais d'établissement	3 ans

Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

- **Portefeuilles titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres détenus à l'origine dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

- **Actions propres**

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres sont divisées en deux catégories :

- Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'attributions gratuites ou à des plans d'options d'achat d'actions déterminés. Un passif est alors comptabilisé égal au produit entre le coût d'entrée des actions, diminué du prix d'exercice dans le cas des plans d'options d'achat, par le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution.
- Les actions disponibles pour être attribuées aux salariés ou pour régularisation des cours de bourse. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par la valeur de marché) et de leur prix d'acquisition.

- **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

- **Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société. En application du règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

- **Impôt courant**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution de 10,7 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 250 MEur. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

- **Avantages au personnel**

Boursorama, en France et à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Par ailleurs, Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

- **Reconnaissance des revenus**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

- **Commissions**

Boursorama applique le règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Dans ce cadre Boursorama a opté pour la méthode alternative basée sur un étalement des frais au prorata du capital restant dû.

- **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

NOTE 2 – CAISSE, BANQUES CENTRALES

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Caisse	-	-	-
Banques centrales	0	-	-
Total	0	-	-

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Comptes et prêts			
à vue et au jour le jour	62 628	60 941	20 855
Comptes ordinaires	62 628	60 941	20 855
Prêts et comptes au jour le jour et autres	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
à terme	1 112 816	1 096 678	959 980
Prêts et comptes à terme	1 101 980	1 089 357	953 764
Prêts subordonnés et participatifs	10 836	7 321	6 216
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	18 016	24 216	17 300
Titres reçus en pension livrée	9 670	9 387	169 545
Total	1 203 130	1 191 221	1 167 679

Les titres reçus en pension livrée correspondent au placement d'une partie des dépôts de la clientèle Boursorama, replacée sous forme de titres reçus en pension livrée auprès du Groupe Société Générale.

Répartition par échéance : prêts et titres reçus en pension livrée par durée restant à courir

<i>En k EUR</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts à terme par durée restant à courir	726 980	40 000	335 000
Titres reçus en pension livrée par durée restant à courir	579	9 091	-

NOTE 4 – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-		-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
- Crédits de trésorerie	173 867	120 964	131 015
- Crédits à l'exportation	-	-	-
- Crédits à l'équipement	102 201	133 231	162 431
- Crédits à l'habitat	2 220 986	1 693 506	1 437 222
- Autres crédits	32 655	42 854	50 768
Sous-total	2 529 709	1 990 555	1 781 436
Prêts à la clientèle financière	10 204	5 000	5 080
Comptes ordinaires débiteurs	6 374	4 769	5 191
Créances rattachées	5 573	4 965	4 713
Total sains	2 551 860	2 005 289	1 796 420
Créances douteuses non compromises ^{(2) (3)}			
- Créances douteuses	2 497	3 145	3 036
- Dépréciation sur créances douteuses	(749)	(938)	(693)
Créances douteuses compromises ^{(2) (3)}			
- Créances douteuses	19 426	19 698	20 199
- Dépréciation sur créances douteuses	(6 496)	(7 130)	(7 219)
Total douteux nets	14 678	14 776	15 323
Total des prêts et créances sur la clientèle	2 566 538	2 020 065	1 811 743

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir

<i>En k EUR</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et avances à la clientèle	339 393	797 676	1 392 640
Prêts à la clientèle financière	8 204	2 000	-
Comptes ordinaires débiteurs	6 374		
Créances douteuses	21 923		

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Clientèle non financière			
- Entreprises	226 266	275 824	370 915
- Particuliers	2 302 329	1 712 974	1 408 307
- Collectivités locales	-	27	40
- Professions libérales	1 058	1 637	1 997
- Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	-
- Autres	56	92	177
Total	2 529 709	1 990 555	1 781 436

⁽²⁾ Répartition par nature des créances douteuses non compromises et compromises

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses			
- Crédits de trésorerie	43	65	4
- Crédits à l'exportation			
- Crédits à l'équipement	430		
- Crédits à l'habitat	1 384	1 088	615
- Autres crédits	641	1 996	2 418
Dépréciation sur créances douteuses			
- Crédits de trésorerie	(192)	(0)	(0)
- Crédits à l'exportation			
- Crédits à l'équipement	(509)		
- Crédits à l'habitat	1 238	(28)	(20)
- Autres crédits	(1 285)	(910)	(673)
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses			
- Crédits de trésorerie	860	1 790	1 773
- Crédits à l'exportation			
- Crédits à l'équipement	552	685	678
- Crédits à l'habitat	9 836	13 003	13 090
- Autres crédits	8 178	4 220	4 659
Dépréciation sur créances douteuses			
- Crédits de trésorerie	(288)	(571)	(502)
- Crédits à l'exportation			
- Crédits à l'équipement	(185)	(318)	(227)
- Crédits à l'habitat	(3 289)	(3 008)	(3 209)
- Autres crédits	(2 735)	(3 233)	(3 281)
Total	14 678	14 779	15 323

⁽³⁾ Répartition par type de clientèle des créances douteuses non compromises et compromises

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses			
- Entreprises	1 061	529	865
- Particuliers	1 361	2 619	2 170
- Collectivités locales		0	-
- Professions libérales	45	0	2
- Gouvernements et Administrations Centrales			
- Autres	31	-	-
Dépréciation sur créances douteuses			
- Entreprises	502	(25)	(24)
- Particuliers	(788)	(956)	(949)
- Collectivités locales			
- Professions libérales	(267)		(0)
- Gouvernements et Administrations Centrales			
- Autres	(187)		
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses			
- Entreprises	1 936	7 412	7 446
- Particuliers	15 631	11 552	12 030
- Collectivités locales			
- Professions libérales	1 094	360	364
- Gouvernements et Administrations Centrales			
- Autres	765	374	360
Dépréciation sur créances douteuses			
- Entreprises	(648)	(1 959)	(1 846)
- Particuliers	(5 227)	(4 395)	(4 371)
- Collectivités locales			
- Professions libérales	(366)	(359)	(362)
- Gouvernements et Administrations Centrales			
- Autres	(266)	(374)	(360)
Total	14 678	14 779	15 323

NOTE 5

a) Titres de transaction

Boursorama ne possède aucun titre de transaction.

b) Titres de placement

En k EUR	31.12.2011	31.12.2012	Acquisition, Dotations /2013	Cessions, remboursements 2013	Autres	31.12.2013
Effets publics	-	137 497	89 591	-	(1 651)	225 437
Obligations et autres titres à revenus fixes	490 028	550 815	97 400	(76 933)	(129)	571 153
Créances rattachées	14 398	18 146	2 178	(27 609)	25 753	18 469
Dépréciation	(18 916)	(2 603)	(807)	-	2 603	(807)
Sous-total Obligations et autres titres à revenus fixes	485 511	703 855	188 363	(104 542)	26 576	814 252
Actions et autres titres à revenus variables	101	50	-	-	-	50
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Sous-total Actions et autres titres à revenus variables	101	50	-	-	-	50
Total Titres de placement	485 612	703 905	188 363	(104 542)	26 576	814 302
<i>dont titres cotés</i>	490 079	688 311				796 589

Ventilation des effets publics, obligations et autres titres à revenus fixes et créances rattachées par durée restant à courir

En k EUR	<3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Effets publics, obligations et autres titres à revenus fixes et créances rattachées	0	51 296	69 279	694 483

c) Actions propres

En k EUR	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Actions propres	22 640	22 597	22 758
<i>dont actions propres affectées à des plans déterminés</i>	-	-	-
<i>dont actions propres disponibles</i>	22 640	22 597	22 758
Dépréciation des actions propres	(831)	(8 808)	(7 611)
Total des actions propres	21 808	13 789	15 147

NOTE 6 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur brute au 31.12.2012	Acquisition s	Cessions	Change	Autre	Valeur brute au 31.12.2013	Cumul des dépréciations au 31.12.2012	Dépréciations de l'année 2013	Reprises de l'année 2013	Autres	Cumul des dépréciations au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2012
<i>En k EUR</i>													
Participations et autres titres détenus à long terme													
Parts dans les entreprises liées	166	0	0	0	-52	114	-35	0	0	0	-35	79	131
	230 178	0	0	-1 030	21 595	250 744	-55 763	-74 238	0	0	-130 001	120 743	174 416
Sous-total	230 344	0	0	-1 030	21 544	250 858	-55 798	-74 238	0	0	-130 036	120 822	174 546
Avances			0								0	0	0
total	230 344	0	0	-1 030	21 544	250 858	-55 798	-74 238	0	0	-130 036	120 822	174 546

Provisions sur titres de participation

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Provision sur parts dans les entreprises liées	(130 001)	(55 763)	(50 592)
Provisions sur autres titres de participation	(35)	(35)	(35)
Total Provisions sur titres de participation	(130 036)	(55 798)	(50 627)

Les dépréciations des titres de participation (cf. détail dans la Note 6 A) constatées en 2013, s'expliquent principalement par :

- Un renforcement des exigences de conformité nécessitant des investissements complémentaires notamment dans les fonctions finance et risque ainsi que les évolutions réglementaires au Royaume-Uni modifiant les modalités de gestion des dépôts clients avec des incidences négatives sur la marge d'intérêt.
- Pour le cas particulier de la participation dans Talos Holding, un retard pris sur la migration informatique engendrant des coûts supplémentaires.
- Un marché du courtage actions pour les particuliers qui progresse moins vite qu'anticipé alors même que Talos Holding et On Vista AG tirent une partie importante de leur chiffre d'affaires de cette activité.

NOTE 6 A – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Informations financières										
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé (2013)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos (2013)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<i>En k EUR</i>											
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
1. Filiales (détenues à plus de 50%)											
Talos Holding	14 313	59 377	100	78 241	26 436	-	-	2	1	-	
OnVista AG	6 700	21 506	93	128 247	55 222			607	(2 459)		
Selfbank	86 658	(11 168)	51	44 195	39 024			10 464	2 614		
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
Filiales françaises											
Filiales étrangères	60	(32)	100	60	60	-	-	-	-		
Participations dans les sociétés françaises											
Participations dans les sociétés étrangères											
C. Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises											
Filiales étrangères				250 744	120 743						
Participations dans les sociétés françaises											
Participations dans les sociétés étrangères											

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeur brute au 31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Autre	Valeur brute au 31.12.2013	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2012	Dotations aux amortissements de l'année 2013	Reprises d'amortissements de l'année 2013	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31/12/2013	Valeur nette au 31.12.2013	Valeur nette au 31.12.2012
<i>En k EUR</i>												
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	22 743	3 369	-	2 601	28 713	(16 462)	(4 100)	-	(0)	(20 561)	8 152	6 281
Immobilisations en cours	1 377	4 585	-	(2 601)	3 361				-		3 361	1 377
Autres	56 098	-	-	(194)	55 904	(1 827)	(0)	-	194	(1 633)	54 271	54 271
Sous-total	80 218	7 954	-	(194)	87 979	(18 288)	(4 100)	-	194	(22 195)	65 784	61 930
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	-	28 007	-	-	28 007				-		28 007	-
Autres	13 665	970	(2 335)	-	12 300	(10 695)	(1 025)	2 137	0	(9 582)	2 718	2 971
Sous-total	13 665	28 977	(2 335)	-	40 308	(10 695)	(1 025)	2 137	0	(9 582)	30 725	2 971
Total immobilisations corporelles et incorporelles	93 883	36 931	(2 335)	(194)	128 286	(28 983)	(5 124)	2 137	194	(31 777)	96 509	64 900

(1) Au cours de l'exercice 2013, Boursorama a fait l'acquisition de son futur siège social. L'immeuble devrait être livré début 2016.

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Valeur brute - autres mouvements 2013	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Amortissements et dépréciations - autres mouvements 2011
<i>En k EUR</i>								
Immobilisations incorporelles								
Logiciel, frais d'étude informatique	(0)	-	2 601	2 601	(0)	-	(0)	(0)
Immobilisations en cours	-	-	(2 601)	(2 601)	-	-	-	-
Autres	(0)	-	(194)	(194)	194	-	-	194
Sous-total	(0)	-	(194)	(194)	194	-	(0)	194
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	0	-	0	0
Sous-total	-	-	-	-	0	-	0	0
Total immobilisations corporelles et incorporelles	(0)	-	(194)	(194)	194	-	-	194

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Créances auprès des marchés SRD			
Dépôts de garantie versés	162 470	103 205	102 680
Créances fiscales	2 704	298	353
Autres actifs	55 237	51 632	44 069
Créances douteuses	431	585	561
Total brut	220 842	155 720	147 662
Dépréciation	(356)	(477)	(428)
Total net	220 486	155 244	147 234

COMPTES DE REGULARISATION

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Charges constatées d'avance	5 488	4 679	4 556
Produits divers à recevoir	9 794	11 306	10 563
Comptes d'encaissement	5 994	4 139	8 585
Autres comptes de régularisation	27 069	10 241	2 597
Total brut	48 345	30 365	26 301

NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Dettes à vue et au jour le jour			
Dépôts et comptes ordinaires	963	378	360
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	8 801	7 978	5 294
Sous-total	9 763	8 357	5 654
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	290 509	96 605	82 431
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous-total	290 509	96 605	82 431
Dettes rattachées	2 805	1 227	605
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	303 077	106 189	88 690

<i>(En K EUR)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes à terme par durée restant à courir	46 823	187 150	56 536

NOTE 10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	1 984 754	1 736 020	1 401 293
A terme	498 698	405 133	355 157
Sous-total	2 483 452	2 141 153	1 756 449
Autres dépôts clientèle à vue	1 379 930	1 143 102	1 054 695
Dépôts à terme de la clientèle financière	68	68	19 000
Autres dépôts clientèle à terme	98 653	128 959	211 137
Dettes rattachées	32 654	35 573	26 640
Total dépôts clientèle	3 994 757	3 448 855	3 067 922
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
Total	3 994 757	3 448 855	3 067 922

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir :

<i>(En k EUR)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	448 333	40 955	9 410
Dépôts à terme de la clientèle financière	68		
<i>Autres dépôts clientèle à terme</i>	32 210	58 358	8 084

NOTE 11 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-
Total	8	8	8

NOTE 12 – AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Autres passifs

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts de garantie reçus	-	-	2 106
Charges à payer sur engagements sociaux	15 136	13 934	13 387
Dettes d'impôts	1 431	9 929	6 959
Autres passifs	72 030	59 300	57 321
Dettes sur titres empruntés	-	-	-
Total	88 597	83 164	79 773

Comptes de régularisation

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Produits constatés d'avance	3 171	3 891	3 346
Charges à payer	27	1 069	447
Comptes d'encaissement	8 615	16 168	7 037
Autres comptes de régularisation	28 878	11 342	2 849
Total	40 691	32 470	13 679

NOTE 13 – COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement			
ancienneté de moins de 4 ans	49 044	26 601	18 490
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	21 245	18 856	24 968
ancienneté de plus de 10 ans	29 156	26 964	15 719
Sous-total	99 445	72 421	59 177
Comptes épargne-logement	14 456	12 834	10 660
Total	113 901	85 254	69 837

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
ancienneté de moins de 4 ans	476	516	363
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans			
ancienneté de plus de 10 ans			
Total	476	516	363

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	Dotations	Reprises	31.12.2012
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	(1 023)	(623)	-	(399)
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	(80)	-	7	(87)
ancienneté de plus de 10 ans	(538)	-	28	(566)
Sous-total	(1 641)	(623)	35	(1 052)
Comptes épargne-logement	-	-	-	-
Total	(1 641)	(623)	35	(1 052)

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2011 et 2012, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts.

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Boursorama des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 14 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A- DEPRECIATION D'ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Établissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(7 245)	(8 068)	(7 913)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes			
Titres de placement et actions propres	(1 638)	(11 411)	(26 526)
Immobilisations	(1 673)	(1 866)	(1 108)
Titres de participation	(130 036)	(55 798)	(50 627)
Autres	(356)	(477)	(428)
Total	(140 948)	(77 619)	(86 602)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	Stock au 31.12.2012	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Autre	Stock au 31.12.2013
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle (1)	(8 068)	(2 196)	1 174	(1 022)	1 523	322	-	(1)	(7 245)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de placement et actions propres	(11 411)	(807)	7 977	7 170	-	-	-	2 603	(1 638)
Immobilisations	(1 866)	-	-	-	-	-	-	194	(1 673)
Titres de participation	(55 798)	(74 238)	-	(74 238)	-	-	-	(0)	(130 036)
Autres	(477)	(53)	75	22	98	-	-	1	(356)
Total	(77 619)	(77 294)	9 226	(68 068)	1 621	322	-	2 796	(140 948)

B- PROVISIONS

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	7 287	6 883	5 841
Provisions fiscales	-	-	-
Provisions pour restructuration	1 381	798	3 929
Provisions pour autres risques et charges	5 750	5 235	5 466
Total	14 417	12 916	15 236

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	Stock au 31.12.2012	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Transfert	Stock au 31.12.2013
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	6 883	1 089	(685)	404	-	-	7 287
Provisions fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	798	1 038	(456)	582	-	-	1 381
Provisions pour autres risques et charges	5 235	889	(374)	515	(0)	-	5 750
Total	12 916	3 016	(1 515)	1 501	(0)	-	14 417

C- REPARTITION PAR NATURE DES PROVISIONS NON COMPROMISES ET COMPROMISES

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Créances douteuses compromises	(1 149)	(323)	166
Dotations crédits à la clientèle	(1 262)	(580)	(993)
Pertes non couvertes	-	(3)	(12)
Récupération de l'exercice sur créances passées en perte	-	3	0
Reprises sur dépréciations	112	257	1 171
Créances douteuses non compromises	545	(785)	(65)
Dotations crédits à la clientèle	(935)	(1 360)	(670)
Pertes non couvertes	(489)	(529)	(907)
Pertes couvertes	(1 052)	(1 025)	
Récupération de l'exercice sur créances passées en perte	436	640	452
Reprises libres sur dépréciations	2 585	1 489	1 060
Total	(604)	(1 108)	101

NOTE 15 – DETTES SUBORDONNEES

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Dettes subordonnées	120 000	120 000	120 000
Dettes rattachées	815	1 385	2 041
Total	120 815	121 385	122 041

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

L'emprunt subordonné ne pourra être remboursé qu'à l'initiative de l'emprunteur en tout ou partie et après accord préalable du secrétariat général de la commission bancaire.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	11 995	12 253	11 972
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	380 269	189 344	161 185
Autres	-	-	-
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	16 571	19 740	11 096
Donnés à la clientèle	284	284	415
Engagements sur titres			
Titres à livrer ⁽¹⁾	246 614	177 443	178 178

(1) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Engagements reçus

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	460 000	460 000	460 000
Reçus de la clientèle			
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	1 820 326	1 192 689	825 376
Autres engagements reçus	28 839	36 718	44 102
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽²⁾	246 614	177 443	178 178

(1) Cet engagement correspond au montant des garanties reçues de crédit logement

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

En M EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>		538 983		140 000		50 000
<i>Contrats à terme de taux</i>						
Instruments conditionnels	17 816	2 938	25 128	5 875	32 440	8 813
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Euro à recevoir</i>		-		-		-
<i>Devises à livrer</i>		-		-		-
Instruments conditionnels						
Instruments sur actions et indices						
Instruments fermes						
Instruments conditionnels donnés						
Instruments conditionnels reçus						
Instruments sur matières premières						
Instruments fermes						
Instruments conditionnels donnés						
Instruments conditionnels reçus						
Dérivés de crédit						
Autres instruments financiers à terme	34 383					

NOTE 17 – PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Opérations avec les établissements de crédits	38 142	41 790	27 106
Comptes à vue et prêts interbancaires	37 859	41 103	26 652
Titres et valeurs reçus en pension	283	687	453
Opérations avec la clientèle	76 622	71 172	70 868
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	76 205	70 765	70 538
Comptes ordinaires débiteurs	417	407	330
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits			
Opérations sur instruments financiers	38 241	22 513	18 321
Actifs financiers disponibles à la vente	23 970	22 251	18 321
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	14 271	263	0
Total produits d'intérêts	153 005	135 475	116 294
Opérations avec les établissements de crédits	(4 354)	(4 130)	(4 203)
Emprunts interbancaires (*)	(4 354)	(4 130)	(4 203)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations avec la clientèle	(41 300)	(46 524)	(39 773)
Comptes d'épargne à régime spécial	(32 538)	(35 356)	(26 098)
Autres dettes envers la clientèle	(8 761)	(11 168)	(13 675)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations sur instruments financiers	(19 159)	(2 734)	(1 667)
Dettes représentées par des titres	0	0	0
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	(19 159)	(2 734)	(1 667)
Autres charges d'intérêts	0	0	0
Total charges d'intérêts	(64 813)	(53 388)	(45 643)
<i>(*) dont intérêts sur dettes subordonnées</i>	(1 680)	(2 686)	(2 920)

⁽¹⁾ **Détail des autres concours à la clientèle**

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
- Crédits de trésorerie	1 082	779	976
- Crédits à l'exportation	0	0	0
- Crédits d'équipement	8 827	11 148	13 290
- Crédits à l'habitat	64 418	56 709	53 058
- Autres crédits à la clientèle	1 877	2 129	3 214
Total	76 205	70 765	70 538

NOTE 18 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	2 712	3 873	
Opérations avec la clientèle	1 669	1 135	116 585
Opérations sur titres	58 593	56 706	
Opérations sur marchés primaires	0	0	
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	159	985	
Engagements de financement et de garantie	34	69	
Prestations de services	29 638	25 095	
Autres	0	0	
Total des produits	92 804	87 862	116 585
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(28)	(29)	(35 790)
Opérations sur titres	(14 094)	(15 084)	
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	0	(319)	
Engagements de financement et de garantie	(291)	(292)	
Autres	(23 085)	(15 302)	
Total des charges	(37 498)	(31 026)	(35 790)

NOTE 19 – GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(82)	(53)	(287)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	0	(1)	170
Résultat net des opérations de change	746	222	123
Total	663	168	6

NOTE 20 – GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Activité courante			
Plus-value de cession	3 384	641	1 154
Moins-value de cession	0	(292)	(195)
Gains ou Pertes de valeur des titres à revenu variable	10 579	15 116	(7 627)
Total	13 964	15 465	(6 668)

NOTE 21 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	17 634	18 105	19 151
Sous-total	17 634	18 105	19 151
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(795)	(893)	(370)
Sous-total	(795)	(893)	(370)
Total net	16 839	17 212	18 781

NOTE 22 – FRAIS DE PERSONNEL

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Rémunérations du personnel	(23 888)	(25 468)	(25 741)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(12 861)	(12 974)	(13 604)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies	(2 076)	(1 938)	
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(486)	(171)	(600)
Autres charges sociales et fiscales	(1 190)	(1 118)	
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 768)	(2 786)	(3 255)
Total	(43 269)	(44 455)	(43 200)

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 125 KEuros.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

<i>Effectif fin de période (France)</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Cadres	256	252	255
Non Cadres	303	282	278
Total	559	534	533

NOTE 23 – COUT DU RISQUE

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(1 807)	(981)	(591)
Pertes non couvertes	(1 541)	(1 556)	(933)
- sur créances irrécouvrables	(489)	(532)	(609)
- sur autres risques	(1 052)	(1 025)	(324)
Récupérations	436	642	453
- sur créances irrécouvrables	436	642	453
- sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres provisions	66	(27)	(376)
Total	(2 846)	(1 922)	(1 447)

NOTE 24 – GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISE

<i>En k EUR</i>	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Titres de participation et de filiales :			
Gains et pertes sur titres de filiales	0	0	0
Gains et pertes sur titres de participation détenus à long terme	0	(0)	0
Dépréciations des titres de filiales	(74 238)	(5 171)	0
Dépréciations des titres de participation détenus à long terme	0	0	0
Immobilisations et autres actifs :			
Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et autres actifs	(121)	(504)	527
Total	(74 359)	(5 676)	527

NOTE 25 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées regroupent les opérations avec les sociétés du Groupe Société Générale ainsi qu'avec La Caixa.

Encours actifs avec les parties liées

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	61 522	-	56 227	3 558	16 538
Compte et prêts JJ	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme	382 825	-	557 874	13 190	667 190
Prêts à la clientèle financière	-	10 262	-	4 599	5 109
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	-	9 670	-	9 387	169 545
Titres de placement	223 610	111 040	277 378	122 354	374 935
Autres actifs	4 199	148 903	4 476	99 501	102 812
Total encours actifs	672 156	279 874	895 956	252 589	1 336 130

Encours passifs avec les parties liées

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	
Comptes ordinaires créditeurs	-	99	-	329	311
Emprunts JJ	-	-	-	-	-
Emprunts à terme	214 466	67 981	61 643	28 847	76 811
Dettes clientèle	-	-	-	-	19 004
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
Autres passifs	4 646	1 056	2 335	690	2 323
Dettes subordonnées et dettes rattachées	120 000	-	120 000	-	122 041
Total encours passifs	339 112	69 136	183 978	29 867	220 490

PNB avec les parties liées

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	
Intérêts reçus	38 482	4 350	41 850	5 853	34 739
Intérêts payés	(9 819)	(1 152)	(3 447)	(808)	(3 131)
Produits de commission	2 714	246	3 873	1 787	66
Charges de commission	(19 285)	(4 189)	(12 935)	(8 953)	(23 877)
Résultat net des opérations financières	-	-	-	-	-
Dividendes reçus	-	-	-	-	3 808
Autres produits d'exploitation	272	1 793	182	1 828	1 602
PNB	12 364	1 048	29 523	(292)	13 207

Frais généraux

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	
Autres charges générales d'exploitation	(2 568)	(19)	(2 212)	(1 442)	(2 474)
Frais généraux	(2 568)	(19)	(2 212)	(1 442)	(2 474)

Engagements avec les parties liées

En k EUR	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011
	Sociétés mères	Autres parties liées	Sociétés mères	Autres parties liées	
Engagements de financement donnés	-	11 995	-	12 253	-
Engagements de garantie donnés	-	11 995	-	12 253	-
Engagements sur instruments financiers à terme donnés	231 754	-	171 003	-	91 253
Titres à livrer	49 811	-	35 811	-	39 282
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Engagements de financement reçus	460 000	-	460 000	-	460 000
Engagements sur instruments financiers à terme reçus	211 000	-	-	-	-
Titres à recevoir	196 803	-	141 632	-	138 896
Euros à recevoir	-	-	-	-	-

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boursorama, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans cette même note, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, l'évaluation des provisions autres que celles afférentes à des risques de crédit ainsi que sur l'évaluation des engagements postérieurs à l'emploi, avantages à long terme et des indemnités de fin de contrat de travail. Nous avons, d'une part, examiné, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de votre société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

DELOITTE & ASSOCIES

David KOESTNER

Sylvie BOURGUIGNON

6. GESTION DES RISQUES

6.1 – PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'ACTIVITE

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).
- **Risque de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant
- **Autres risques** : risque de blanchiment

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur général et au Directeur général adjoint de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

6.1.1 - Les risques de crédit

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers, crédits consommation ou découverts autorisés pour son activité en France.

Boursorama est également exposé sur les opérations à effet de levier de ses clients, que ce soit sur les marchés actions (SRD en France, Margin trading en Espagne et en Allemagne) ou bien sur les marchés dérivés (Future, Options, CFD, Forex en France, Espagne et Allemagne). A noter que l'Espagne propose de façon très restreinte une offre de Crédit Lombard à sa clientèle.

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Conseil d'administration via le Comité d'Audit, de Contrôle Interne et des Risques.

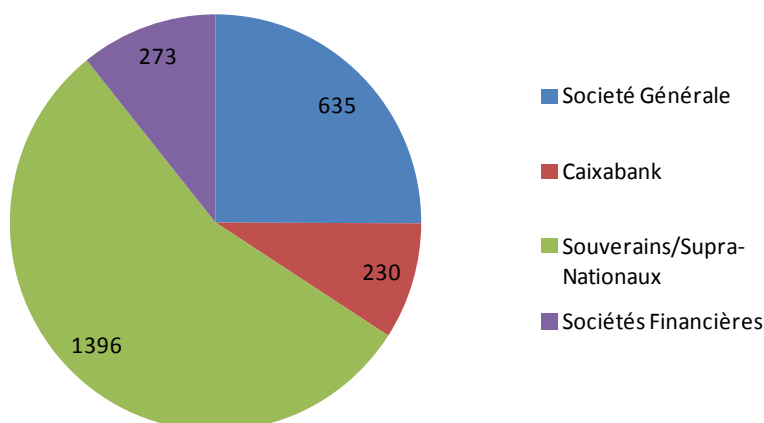
Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à l'orientation vers la clientèle de particuliers.

✓ Le portefeuille de prêts interbancaires et titres de créances

Les investissements de Boursorama sont guidés par (i) le respect des ratios réglementaires, (ii) les limites de contreparties fixées par le CACIR de Boursorama et le Département des Risques de la Société Générale (iii) le respect des limites de sensibilité du bilan de Boursorama fixées par la Direction Financière de la Société Générale, et (iv) la maximisation de la marge d'intérêt.

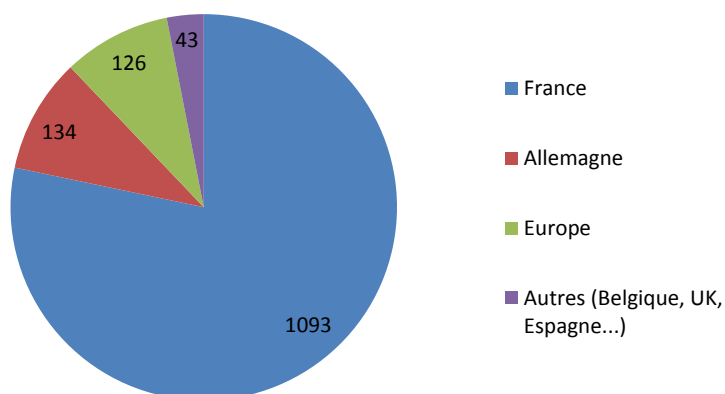
En conséquence Boursorama a un portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits (45 %), souverains et quasi-souverains (55 %). Au 31 décembre 2013 il s'élevait à 2 533 614 KEur contre 2 320 548 KEur au 31 décembre 2012.

Répartition des investissements en MEur au 31 décembre 2013



Les investissements de Boursorama sur les souverains et quasi souverains sont principalement concentrés en France (78 %), en Allemagne et sur des établissements européens (poids de presque 10 % chacun).

Répartition des Govies/Supranationaux* en MEur au 31 décembre 2013



*Les Government Related Issuers et les dépôts en Banque Centrale sont classés comme «souverains» (par exemple, la CADES est classée en « France »), «KFW» en « Allemagne »...).

Les Investissements sur les Land allemands sont rattachés à l'Allemagne.

Les investissements « Espagne » sont constitués des réserves obligatoires auprès de la Banque d'Espagne (1.9 MEur) et de titres d'Etat (100 KEur) Boursorama n'est pas engagé sur des souverains à risques comme la Grèce, Le Portugal ou l'Italie.

Les trois premières contreparties souveraines ou quasi-souveraines sont par ordre décroissant : la CDC auprès de laquelle Boursorama centralise le remplacement des dépôts Livret A et LDD de ses clients, l'Etat Français et la Cades.

Les contreparties financières sur lesquelles l'encours est supérieur à 100 MEuros sont par ordre décroissant la Société Générale et la CaixaBank.

La politique d'investissement est approuvée par le Comité d'Audit, du Contrôle interne et des Risques. Chaque nouvel encours, renouvellement d'encours et maturité sur une contrepartie fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la Direction des Risques de Boursorama. Après une première revue le Département des Risques de la Société Générale est préalablement consulté pour s'assurer des limites disponibles au niveau consolidé sur cette contrepartie et de l'absence de risque significatif. Les encours par maturité et par contrepartie sont suivis trimestriellement par le CACIR et mensuellement lors du Comité Risques et Conformité.

✓ **Les prêts immobiliers et engagements**

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé, d'un crédit consommation ou d'un prêt immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque et de la typologie des emprunteurs ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle. La grille de délégation en vigueur accorde un niveau de délégation à la Direction des Crédits en fonction de l'encours sollicité. Au-delà des niveaux de délégations, seul le Comité des Risques a le niveau de délégation nécessaire. Ces limites ont été révisées en mars et novembre 2013.

L'objectif de la banque est de prêter à l'emprunteur les fonds dont il a besoin pour réaliser un projet immobilier économiquement justifié. D'où :

- a) l'étude approfondie du projet et de la capacité de l'emprunteur à rembourser le crédit ;
- b) l'obligation pour l'emprunteur de couvrir ses risques de mauvaise santé et de décès pendant la durée du crédit ;
- c) l'obligation pour l'emprunteur d'apporter des garanties en fonction du financement accordé.

L'activité de Boursorama est orientée vers une clientèle de particuliers ou de SCI principalement familiales, évitant ainsi toute concentration des risques. La production de crédits immobiliers est garantie quasi-exclusivement par Crédit Logement (plus de 99 %).

78 % du stock est cautionné par Crédit Logement ou CNP Caution, le solde étant garanti par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements). Les biens financés en 2013, uniquement par des crédits amortissables, sont les résidences principales ou secondaires des emprunteurs, les travaux relatifs à ces biens, les investissements locatifs essentiellement à usage d'habitation et des achats de parts de SCPI.

Les frais de notaire et de garantie sont exclus du montant de l'opération. Pour les opérations dont la durée est supérieure à 20 ans, l'apport personnel doit être de 10 % minimum du prix d'acquisition en plus de l'ensemble des frais liés à l'opération. Cette condition d'apport doit être remplie également concernant les travaux quelle que soit la durée du prêt.

Le taux d'endettement (ratio charges/revenus) peut atteindre au maximum 40 %. Toutefois, un taux d'endettement jusqu'à 45% est accepté de façon dérogatoire pour certains dossiers. La décision d'octroi des dossiers dont le taux d'endettement est supérieur à 45 % est du ressort exclusif du COMEX.

En cas de financement d'un bien à objet locatif, le taux d'endettement est alors calculé par différentiel entre les charges et les revenus locatifs. Le taux d'endettement maximum est de 35 %. Certains dossiers sont acceptés de façon dérogatoire avec un taux d'endettement jusqu'à 40 %. Au-delà de ce seuil, la décision d'octroi est du ressort du COMEX.

Concernant les prêts relais, le montant maximum est de 80 % du prix de vente en cas de paiement mensuel des agios et de 70 % dans le cas de paiement in fine.

Par ailleurs, Boursorama Banque octroie des découverts autorisés à sa clientèle de particuliers à hauteur de 100 euros pour les comptes sans carte de 400 euros pour les comptes auxquels une carte Visa internationale est rattachée et de 1 000 euros en cas de carte Premier. Les augmentations de découvert sont accordées par les directeurs d'Equipe du Service Clientèle dans la limite de 4 000 euros correspondant à 50 % des revenus domiciliés ou 10 % de l'encours déposé dans les livres de Boursorama.

✓ **Le Service à Règlement Différé**

Ce service est disponible dans l'entité française de Boursorama uniquement. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2012. En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 kEur, une position unique sur plus de 60 % de leurs engagements totaux.

✓ Les produits dérivés

Les produits dérivés (futures, options, CFD et Forex) sont disponibles en France ainsi que dans les filiales allemande et espagnole.

En France, les positions sur produits dérivés sont suivies en temps réel. Les comptes non couverts sont immédiatement soldés.

En Allemagne, le système d'analyse des risques sur options et futures utilise les paramètres d'Eurex. Afin de limiter les risques sur ces produits, OnVista applique un coefficient multiplicateur de 130 % sur ces paramètres de marché.

En outre, OnVista applique un coefficient majoré aux clients détenant des positions vendeuses d'options:

- Valeur de marché des options (acheteuse et vendeuse) comprise entre 500 kEur et 1 MEur : 140 % ;
- Valeur de marché des options (acheteuse et vendeuse) comprise entre 1 et 1,5 MEur : 160 % ;
- aucune position sur option supérieure à 1,5 MEur n'est autorisée.

Les investissements sur CFD, lancés en 2013, sont suivis en temps réel et les positions soldées sans délai si elles ne sont pas couvertes.

En Espagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés reposait sur les paramètres de marché de la MEFF, filiale pour les dérivés de la Bolsa y Mercados Espanoles. Depuis fin 2013 et le lancement d'une offre CFD et Forex, le suivi des risques est identique à celui effectué en France, et les comptes non couverts sont donc immédiatement soldés.

✓ Les comptes de margin trading

Les comptes de margin trading sont proposés par les filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un découvert autorisé pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, y compris non exécuté.

• **OnVista Bank**

Pour les valeurs éligibles au Margin Trading, Onvista Bank octroie aux clients un pouvoir d'achat supplémentaire correspondant à 70 % de la valorisation des titres détenus en portefeuille, 90 % pour les bons du Trésor allemand et 50 % pour les OPCVM et les trackers.

Une règle de diversification permet de limiter à 60 % la prise de position maximum sur une seule valeur au-delà de 150 KEur .

En cas de faible liquidité, Onvista Bank applique des taux de couverture dégradés, proportionnellement à la liquidité.

Onvista Bank offre à ses clients l'« Intraday Credit Limit », dont le principe repose sur la prise d'une position et de sa clôture dans la même séance de Bourse. Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un pouvoir d'achat supérieur par rapport à l'offre historique « Overnight Credit Limit ».

Un découvert autorisé est fixé pour chaque client en fonction de son profil et de ses avoirs. Au-delà de 150kEur, la décision est du ressort du responsable du front office, du responsable des risques et de deux membres du board.

• **Self Bank**

Deux produits sont proposés présentant les taux de couverture suivants :

• « Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20 % de la valeur des titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.

• « Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25 % et 10 % selon le type d'actifs éligibles au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.

Un découvert autorisé est fixé pour chaque client en fonction de son profil et de ses avoirs. Au-delà de 150KEur la Direction des Risques Groupe doit donner son accord, au-delà de 1 MEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

✓ Le crédit « Lombard »

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama à proposer une offre de crédit Lombard classique à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées au margin trading (Quintuplica et Tentuplica). L'objectif pour le client est de pouvoir utiliser librement les montants octroyés en utilisant son portefeuille d'actifs comme collatéral.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique au margin trading : un suivi des positions en quasi-temps réel, des appels de marge quotidiens et des débouchements immédiats contractuellement possibles. Le montant maximum de cette offre de prêt est de 15 kEur.

Boursorama France offre l'Avance sur Titres, forme de crédit Lombard, permettant aux clients d'emprunter entre 10 kEur et 150 kEur sur une durée de 3 ans en nantissant leurs compte-titres, PEA et/ou Assurance-vie ouverts dans les livres de Boursorama. Le montant maximum du crédit est de 50 % de la valorisation des portefeuilles, seules les actions éligibles au SRD et certains OPCVM peuvent être utilisés comme collatéraux.

Le suivi et le contrôle des risques

Pour le risque titre, chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par la Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Incidents Comptes, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau par la centrale des risques** (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients, avant d'être transmises, font l'objet d'un calcul de risque automatisé. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres édictés par Boursorama, du solde espèces et de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et celles en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- **Analyse de deuxième niveau par le Service Incidents Comptes**. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Incidents Comptes, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- **Analyse de troisième niveau lors du Comité Risque et Conformité mensuel**. Les dossiers les plus marquants sont présentés au Comité.

Concernant le risque sur le portefeuille de crédits immobiliers le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Crédits afin de valider les encours octroyés ;
- **Analyse de deuxième niveau** du risque de crédit par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels à travers le coût du risque.

Concernant le risque sur le portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits, souverains, quasi-souverains le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Risques de Boursorama et celle de la Société Générale, afin de valider les nouveaux encours et leurs maturités sur des contreparties ;
- **Analyse de deuxième niveau** par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels.

Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement) ;
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité mensuel entre le service Incidents Comptes et le service contentieux.

A partir de l'entrée en douteux (3 mois après la survenance du débit pour les comptes courants ; 6 mois après le 1^{er} impayé pour les crédits immobiliers), le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100 % pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

Par exception, le provisionnement des prêts personnels débute dès le 1^{er} impayé et les ouvertures frauduleuses de comptes sont provisionnées dans leur totalité dès la découverte de la fraude.

Analyse du portefeuille de crédit

Les encours du portefeuille crédit au bilan, (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location-financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31/12/2013 :

Encours (En MEur)	31.12.2013			31.12.2012			31.12.2011		
	Clientèle	Etablis- sements de crédit	Total	Clientèle	Etablis- sements de crédit	Total	Clientèle	Etablis- sements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	2 583	1 400	3 983	2 013	1 380	3 392	1 797	1 296	3 093
Encours non dépréciés avec impayés	13		13	12		12	18		18
Encours dépréciés	23		23	24		24	24		24
Total encours bruts	2 619	1 400	4 019	2 049	1 380	3 428	1 839	1 296	3 135
Dépréciations	-8		-8	-8		-8	-8		-8
Total	2 611	1 400	4 011	2 041	1 380	3 420	1 831	1 296	3 127

Au 31 décembre 2013, la répartition des encours de crédits est la suivante :

Montant en MEur	
France	
Total opérations avec la clientèle	2 465,8
Dont :	
- Encours bruts de crédits	2 461,6
<i>incluant :</i>	
<i>Intérêts courus non échus</i>	4,8
<i>Comptes bancaires irréguliers et impayés</i>	0,7
<i>Comptes bancaires douteux</i>	3,0
<i>Crédits impayés</i>	10,0
<i>Crédits douteux</i>	17,9
- Comptes trading débiteurs	3
- Comptes trading douteux	1,1
Opérations spécifiques	101,2
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	50,2
- Opération de financement de porte-conteneurs	48,3
- Crédit bail	2,7
Espagne	
Comptes sur marge	47,2
Comptes débiteurs	0,5
Allemagne	
Comptes sur marge	2,9
Comptes débiteurs	1,2
UK	
Comptes débiteurs	0,1
TOTAL	2 618,9

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

Conformément à l'activité orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2013, l'encours moyen net d'un dossier de crédit immobilier (hors opérations spécifiques, prêts personnels et Avances sur Titres) est de 130 kEur.

Couverture des crédits douteux en provisions et garanties au 31 décembre 2013 :

	Montant en MEur
Douteux	23,4
Provision	7,8
<i>Provisions /Total Douteux</i>	<i>33,3%</i>
Garantie	15,6
<i>Garanties/Total Douteux</i>	<i>66,7%</i>

✓ **Ventilation par portefeuille de l'exposition du groupe :**

Portefeuille global (En Meur)	31.12.2013	31.12.2012
Catégorie d'exposition		
Souverains	1 396	933
Etablissements	1 138	1 387
Entreprises	236	285
Clientèle de détail	2 383	1 764
TOTAL	5 153	4 369

✓ **Ventilation du portefeuille clientèle de détail groupe par catégorie d'exposition :**

En MEUR	31.12.2013	31.12.2012
- Prêts immobiliers	2 119	1 587
- Autres crédits particuliers	261	176
- TPE et professionnels	0	1
Total	2 380	1 764

✓ **Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet au 31 décembre 2013 :**

Répartition par emprunteurs	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	94%	58%
SCI	5%	31%
Personnes morales, hors SCI	1%	11%

Répartition par objet de financements	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	57%	21%
Résidence secondaire	3%	3%
Résidence locative	31%	31%
Rachat de créance	0%	0%
Travaux	1%	6%
Murs ou locaux commerciaux	1%	6%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	8%	32%

✓ **Répartition des douteux en France par activité et niveau de couverture par provision au 31 décembre 2013**

Répartition des douteux par activité (en MEur)	Encours douteux	Valeur des collatéraux	Provision	Ratio de couverture
Comptes bancaires	3,0	0,0	2,1	70%
Crédits	17,9	12,9	5,0	100%
Comptes trading	1,1	0,3	0,8	100%

✓ **Répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux**

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
3%	13%	84%

✓ **Répartition par garanties**

Compte tenu de l'orientation vers les financements immobiliers, les encours sont garantis par des sûretés réelles (affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2013, la répartition des encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	414	16%	545	27%	648	35%
CNP Caution	25	1%	29	1%	22	1%
Nantissement de produits de placement	148	6%	160	8%	46	3%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	1 807	69%	1 155	56%	968	53%
Sans Garanties	225	9%	160	8%	155	8%
Encours Brut Total	2 619	100%	2 049	100%	1 839	100%

La valeur des hypothèques est mise à jour manuellement par le service gestion des crédits ou par le service contentieux. La valeur des produits de placement est mise à jour de façon automatique et mensuelle lorsque les produits sont gérés par un établissement partenaire (La Mondiale, Generali, etc.) ou bien de façon manuelle lorsque le dossier est transféré au service contentieux.

• **Information relative à la concentration des risques**

Conformément à une activité orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2013, l'encours moyen net d'un dossier de crédit hors opérations spécifiques est de 130 KEur.

• **Répartition des encours non dépréciés avec impayés par âge**

Au 31 décembre 2013, les encours non dépréciés avec impayés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 à 180 jours	181 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							
Collectivité Territoriales Public Sector Entities							
Prêts à l'habitat	4 967	845	1 115	868			7 795
Revolving	598	53	9				660
Particuliers autres crédits	3 592	1					3 593
TPE	609	447	1				1 057
Total	9 766	1 346	1 125	868			13 105

Au 31 décembre 2012, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 à 180 jours	181 à 1 an	+ 1 an	Total
Etablissements de crédit							-
Collectivité Territoriales Public Sector Entities	26						
Prêts à l'habitat	2 298	3 591	1 318	1 565			8 772
Revolving	564	47	4				615
Particuliers autres crédits	1 857						1 857
TPE	583	468					1 051
Total	5 328	4 106	1 322	1 565	-	-	12 321

Au 31 décembre 2011, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						
	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 à 180 jours	181 à 1 an	+ 1 an	Total
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	5 662	1 994	3 642	761			12 059
Revolving	430	112	18				560
Particuliers autres crédits	4 443	1					4 444
TPE	1 043	77					1 120
Total	11 578	2 184	3 660	761	-	-	18 183

- **Garanties et collatéraux des encours impayés et dépréciés**

Au 31 décembre 2013, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Collectivités Territoriales Public Sector Entities								
PME	-	-	-	-	803	-	803	100%
Prêts à l'habitat	6 345	1 440	7 795	100%	10 899	928	12 755	93%
Revolving	-	-	660	0%	-	-	2 613	0%
Particuliers autres crédits	3 120	-	3 593	87%	831	-	3 886	21%
TPE	1 040	-	1 057	98%	2 201	-	3 376	65%
Total	10 505	1 440	13 105	91%	14 734	928	23 433	67%

Au 31 décembre 2012, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des suretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des suretés
Collectivités Territoriales Public Sector Entities			26	0%				
PME	-	-	-	-	742	-	742	100%
Prêts à l'habitat	8 447	304	8 772	99%	11 542	298	12 781	93%
Revolving	-	-	615	0%	-	-	2 772	0%
Particuliers autres crédits	1 533	-	1 857	83%	688	-	3 921	18%
TPE	1 013	-	1 051	96%	1 777	-	3 264	54%
Total	10 993	304	12 321	92%	14 749	298	23 480	64%

Au 31 décembre 2011, les sûretés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des suretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des suretés
PME	-	-	-	-	677	-	677	100%
Prêts à l'habitat	10 624	1 380	12 059	99%	11 884	140	13 145	91%
Revolving	-	-	560	0%	-	-	2 857	0%
Particuliers autres crédits	2 568	-	4 444	58%	929	-	3 668	25%
TPE	1 065	-	1 120	95%	2 521	-	4 259	59%
Total	14 257	1 380	15 637	85%	15 334	140	24 606	66%

6.1.2 - Les risques de marché

Boursorama détient un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (obligations et certificats de dépôts). La mise en place de ces investissements est réalisée à la seule fin de couverture. Il s'agit de couverture globale de la position de taux. Ces instruments sont intégrés au suivi des risques structurels.

6.1.3 - Les risques structurels de taux, de change et de liquidité

Les risques structurels sont suivis par le Comité Financier. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan ainsi que la direction générale et la direction financière des filiales étrangères. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux, de change et de liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

✓ **Risque structurel de taux**

• Objectif du groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du groupe. A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le groupe, validées par le comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle de la courbe des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues

de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée au niveau du groupe est de 12 MEUR, elle représente un montant égal à 2,3% des fonds propres prudentiels.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

• Couverture du risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux : ces opérations sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux : ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading ;

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité financier.

• Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédit), complétées d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (principalement fonds propres et dépôts à vue considérés comme étant largement à taux fixe).

La détermination des positions à taux fixe (excédent ou déficit) permet de calculer la sensibilité de la position aux variations de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous consolide les risques de taux en tombées du groupe Boursorama au 31 décembre 2013 :

31/12/2013 - en MEUR	Exposition nette après couverture*	
	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	-25+51	-70
De 1 an à 5 ans	-86	-76
Plus de 5 ans	+9	+172

*sur l'intégralité du bilan et hors bilan

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de la valeur du bilan du Groupe Boursorama s'établit à +0,2 MEUR est ainsi comprise dans la limite de [-12 MEUR ; +12 MEUR].

• Sensibilité des revenus et des capitaux propres comptables

Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation de +/- 1% des taux d'intérêt sur le compte de résultat avant impôt (horizon d'un an) et les capitaux propres avant impôts compte tenu des expositions existantes au 31 décembre 2013 :

31/12/2013 - en MEUR	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêt	+1	-47
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêt	-1	+47

✓ Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

• Couverture du risque de change

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe. Au 31 décembre 2013, la contrevaletur en EUR des 20,0 MGBP empruntés est égale à 24,0 MEUR.

- mise en place d'opérations de change à terme. Au 31 décembre 2013, Boursorama n'a pas d'engagements de contrats de change à terme.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

La position nette en GBP contre valorisée au 31 décembre 2013 s'établit après couverture à 1 MEUR.

Sensibilité au risque de change

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10 % du taux de change GBP/EUR :

Devise GBP	Impact sur les capitaux propres	
	Hausse du taux de change de 10 %	Baisse du taux de change de 10 %
Année 2013 en MEur	0	0
Année 2012 en MEur	0	0
Année 2011 en MEur	1	-1

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en EUR, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

✓ **Risque structurel de liquidité**

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé, soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée déterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

• **Organisation de la gestion du risque de liquidité**

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est régulièrement informé des problématiques relatives à la gestion du risque de liquidité.

Le comité financier du Groupe, présidé par la Direction Générale et réunissant les membres du Comité Exécutif et la Direction financière :

- Valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque,
- Examine les reportings sur ce risque qui lui sont fournis par le service ALM,
- Revoit les scénarii de crise de liquidité et les dispositifs de limites.

Le service ALM dépendant de la Direction financière :

- Définit les normes de gestion du risque de liquidité,
- Valide les modèles utilisés,
- Assure la centralisation, le contrôle de niveau 2, la consolidation et le reporting de ce risque,
- Valide les scénarii de crise de liquidité.

Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité. A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès de la trésorerie Groupe (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

• **Mesure et suivi de la liquidité**

Le dispositif de suivi de la liquidité Groupe prévoit :

- Le suivi du coefficient de liquidité réglementaire à un mois calculé mensuellement. Il concerne le périmètre Boursorama SA. En 2013, Boursorama a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement (100%).
- Une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :
L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les reportings des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, dépôts à vue principalement et liquidité des titres de créances détenus en portefeuille).

Afin de limiter le risque de liquidité, Boursorama a mis en place une ligne de crédit pour une durée de 5 ans et 1 jour auprès de Société Générale pour un montant de 460 MEUR. Cette ligne n'a pas fait l'objet de tirages au cours de l'exercice 2013.

Les passifs financiers au bilan du groupe Boursorama au 31 décembre 2013 ne comportent pas de clauses d'exigibilité immédiate.

Au 31 décembre 2013, la position résiduelle de liquidité du groupe Boursorama (ressources – emplois échéancés en encours hors ligne de crédit Société Générale de 460 MEUR à 5 ans) est un excédent de ressources par rapport aux emplois sur l'ensemble des maturités :

31/12/2013 - en MEUR	En Encours
Ressources nettes à 1 an	349
Ressources nettes à 5 ans	81

Les échéancements contractuels des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentés dans la note 22.

• Réglementation Bâle 3

Le groupe a travaillé activement à l'adaptation des principes de gestion interne de la liquidité adaptés aux futures contraintes Bâle 3. Les ratios réglementaires LCR et NSFR qui deviendront une composante complémentaire du dispositif de pilotage de la liquidité interne du Groupe.

Celui-ci reposera ainsi, à la cible, sur l'encadrement et le suivi :

- Des exigences réglementaires (LCR et NSFR, en plus du ratio de liquidité d'ores et déjà fixé par le régulateur français) ;
- Des impasses statiques pour suivre les positions de transformation détaillée des divisions, métiers et entités du Groupe ;
- Des stress tests internes de liquidité, déterminés à partir de scénarii propres au Groupe.

6.1.4 - Les risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc.). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama. Ils organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10 000 Eur sont reportées au Groupe Société Générale dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

Dans le cadre du passage en méthode avancée pour le calcul relatif aux exigences de fonds propres (Bâle II), le groupe Boursorama réalise des contrôles d'exhaustivité trimestriels sur les pertes opérationnelles.

Le risque opérationnel est suivi et analysé au sein du comité risques et conformité mensuel au cours duquel sont repris les incidents opérationnels significatifs, ainsi que le plan d'action et son suivi.

6.2 - RISQUES JURIDIQUES

Les principes comptables relatifs aux provisions sur risques et litiges sont décrits dans la section 5.2 (Notes aux comptes consolidés / Principes comptables et méthodes d'évaluation - page 83). Le provisionnement des litiges clients fait l'objet d'une étude au cas par cas par le Comité Risques. Pour les crédits clientèle (comptes débiteurs et prêts), à partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100 % pour tous les crédits. Pour les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la structure financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

En France, au 31 décembre 2013, le risque de litiges avec la clientèle est provisionné pour 1 327 KEur. Cette provision, comptabilisée en « provision sur risque clientèle » comprend notamment 12 contentieux.

En Allemagne, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client.

En Espagne, Boursorama est actuellement en contentieux avec un client (provisionné en totalité à hauteur de 9 KEur).

Au Royaume-Uni, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client-

6.3 - AUTRES RISQUES

6.3.1 - L'environnement concurrentiel

Boursorama fait face à une concurrence importante sur les différents marchés sur lesquels il intervient.

Face à la concurrence, Boursorama dispose de plusieurs atouts :

- un positionnement original et innovant dans le compartiment de marché en forte croissance de la banque et de l'épargne en ligne ;
- un modèle de développement basé sur Internet qui lui confère une structure souple ;
- une capacité à réagir rapidement à toute nouvelle offre commerciale de la concurrence.

6.3.2 - Risque de marques et noms de domaine

Boursorama protège et est titulaire (directement ou indirectement à travers ses filiales) des marques qu'elle exploite, principalement Boursorama, Boursorama Banque, Selftrade, SelfBank, OnVista et OnVista Bank et des marques produits (exemple : Money Center, Direct Emetteurs) dans les pays européens où elle opère ou désire opérer.

Par ailleurs, la marque Boursorama est protégée par une marque communautaire couvrant l'Union Européenne.

De surcroît, Boursorama mène une politique défensive de ses marques en adaptant sa stratégie de dépôt de marques au fur et à mesure de l'évolution de son activité, et en s'opposant à l'enregistrement de toute marque qui pourrait porter atteinte à ses droits de marques, et ce grâce à la surveillance en Union Européenne des marques considérées comme les plus importantes.

Concernant les noms de domaine, Boursorama a réservé et renouvelé les noms de domaine sous les extensions géographiques des pays européens concernés (exemples : boursorama.fr, selftrade.es, onvista.de, onvistabank.de), sous l'extension « .eu ». Boursorama surveille également en Union Européenne les noms de domaine considérés comme les plus importants.

Le droit français appliqué aux signes distinctifs ainsi que la jurisprudence en France et dans les autres pays européens permettent de se défendre contre la réservation abusive et de mauvaise foi d'un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama, ce qui permet de réduire le risque qu'un tiers puisse utiliser un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama pour des services identiques ou similaires à ceux désignés par cette dernière. Il subsiste un risque de voir des adresses voisines adoptées par des sociétés non concurrentes de Boursorama. Le risque économique est cependant relativement faible, le cas des sociétés concurrentes étant en principe couvert par le droit des marques.

Boursorama détient actuellement un portefeuille de 108 marques enregistrées et plus de 600 noms de domaine.

6.3.3 - Risques industriels et liés à l'environnement

Néant.

6.3.4 - Risques sur engagements hors bilan

Le « hors bilan » constate :

- les ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle ;
- une ligne de refinancement accordée par SG ;
- une ligne de refinancement accordée par Boursorama à sa filiale Talos (s'agissant d'un engagement intra-groupe, cette ligne est éliminée en consolidation) ;
- des engagements donnés et reçus par les entités allemandes et espagnoles dans le cadre de son activité de « margin trading » :
 - ✓ engagements reçus : les titres achetés par les clients à l'aide de crédit accordé par Boursorama sont nantis ;
 - ✓ engagements donnés : il s'agit de la différence entre le montant des prêts accordés aux clients et le montant maximum des prêts auxquels les clients ont droit ;
- des engagements de garantie reçus dans le cadre de nantissement de titres ;
- un engagement de garantie accordée par Boursorama à sa filiale Talos (s'agissant d'un engagement intra-groupe, cette ligne est éliminée en consolidation) ;
- un engagement de financement reçu de la clientèle, lié à une opération de financement exceptionnel ;
- des engagements reçus dans le cadre des crédits octroyés
- les engagements SRD.
- les engagements BoursoExpert

Dans le présent document de référence, Boursorama n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif ou qui pourrait le devenir.

6.3.5 - Risque de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les établissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux (taux de participation : 100 %). L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet (taux de participation : 99,5 %) ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile, nous recueillons les éléments de connaissance clients qui sont régulièrement mis à jour ;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Département Conformité à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage ;
- Des missions régulières de contrôle réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre, nos bases clients sont filtrées avec les listes officielles d'embargo ou de personnes sous procédure de gel des avoirs.

6.3.6 - Le risque lié aux systèmes d'information

La sécurité est décomposée selon trois grands axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Boursorama a désigné un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe, indépendant du département informatique, dont les missions principales consistent à :

- élaborer et mettre en place une politique de sécurité globale pour le groupe Boursorama ;
- définir des méthodologies applicables ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- piloter les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

• Sécurité informatique

La sécurité est un élément important du développement du site web de Boursorama. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur.

Le site web de Boursorama.com est hébergé chez NTT. La société HP, qui est un fournisseur important de Boursorama, est également certifié ISO27001. Ce label atteste du bon niveau de gestion de la sécurité informatique.

Par ailleurs, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose ainsi d'une vue globale de la sécurité des systèmes.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes visibles sur internet sont menés sur demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

En outre, Boursorama a déployé un programme global de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations pour tous ses salariés.

Boursorama propose à tous les clients de ses quatre entités européennes d'améliorer de façon significative la sécurité de leur ordinateur et de l'accès à leur compte. Boursorama met à la disposition de ses clients l'outil « Trusteer Rapport », qui protège la navigation sur internet. Une fois installé sur le poste de travail, ce logiciel détecte et désactive les logiciels malveillants (virus, cheval de Troie, enregistreur de frappe du clavier...) qui peuvent s'installer sur les ordinateurs des clients. Boursorama a été la première banque en France à proposer ce logiciel. Depuis lors, la Société Générale le propose également à ses clients. Au niveau mondial, il est également utilisé par plus de 300 banques.

Cet outil est édité par la société Trusteer, leader mondial dans ce domaine, qui a été rachetée par IBM en août 2013.

Toujours sur le sujet de la lutte contre la compromission des ordinateurs utilisés par ses clients, Boursorama détecte à distance la compromission des ordinateurs de ses clients internautes. Cette détection à distance est effectuée automatiquement depuis les serveurs de Boursorama, de façon passive; elle permet d'alerter les clients dont les ordinateurs sont suspectés d'être infectés par un logiciel malveillant ciblant les sites bancaires.

En outre, pour ses applications mobiles pour smartphones et dans le but de protéger ses clients, Boursorama met en œuvre une solution de sécurité qui détecte la présence de logiciels malveillants bancaires présents sur les smartphones.

• Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles et de permettre la poursuite des prestations de service.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- Le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre ;
- Le DRS – Disaster Recovery Systems – systèmes de secours des plateformes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante : chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours et chaque solution de secours est testée au minimum une fois par an en France et à l'étranger. Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

6.3.7 - Description des plans mondiaux d'assurances

En tant que filiale de la Société Générale, Boursorama est principalement intégrée aux plans mondiaux d'assurance de la Société Générale.

Les plans mondiaux se décomposent en deux parties :

1. Le Plan Mondial Partie I se compose des garanties suivantes

- La Responsabilité Civile Professionnelle couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par le Groupe, en raison de toute erreur de fait ou de droit dans l'exercice de son activité.
- Vol, Fraude, Détournement, Malveillance
- La Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité personnelle encourue par le dirigeant de droit ou de fait, en raison de toute erreur dans l'exercice de son mandat.
- La Perte d'Exploitation couvre les pertes de revenus subies pendant l'arrêt de l'exploitation, ainsi que les frais supplémentaires engagés pour rétablir l'exploitation normale.

Les polices d'assurance du Groupe Société Générale sont négociées et souscrites par la direction des assurances de la Société Générale. La répartition des primes entre les entités du Groupe s'opère en fonction du Produit Net Bancaire et des effectifs. En cas de sinistre, la direction des assurances de la Société Générale gère les relations avec les courtiers et les assureurs.

2. le Plan Mondial Partie II se compose des garanties suivantes

- L'assurance Multirisques (dont tous risques informatiques et bris de machine) : est garanti l'ensemble des biens meubles ou immeubles dont l'assuré a la propriété, l'usage, la détention ou la garde.
- L'assurance Responsabilité Civile Exploitation : sont assurées les conséquences pécuniaires que doit supporter l'assuré en raison de préjudices corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers quelle que soit la nature de la responsabilité et la base juridique

Les risques courants de l'exploitation des implantations étrangères sont assurés localement dans le Plan Mondial Partie II, contrat cadre souscrit en local et contrat « chapeau » permettant un complément d'indemnisation à Paris.

Par ailleurs, Boursorama a également souscrit une assurance au titre de la distribution de produits d'assurance.

6.4 - METHODES UTILISEES

Bâle II

Dans le domaine du risque de crédit, Boursorama utilise depuis 2008 la méthode avancée (IRBA) de Société Générale sur un certain nombre de portefeuilles (souverains, banques, collectivités locales et grandes entreprises). Pour une partie de la clientèle de détail (prêts immobiliers et découverts autorisés), Boursorama utilise la méthode standard.

Boursorama est passé en méthode AMA (méthode avancée) sur les risques opérationnels en 2009.

7. ELEMENTS JURIDIQUES

7.1 - STATUTS

Article 1 – Forme

Il est formé, entre les propriétaires des actions, ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - Objet

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'économie et des finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Cet objet social ne pourra être modifié ultérieurement qu'après autorisation préalable du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'investissement."

Article 3 – Dénomination

La dénomination sociale est : BOURSORAMA

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme" ou des initiales "S.A." et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 - Siège Social

Le siège social est fixé : 18 Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne Billancourt.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Article 5 – Durée

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Article 6 - Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de trente-cinq millions deux cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt centimes (35.222.692,80 €), divisé en quatre-vingt-huit millions cinquante-six mille sept cent trente-deux (88.056.732) actions de 0,40 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Article 7 - Actions - Forme - Libération – Rompus

Les actions (ci-après “les actions”) entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur. La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires.

Les actions de numéraire sont libérées dans les conditions légales.

Les titulaires d'actions formant rompus à l'occasion d'opérations impliquant échange, regroupement, attribution ou souscription de titres font leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, des achats ou des ventes nécessaires de titres ou de droits.

Article 8 - Cession et Transmission des Actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 9 - Droits et Obligations Attachés aux Actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent; au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Article 10 - Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée des fonctions d'un administrateur est de six (6) années maximum.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales ordinaires, par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, la nomination des administrateurs en cause est annulée, mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était

administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Article 11 - Bureau du Conseil

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le conseil peut nommer également un Secrétaire même en dehors de ses membres.

Le Président, les vice-présidents et le Secrétaire peuvent toujours être réélus.

Le conseil d'administration peut révoquer le Président à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Le Président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes.

Article 12 - Délibération du Conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, même à l'étranger, indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens et, notamment, par lettre, télégramme, télex ou verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Article 13 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Article 14 - Direction Générale - Délégation de Pouvoirs

I. La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général, soit par le Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil d'administration de la Société dans les conditions définies par décret en Conseil d'État.

Lorsque la direction de la Société est assumée par le Président du conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables et le Président du conseil d'administration prend le titre de Président-directeur général.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

II. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

III. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Article 15 - Conventions entre la Société et un Administrateur un Directeur Général, un directeur général délégué, un administrateur ou un actionnaire

I. Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, doit être soumise à autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'intéressé est tenu d'informer le conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Les commissaires aux comptes présentent sur ces conventions un rapport spécial à l'assemblée qui statue sur ce rapport conformément à l'article L.225-40, alinéa 3 du Code de commerce.

II. A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique au directeur général, aux directeurs généraux délégués, et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également au conjoint, ascendants et descendants des personnes ci-dessus, ainsi qu'à toute personne interposée.

III. Les dispositions du I. ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

Article 16 - Commissaires aux Comptes

Un ou deux commissaires aux comptes et, le cas échéant, un ou deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi.

Article 17 - Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Article 18 - Convocation et Lieu de Réunion des Assemblées Générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Article 19 - Quorum - Vote - Nombre de Voix

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Article 20 - Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent;

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 21 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, un quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Si l'assemblée générale extraordinaire statue sur une proposition d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les conditions de quorum et de majorité sont exceptionnellement celles prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Sous réserve des dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 22 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commencera à courir à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 1990.

Article 23 - Inventaires - Comptes Annuels

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse, également, le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Il est procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires. Le montant des engagements cautionnés avalisés ou garantis par la Société est mentionné dans l'année susvisée.

Le conseil d'administration établit le rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

Article 24 - Fixation, Affectation et Répartition des Bénéfices

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions ou en numéraire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent aux actions dont il est titulaire.

Article 25 - Dissolution – Liquidation

Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de la Société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par cette assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Article 26 – Contestations

Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, les administrateurs et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

7.2 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adopté par le Conseil d'administration le 25/03/2003 et modifié par le Conseil d'administration le 14/02/2010 et le 14/02/2012

Article 1er – Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne :

- les opérations de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 5 millions d'euros ;
- les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- les cessions.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain conseil.

- c) délibère de la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ;
- d) approuve le compte-rendu d'activité du Conseil et des Comités à insérer dans le rapport annuel ;
- e) fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations ;
- f) approuve le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant du Gouvernement d'entreprise et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

Article 2 - Réunions

Le Conseil tient au moins trois réunions par an. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. A cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique et par tout autre moyen y compris verbalement.

Sur décision du Président, toute personne de la société ou, le cas échéant, des personnes extérieures à l'entreprise dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

Article 3 - Information du Conseil d'Administration

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Article 4 - Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de deux :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
- le Comité des rémunérations.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités "ad hoc".

La présidence des Comités est assurée par un administrateur désigné par le Conseil d'administration.
Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

Article 5 - Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil les principes de la politique de la rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les critères de détermination, la structure et le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- b) propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- c) prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- d) fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire dirigeant social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué peuvent être présents aux réunions traitant des questions ne concernant ni l'un ni l'autre.

Article 6 - Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- a) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité de dispositifs mis en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- b) d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ; d'examiner, à ce titre, le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- c) de porter une appréciation sur la qualité de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et du respect de l'éthique, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :
 - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
 - examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ;
 - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.
- d) de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- e) de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- f) d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement, d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes.

A cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du respect de l'éthique et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire dirigeant social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Article 7 - Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Article 8 - Jetons de présence

Le jeton de présence est réparti en proportion du nombre de séances du Conseil ou de chacun des Comités auquel chaque administrateur aura participé, toutefois le jeton de présence versé aux membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques étant toutefois majoré d'un tiers. La part des administrateurs absents revient à Boursorama.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux Administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Article 9 - Secret

Chaque administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

8 – RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

8.1 – DEMARCHE

Conformément à la publication du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II, le groupe Boursorama publie pour la deuxième année des indicateurs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ainsi que des informations sur ses engagements sociétaux.

Les données indiquées concernent le groupe Boursorama ou Boursorama France (hors filiales étrangères) suivant les précisions fournies, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Le groupe Boursorama s'inscrit dans la démarche RSE du groupe Société Générale, les données et indicateurs détaillés ci-après font l'objet d'un reporting annuel puis sont consolidées avec les indicateurs métiers, sociaux, environnementaux et de mécénat diffusés par le groupe Société Générale.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les activités du groupe Boursorama ont un impact direct limité sur l'environnement puisque l'offre est proposée exclusivement en ligne. Par exemple, aucun document commercial ou relevé de compte n'est envoyé par voie postale.

Ce modèle de banque 100 % en ligne repose sur la distribution de produits financiers de qualité, simples et proposés à un tarif très compétitif.

8.2 – PARTIE SOCIALE

La politique de recrutement favorise la diversité des profils et des talents et ce afin de créer un environnement dynamique et riche en échanges.

A fin décembre 2013, le groupe Boursorama compte 807 collaborateurs, les femmes représentant près de la moitié de l'effectif.

• Répartition des salariés du groupe par pays

Nombre de salariés	2011	2012	2013
France	533	540	559
Allemagne	116	105	91
Espagne	45	45	45
Royaume-Uni	109	110	113
Total	803	800	807

Parmi les 559 salariés en France, on compte 542 salariés en CDI, 17 salariés en CDD dont 13 alternants.

• Recrutements

Le groupe Boursorama a recruté 148 collaborateurs en 2013 dont 104 en France.

En France, dans la continuité de 2012, plus de la moitié des recrutements concernent les équipes du service client. 59 personnes ont ainsi été embauchées pour accompagner la croissance du fonds de commerce et permettre aux clients de pouvoir joindre un conseiller rapidement. La Direction France qui regroupe essentiellement le service client, le service des opérations et celui des crédits, est au cœur de la stratégie de développement de l'activité de Boursorama ; celle-ci a ainsi concentré près de 75 % des recrutements en 2013 (80 embauches réalisées sur l'année).

Au total, le nombre de collaborateurs recrutés en France est proche de celui de l'année dernière (104 vs 113), ce rythme de recrutement s'explique par la croissance soutenue de l'activité et le renouvellement des équipes en relation avec les clients.

• Départs

Le groupe Boursorama a enregistré 74 départs (hors fin d'alternance) à fin décembre 2013 dont 66 en France (hors fin d'alternance). En France, la Direction France est la principale concernée par les départs (77 % des sorties enregistrées sur l'année).

• Rémunérations

En 2013, la politique de rémunération au sein du groupe Boursorama se fonde sur les principes suivants :

- Une rémunération individuelle :

- La rémunération fixe est revue en fonction des obligations réglementaires, des promotions professionnelles, de l'élargissement des responsabilités, de la gestion de la grille des classifications le cas échéant et des salaires du marché en tenant compte des résultats financiers de l'entreprise.

- La rémunération variable tient compte des résultats financiers de l'entreprise, des performances commerciales et de la progression du nombre de clients d'une année sur l'autre. Elle rémunère la performance individuelle par l'analyse de la réalisation des objectifs fixés chaque année, et l'ambition des objectifs de l'année à venir, l'implication dans le groupe Boursorama et le respect des trois valeurs de Boursorama : Engagement, Innovation et Transparence.

- LTI (Long Term Incentives) : ce dispositif assure la fidélisation des collaborateurs clés et à potentiel par l'attribution d'actions Société Générale soumises aux conditions de performance Boursorama.

- Une rémunération collective, pour la France uniquement :

Boursorama France dispose d'un accord d'intéressement et de participation. La révision de l'accord d'intéressement effectuée en juin 2012 a permis de mettre en place un calcul distinct pour la participation et pour l'intéressement, un plafond limitant les montants attribués (participation et intéressement) à 3 % du résultat d'exploitation et l'introduction d'un critère qualité (intéressement uniquement). Cette révision a pour but de sensibiliser les collaborateurs à la qualité de service vis-à-vis de nos clients. En 2013, un avenant a été signé, pour fonder le critère qualitatif sur l'accroissement du nombre de clients.

- Le développement de l'actionnariat salarié par la possibilité d'acheter des actions Société Générale dans le cadre de l'Épargne Salariale.

- Le respect des législations sociales, juridiques et fiscales.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire du 26 juillet 2013 et de la Directive Européenne notamment la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD3) du 24 novembre 2010 et la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD4) 2013/36 du 26 juin 2013, la rémunération versée en 2013 au personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du groupe sera soumise à l'avis consultatif de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2014.

Outre les dirigeants mandataires sociaux, les personnes visées par ce dispositif en 2013 sont M. Patrick Sommelet, Directeur Général Adjoint, et Mme Sophie Dupeux, Directrice des Risques et de la Conformité.

L'enveloppe de rémunération 2013 qui sera soumise à l'avis de l'assemblée générale est de 893 932€ (ce montant comprenant la rémunération de Mme Marie Cheval, Président Directeur Général et Madame Inès-Claire Mercereau, démissionnaire de son mandat de Président Directeur Général le 18 mars 2013) et inclut :

- les rémunérations fixes de 430 674€ payées au titre de 2013 ;
- les rémunérations variables de 378 263€ payées au titre de l'exercice 2012 ;
- les rémunérations variables de 85 000€ payées au titre des années antérieures à 2012.

Par ailleurs, le déplafonnement de la composante variable de la rémunération au-delà de 100 % de la composante fixe et par conséquent, le ratio maximal de 200 % entre les composantes fixe et variable de la rémunération totale pour 2014 de M. Benoît Grisoni, Directeur de Boursorama Banque et de M. Patrick Sommelet, sera également soumis (au même titre que celui concernant Mme Marie Cheval, Président Directeur Général) à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2014 conformément aux dispositions de la Directive CRD4 du 26 juin 2013.

8.2.2 – Organisation du travail

• Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail est propre à chacun des quatre pays où le groupe Boursorama est présent. Cette organisation est établie en fonction du droit du travail local et selon les fonctions exercées par les collaborateurs. Pour Boursorama France, l'organisation du temps de travail résulte de l'accord conclu le 01/03/2001, puis modifié les 24/12/2004, 23/10/2007 et 10/09/2010. L'accord du 23/10/2007 prévoit une durée de travail hebdomadaire de 38 heures ainsi que la mise en place d'horaires planifiés pour plusieurs services notamment pour le service client qui est ouvert de 8h à 22h en semaine et de 8h45 à 16h30 le samedi. Afin d'optimiser l'accueil des clients au téléphone, une revue des horaires de travail des équipes du service client a été opérée en 2012 notamment pour répondre aux nombreux appels intervenants dans les tranches horaires 10h-11h et 18h30-19h30. D'autres salariés ont un système de pointage.

En Espagne, le temps de travail hebdomadaire est de 39 heures, au Royaume-Uni et en Allemagne la durée hebdomadaire de travail est de 40 heures.

- Temps partiel

Certains collaborateurs bénéficient d'un régime de travail à temps partiel.

Au niveau groupe, 53 salariés travaillent à temps partiel soit 6,57 % des effectifs.
En France, le travail à temps partiel concerne 23 salariés, soit 4,11 % de l'effectif français.

- **Absentéisme**

Le taux d'absentéisme rémunéré observé pour Boursorama France est de 6,49 %. Les deux principaux motifs sont les suivants : maladie (3,91 %) et maternité (1,90 %).

8.2.3 – Relations sociales

- **Organisation du dialogue social en France**

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation entre l'employeur et ses salariés (ou leur représentants), sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise présentant un intérêt commun. Cette concertation peut intervenir tant au niveau global de l'entreprise, qu'au niveau d'un établissement et prendre diverses formes, du simple partage d'information, à la négociation d'un accord, en passant par la consultation.

Les statuts de Boursorama prévoient une représentation du personnel auprès de son Conseil d'administration par l'intermédiaire de salariés élus par l'ensemble du personnel. En France, afin d'assurer le dialogue social dans l'entreprise, Boursorama a mis en place, conformément au Code du Travail, des Instances Représentatives du Personnel.

Ces instances se décomposent ainsi :

- La **représentation syndicale** est assurée par les sections syndicales, les délégués syndicaux et les représentants syndicaux. Les délégués syndicaux ont le monopole en matière de négociation collective. Des élections professionnelles ont été organisées en novembre 2013 permettant le renouvellement de l'ensemble des instances représentatives du personnel.
- Le **Comité d'Entreprise** est l'instance consultative pour tout ce qui concerne la marche générale de l'entreprise, le comité assure également la gestion des activités sociales et culturelles pour le personnel. Ce comité se réunit, au minimum une fois par mois. En 2013, il a été consulté, entre autre, sur le lancement du crédit à la consommation, le déploiement du processus d'octroi de prêt immobilier, la charte des bonnes relations au travail, le plan de formation et le projet immobilier en vue de construire le nouveau siège de Boursorama en 2015.
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (**CHSCT**) qui se réunit au minimum une fois par trimestre, contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, à l'amélioration des conditions de travail et à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.
- Les Délégués du Personnel rassemblés sur une base mensuelle, présentent les réclamations individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs.

- **Bilan des accords collectifs**

Les accords collectifs signés en 2013 pour Boursorama France portent sur l'égalité hommes/femmes, le déblocage exceptionnel de l'intéressement et de la participation, l'intéressement, le vote électronique et le contrat de génération.

8.2.4 – Santé et sécurité

- **Conditions de santé et de sécurité au travail**

- *Accompagnement psychologique*

En France, Boursorama a mis en place en accord avec le CHSCT, dans le cadre notamment de la réorganisation entamée fin 2011 en France et avec le souhait d'être attentif à la santé aussi bien physique que psychologique de tous ses collaborateurs, un dispositif d'aide et d'accompagnement psychologique par le biais de permanence sur place à Boulogne et à Nancy au bénéfice de tous ceux qui ressentiraient le besoin d'échanger avec des professionnels extérieurs.

- *Risques psychosociaux*

En France, pour lutter contre les risques psychosociaux au travail, Boursorama propose depuis 2008 avec la Médecine du travail, la possibilité d'évaluer le degré du stress ressenti par les salariés. De plus, en novembre 2012, le cabinet SECAFI agréé par le Ministère du travail, a été missionné par le CHSCT de Boursorama avec l'aval de la Direction pour mener une expertise sur la prévention des risques psychosociaux au sein de l'entreprise. Dans ce cadre, le cabinet SECAFI a proposé en 2013 une démarche de diagnostic de la situation des risques psychosociaux chez Boursorama ainsi que des préconisations qui ont été réalisées ou sont en cours de mise en œuvre.

- *Santé*

L'année 2013 a vu la reconduction des campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière en France et au Royaume-Uni.

Les collaborateurs du Royaume-Uni ont également la possibilité d'avoir des évaluations de santé gratuites (calcul de la pression artérielle, du taux de cholestérol, de l'indice de masse corporelle).

- *Bien-être*

Les collaborateurs de Boursorama France bénéficient deux fois par semaine d'une livraison de fruits frais à la cafétéria et ont accès à un service en ligne de livraison de produits frais (fruits et légumes de saison) qui leur permet de recevoir leur commande directement au siège de Boursorama.

- **Bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail**

Voir ci-dessus les « conditions de santé et de sécurité au travail ».

- **Fréquence et gravité des accidents du travail**

4 accidents de travail et 16 accidents de trajet ont été recensés en 2013 pour Boursorama France, soit un taux de fréquence de 2,33 %.

- **Maladies professionnelles**

Aucune maladie professionnelle n'a été enregistrée au sein du groupe en 2013.

8.2.5 – Formation

- **Politique mise en œuvre en matière de formation au niveau de la France**

Attentif à l'évolution professionnelle des collaborateurs, Boursorama a mis en place une politique active en matière de formation. Evoluant dans un environnement où l'innovation joue un rôle majeur, Boursorama accorde une attention particulière à ce que les collaborateurs puissent bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de leur carrière et disposer d'un programme de formation conforme à leur parcours professionnel. Ainsi, Boursorama contribue au développement personnel des collaborateurs, tout en assurant en continu l'adéquation des compétences aux besoins du groupe.

De plus, depuis le 1^{er} juillet 2010 tous les salariés amenés à informer ou conseiller la clientèle en vue de transactions sur des instruments financiers doivent obtenir une certification AMF. Cette certification garantit par la vérification des connaissances des Prestataires de Services d'Investissement (PSI) la protection du client, la transparence et la qualité des informations transmises à ces derniers. Au 31 décembre 2013, 206 personnes ont reçu cette certification.

En 2013, 545 salariés ont bénéficié d'au moins une formation, soit plus de 97 % des salariés de Boursorama France.

- **Nombre total d'heures de formation**

En 2013, 17 622 heures de formation ont été dispensées au total au sein de Boursorama France, soit l'équivalent de 2 515 jours (plus de 4 jours par collaborateur). Parmi les principaux sujets de formation, plus d'un tiers des heures de formation dispensées concernent les formations métiers (banque, bourse, crédit, assurance-vie, fiscalité) destinées principalement aux conseillers du service client, les formations permettant l'obtention de diplômes (Institut des Techniques Bancaires, Brevet Professionnel) représentent près de 15 % des formations, les formations de perfectionnement en langues étrangères ou en informatique représentent chacune 7 %.

- **Evaluation et évolution de carrière des collaborateurs**

Chaque année, les collaborateurs du groupe Boursorama bénéficient dans le cadre de la « campagne d'évaluation et de fixation des objectifs », d'un suivi individuel dans la gestion et l'évolution de leur carrière au sein du groupe. Cette campagne se matérialise par des entretiens entre collaborateurs et managers et permet de définir les principaux axes d'amélioration et les perspectives de carrière des salariés.

8.2.6 – Egalité de traitement

- **Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes**

Boursorama respecte la loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration ainsi que le projet de directive de l'Union Européenne qui vise à imposer 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises européennes. En effet, quatre des dix administrateurs du Conseil d'administration de Boursorama France sont des femmes. Quatre membres du comité exécutif France sur huit sont des femmes et au niveau groupe, un cinquième des membres des différents comités de Direction sont des femmes.

En France, on compte 278 femmes sur les 559 collaborateurs, soit près de 50 % des effectifs.

- **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

En 2013, Boursorama France emploie 11 salariés handicapés, soit 2 % de l'effectif. Par ailleurs, il a été entamé une identification des missions et activités qui pourraient être confiées, à compter de 2014, à des ESAT (Établissements et services d'aide par le travail).

- **Politique de lutte contre les discriminations**

Chaque entité du groupe Boursorama s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de son personnel et de ses candidats à l'embauche.

8.2.7 – Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

- **Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective**

Le groupe Boursorama, en tant que filiale du groupe Société Générale, applique le Code de Conduite du groupe qui veille notamment au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail, du poste de travail et/ou des horaires de travail comme détaillé précédemment.

- **Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession**

Le groupe Boursorama s'interdit de pratiquer tout acte discriminant à l'égard de son personnel et des candidats à l'embauche, mais aussi de ses clients, ses partenaires d'affaires ou encore ses fournisseurs.

8.3 – PARTIE ENVIRONNEMENTALE

8.3.1 – Politique générale en matière environnementale

- **Organisation du groupe Boursorama pour prendre en compte les questions environnementales**

Le groupe Boursorama propose une offre de produits et services financiers entièrement en ligne et ne dispose pas d'un réseau d'agences physiques. Ce mode de distribution sur Internet permet au groupe de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement. Par exemple, les clients reçoivent par défaut un e-reporting à la place d'un relevé de comptes papier, aucun document commercial n'est envoyé aux clients ou aux prospects par voie postale et les contacts avec les conseillers se font par téléphone ou email.

Dans le cadre de sa politique de transport et dans le but de réduire ses émissions de CO₂, le groupe Boursorama favorise, quand la distance le permet, les déplacements de ses collaborateurs en train par rapport à l'avion.

Pour limiter les déplacements professionnels, le système de visioconférence est utilisé quotidiennement, notamment avec les équipes Web basées à Nancy et les trois filiales étrangères.

Lors d'événements organisés en dehors du siège social de Boursorama France (séminaire, réunion, conférence), le covoiturage est suggéré aux collaborateurs de façon à limiter le nombre de voitures utilisées.

En conséquence, la quantité de carbone émise par collaborateur lors de déplacements professionnels est très faible : en 2013, 0,07 tonne de carbone par collaborateur a été produite sur l'ensemble des déplacements effectués par les collaborateurs de Boursorama France.

Depuis 2011, Boursorama France réalise un bilan des émissions de gaz à effet de serre conformément aux exigences réglementaires (SCOPES 1 et 2 selon la norme ISO 14 064-1). D'après le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, ce bilan doit distinguer : les émissions directes produites par les sources fixes et mobiles nécessaires aux activités de la personne morale et les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur, nécessaires aux activités de la personne morale.

Ce bilan prend également en compte les émissions indirectes associées aux déplacements professionnels (autres que les déplacements en voiture) et la consommation de papier.

- **Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement et moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Aucune action de formation ou d'information n'a été menée en ce sens au cours de l'année 2013.

- **Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

Compte tenu de la nature des activités de la société il n'y a pas de provision pour risques environnementaux.

- **Démarche de tri sélectif**

En France, Boursorama est locataire sur un site multi locataires. Dans ce cadre, le bailleur a mis en place un système de tri sélectif à partir du 2 janvier 2014 avec la société SUEZ SITA qui gère le ramassage et le traitement des déchets pour l'ensemble du site.

Selon les effectifs actuels de l'ensemble des locataires au 1^{er} janvier 2014, il y a à disposition des conteneurs DIB, des conteneurs Papier & Carton, des conteneurs Métal et Plastique et des conteneurs pour le verre.

- **Investissement immobilier en France**

Boursorama a décidé de se doter de son propre siège social. Ce bâtiment neuf sera situé à Boulogne-Billancourt. Un des principaux critères de sélection de cet immeuble a été sa performance énergétique.

En effet, la politique de développement durable de cet immeuble s'inscrit dans une Certification HQE, avec pour objectif le profil environnemental établi selon le référentiel « NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® » (Le niveau visé du passeport, associé à la certification HQE, sera excellent), millésime de 2011 et une certification BREEAM (le projet prévoit d'atteindre le niveau « Very Good » suivant le référentiel « BREEAM Europe Commercial 2009 Assessor Manuel, issue 1.1 »).

Au-delà des implications techniques de l'atteinte du niveau très performant de la cible HQE, le bâtiment présente une performance RT 2012 correspondant à un Cep < 0.7 Cepref sur l'ensemble des locaux soumis à la réglementation et un Bbio < Bbioref.

8.3.2 – Pollution et gestion des déchets

- **Mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets pour Boursorama France**

- *Recyclage du papier*

- Dans le cadre de la politique en faveur du recyclage du papier, en France Boursorama a mis en place un système de collecte qui lui a permis de recycler plus de 7 tonnes de papier en 2013 soit près d'un tiers du papier acheté.

- *Gestion des équipements informatique obsolètes*

- Le matériel informatique usagé est racheté par un prestataire externe. Ce dernier estime la valeur du matériel une à deux fois par an et dédommage Boursorama selon la valeur des biens. Le même prestataire est également en charge de la destruction des disques durs devenus obsolètes.

- **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

- Sans pertinence pour l'activité exercée.

8.3.3 – Utilisation durable des ressources

- **Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

- La consommation d'eau du groupe Boursorama ne peut être déterminée avec précision puisque les différents sièges sociaux se trouvent dans des immeubles loués également par d'autres entreprises, avec le coût de l'eau intégré directement dans les charges.

- **Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation**

- La nature des activités du groupe Boursorama n'entraîne pas une consommation de papier importante (aucun document commercial n'est envoyé aux clients et aux prospects, système d'e-reporting défini par défaut pour limiter l'impression de relevés de comptes).

- En 2013, la consommation de papier de bureau dans le groupe Boursorama s'élève à 28 tonnes¹⁷.

- De plus, le remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes collectives qui permettent l'impression en recto verso permettront progressivement de réduire la consommation de papier au siège de Boursorama France.

- **Consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

- La consommation nette d'électricité au niveau groupe (hors Espagne) est de 2 202 Mwh¹⁸ pour 866 occupants, soit une consommation de 2 543 Kwh par occupant et de 202 Kwh/m².

- **Utilisation des sols**

- Non significatif par rapport à l'activité exercée.

8.3.4 – Changement climatique

Le groupe Boursorama n'anticipe pas de fortes transformations de ses émissions de gaz à effet de serre liées au changement climatique. En revanche, ces émissions sont suivies conformément aux exigences réglementaires (SCOPES 1 et 2).

8.3.5 – Protection de la diversité

- **Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité**

- Aucune mesure significative n'a été prise pour préserver et développer la biodiversité, cependant, depuis 2009, trois ruches sont installées sur les toits de l'immeuble où se situe le siège social de Boursorama France.

- Près d'une centaine de litres de miel sont ainsi récoltés chaque année puis distribués aux collaborateurs et aux partenaires.

¹⁷ Les données relatives au Royaume-Uni ont été estimées sur la base de la consommation de papier réalisée en 2012.

¹⁸ Les données relatives au Royaume-Uni ont été estimées sur la base de la consommation d'électricité réalisée en 2012.

8.3.6 – Synthèse des informations environnementales du Groupe Boursorama

Nombre total d'occupants en France en 2013	635
Emissions de carbone en tonnes équivalentes en France en 2013	170
<i>Dont émissions CO2 en tonnes équivalentes liée à la consommation d'électricité</i>	102
Pollution et gestion des déchets en 2013 en France	
<i>Quantité de carbone émise lors de déplacements professionnels</i>	0,07 tonne/collaborateur
<i>Mesure en faveur du recyclage du papier (système de collecte)</i>	7 tonnes de papier recyclé
Utilisation durable des ressources en 2013 pour le groupe	
<i>Dont consommation nette d'électricité (hors Espagne)</i>	2 202 000 Kwh
<i>Consommation nette d'électricité/occupant</i>	2 543 Kwh/occupant
<i>Consommation nette d'électricité/m²</i>	202 Kwh/m ²
<i>Dont consommation de papier</i>	28 tonnes

8.4 – ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

8.4.1 – Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

- **En matière d'emploi et de développement régional**

L'activité du groupe Boursorama est concentrée à hauteur de 80 % en France, aussi les recrutements concernent en majorité les activités de Boursorama France et plus précisément les équipes du service client et du service crédit. Ces équipes se situent au siège de Boursorama France à Boulogne-Billancourt. Boursorama est très attentif à l'internalisation des compétences et ce afin d'offrir aux clients le meilleur service, ces postes n'ont donc pas vocation à être délocalisés.

8.4.2 – Relations avec les parties prenantes

- **Conditions du dialogue avec ces parties prenantes**

La transparence et l'engagement, deux des trois valeurs de Boursorama, s'expriment au quotidien dans les relations entretenues par l'entreprise avec les différentes parties prenantes.

- *Salariés*

L'organisation sociale et les relations avec les salariés sont détaillées au point 8.2 ci-dessus.

- *Clients*

Boursorama, premier acteur à proposer la gratuité de la carte bancaire et plus de quinze services courants gratuits, permet à ses clients de bénéficier d'une offre simple et transparente.

Boursorama Banque se distingue des autres banques en ligne en proposant une offre complète (compte courant, bourse, épargne, Assurance Vie, crédit). De plus, en s'associant à des partenaires reconnus dans leurs domaines (Generali, EDRAM, ODDO Asset Management), Boursorama Banque peut proposer à ses clients une réelle expertise produit.

Par ailleurs, pour offrir aux clients davantage d'autonomie et de confort dans l'utilisation de leur banque, Boursorama conduit une politique active d'introduction de services innovants, tel que le fait d'envoyer un chèque ou d'augmenter ses plafonds de Carte Bancaire en ligne ou via mobile sans avoir besoin de contacter un conseiller. Le client utilise ainsi les services bancaires de sa banque comme il l'entend selon ses besoins, au moment où il le souhaite.

Le portail boursorama.com, premier site d'actualités économique et financières et treizième site Internet le plus visité en France¹⁹, offre un accès gratuit à toute l'information économique et financière (économie, bourse, taux, matières premières, devises, patrimoine,

¹⁹ Source : OJD, décembre 2013

fiscalité, immobilier, retraite, etc.). Les internautes et les clients disposent ainsi d'une information gratuite et exhaustive pour gérer au mieux leurs finances.

Des enquêtes de satisfaction sont organisées régulièrement auprès des clients de Boursorama France. D'après l'enquête de satisfaction Opinion Way menée au mois de novembre 2013, 92 % des clients recommandent Boursorama Banque.

Boursorama Banque est par ailleurs la seule banque en ligne certifiée AFNOR (engagement de service Webcert), cette certification témoigne l'engagement de Boursorama à traiter les demandes des clients dans un délai imparti : ouverture de compte en 3 jours ouvrés, ouverture de compte additionnel en 4 clics sur le site effective en 2 jours, traitement d'une réclamation en 15 jours ouvrés).

- Investisseurs et actionnaires

Le groupe Société Générale, actionnaire majoritaire du groupe Boursorama à hauteur de 55,5 %, siège au Conseil d'administration, de même que le groupe bancaire espagnol La Caixa, actionnaire à hauteur de 20,7 %.

Le département en charge des relations avec les investisseurs et les actionnaires diffuse la communication financière trimestrielle et informe à cette occasion les investisseurs et les actionnaires des résultats et de la stratégie du groupe. En 2013, 3 jours de road shows ont été organisés pour rencontrer des investisseurs et des actionnaires à Paris et Londres.

Tous les actionnaires ont la possibilité d'assister à l'Assemblée Générale annuelle de Boursorama : en mai 2013, 137 actionnaires étaient représentés.

- Régulateurs

Dans tous les pays où le groupe Boursorama est présent, chaque entité veille à entretenir de bonnes relations avec les autorités bancaires, financières et réglementaires locales. Des échanges réguliers ont lieu afin de comprendre leurs attentes, d'expliquer les activités de l'entité et de mettre en œuvre les recommandations.

• Actions de partenariat ou de mécénat

Filiale du groupe Société Générale, les collaborateurs de Boursorama France ont la possibilité de s'associer aux nombreuses opérations de partenariat ou de mécénat organisées par le groupe, notamment lors de la « *Citizen Commitment Week* ». En 2013, Boursorama France a participé à la sixième édition de cette semaine de la citoyenneté aux côtés de Talents & Partage, l'association de solidarité des salariés du groupe Société Générale et a par exemple contribué à collecter des fonds pour favoriser la pratique sportive auprès des enfants handicapés mentaux et trisomiques.

A l'international, diverses initiatives de mécénat solidaire ont été menées en 2013 : aide pour des enfants atteints de maladie en Allemagne, soutien aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer au Royaume-Uni, actions pour l'insertion sociale et aide financière suite à la catastrophe naturelle aux Philippines en Espagne. Ces différentes actions ont permis d'apporter une aide financière à hauteur de plus de 30 000€.

8.4.3 – Sous-traitance et fournisseurs

• Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

Le groupe Boursorama en tant que filiale du groupe Société Générale applique la politique d'achat groupe. En intégrant les préoccupations RSE dans sa politique d'achats, le groupe Boursorama affirme son ambition de contribuer avec et grâce aux fournisseurs, à la maîtrise des risques opérationnels du groupe et à la prise en compte des opportunités liées à une réflexion RSE.

8.4.4 – Loyauté des pratiques

• Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption ou de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les établissements financiers. En 2013, Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile, nous recueillons les éléments de connaissance clients qui sont régulièrement mis à jour ;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Contrôle Permanent à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage ;
- Des missions régulières de contrôle réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

Conformément à la réglementation MiFID (Markets in Financial Instruments Directive), Boursorama informe ses clients en amont via un questionnaire qui détermine leur profil d'investisseur sur les risques que ces derniers encourent lorsqu'ils négocient des produits non garantis en capital : risque de marché, risque de crédit, risque de change.

Le dispositif de contrôle interne et les conditions d'exercice de ce contrôle sont détaillés en Annexe 2 du présent rapport.

• **Mesures prises en faveur de la sécurité des consommateurs et des informations transmises**

La sécurité informatique est décomposée selon trois axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Boursorama a désigné un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le groupe, indépendant du département informatique, dont les missions principales consistent à :

- élaborer et mettre en place une politique de sécurité globale pour le groupe Boursorama ;
- définir des méthodologies applicables ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- piloter les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

Le site web de boursorama.com est hébergé chez NTT. La société HP, qui est un fournisseur important de Boursorama, est également certifié ISO27001. Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes visibles sur Internet sont menés en parallèle à la demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

Par ailleurs, Boursorama Banque est la première banque en France à avoir proposé gratuitement à ses clients le téléchargement du logiciel Trusteer Rapport. Ce logiciel renforce le niveau de sécurité des navigateurs Internet et protège les ordinateurs des clients des logiciels malveillants. En 2012, Boursorama Banque a déployé Trusteer Mobile, une solution qui permet de sécuriser les systèmes d'exploitation des terminaux mobiles des clients contre les applications mobiles défaillantes et les logiciels malveillants.

Toujours sur le sujet de la lutte contre la compromission des ordinateurs utilisés par ses clients, Boursorama détecte à distance les ordinateurs défaillants de ses clients internautes. Cette détection à distance est effectuée automatiquement depuis les serveurs de Boursorama, de façon passive; elle permet d'alerter les clients dont les ordinateurs sont suspectés d'être infectés par un logiciel malveillant ciblant les sites bancaires.

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer) qui assure aux utilisateurs dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal. L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

En outre, pour les opérations les plus sensibles, les clients utilisent un dispositif de sécurité supplémentaire. Ce dispositif vient en complément du couple « identifiant – mot de passe ». La solution est basée sur une authentification dynamique. Elle consiste à envoyer au client un code non rejouable envoyé par SMS. Afin d'éviter les tentatives de fraudes, ce code a une durée de vie de quelques minutes. Après avoir saisi son identifiant, son mot de passe puis ce code non rejouable, le client a la possibilité d'effectuer des opérations sensibles (par exemple référencer un RIB externe).

Les bases nominatives des clients du groupe Boursorama sont des ressources et des actifs stratégiques, c'est pourquoi l'accès et la manipulation de ces bases sont strictement contrôlés aussi bien en interne qu'en externe et respectent des règles strictes en matière de confidentialité.

En cas de sinistre d'origine naturelle ou accidentelle, Boursorama a mis en place un plan de continuité des affaires dans le but de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles et permettre ainsi la poursuite des prestations de service. Ce plan est détaillé dans le paragraphe lié à la gestion des risques de l'annexe 2 du présent rapport.

8.4.5 – Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le groupe Boursorama qui n'est pas concerné directement dans ses activités par les sujets afférents au respect des Droits de l'Homme conduit son développement dans le respect des droits sociaux fondamentaux dans chaque pays où il est présent.

8.5 – RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Boursorama

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Boursorama, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre 8 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des différents protocoles de reporting Planethic du Groupe Société Générale (ci-après les « Référentiels »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre décembre 2013 et mars 2014 pour une durée d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000²⁰.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre 8 du rapport de gestion, notamment le fait que certains indicateurs ne portent que sur le périmètre France.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions des ressources humaines, du capital économique, des relations presse et investisseurs et du reporting RSE Groupe Société Générale, en charge des processus de collecte des informations, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

²⁰ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes²¹:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau de l'entité Boursorama France, nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 69 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 28 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud

Hassan Baaj

Associé Développement durable

Associé

²¹ Informations environnementales et sociétales : l'impact territorial, économique et social (contribution au développement économique du territoire, utilité sociale de la banque), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, la protection des données informatiques, la satisfaction client) ; la consommation d'énergie, les émissions de CO2. Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'absentéisme, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation.

9. CONTROLE DES COMPTES

9.1 - RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

9.1.1 - Commissaires aux Comptes titulaires

DELOITTE & ASSOCIES, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Représenté par Madame Sylvie BOURGUIGNON
185, Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013. Il sera proposé à l'AG du 16 mai 2014 de renouveler le mandat pour une nouvelle durée de 6 ans.

Date de première nomination : 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG démissionnaire.
Le mandat de la société Deloitte & Associés a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.

ERNST & YOUNG et Autres, membre du réseau ERNST & YOUNG et de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Représenté par Monsieur David KOESTNER
1-2, Place des Saisons
Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

Date de première nomination : 13/11/2000.

9.1.2 - Commissaires aux Comptes suppléants

Société BEAS

Représenté par Monsieur Pascal PINCEMIN
195, avenue Charles de Gaulles
92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013. Il sera proposé à l'AG du 16 mai 2014 de renouveler le mandat pour une nouvelle durée de 6 ans.

La société BEAS a été nommée en remplacement de Monsieur Alain Pons qui avait été nommé, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Gérard RIVIERE démissionnaire.

La société BEAS est affiliée au réseau international Deloitte Touche Tohmatsu.

Picarle & Associés

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
1-2, Place des Saisons
Paris La Défense 1
92400 Courbevoie

Le cabinet Picarle & Associés a remplacé Monsieur Gabriel GALET, dont le mandat est arrivé à l'échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

Date de première nomination : 23/05/2012.

9.1.3 – Informations historiques par incorporation de référence

En application de l'Article 28 du règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le Rapport de gestion du groupe figurant respectivement aux pages 73 à 149 et 151 à 180, aux pages 150 et 181 et aux pages 30 à 37 du document de référence numéro D.13-0377, déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2013.
- Les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le Rapport de gestion du groupe figurant aux pages 74 à 138 et 140 à 166, aux pages 139 et 167 et aux pages 33 à 38 du document de référence numéro D. 12-0429 déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2012.

Les chapitres des documents de référence D. 13-0377 et D. 12-0429 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

9.2 – TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Ernst and Young				Deloitte et Associés			
	Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires		Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	150	150	21%	29%	150	150	69%	75%
Filiales intégrées globalement	347	324	48%	63%	68	51	31%	25%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement	220	40	31%	8%	0	0	0%	0%
Total	717	513	100%	100%	218	200	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	717	513	100%	100%	218	200	100%	100%

10. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

10.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Madame Marie CHEVAL, Président Directeur Général

10.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (cf. table de concordance du rapport de gestion page 224) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young et Autres et la société Deloitte et Associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 148 et 179 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2012 et 2011, respectivement en pages 150 et pages 181 du document de référence 2012 et pages 139 et pages 167 du document de référence 2011. Le rapport des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2013 contient une observation. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels 2012 et aux comptes annuels 2011 contiennent une observation. »

Le 7 avril 2014,

Président Directeur Général
Marie CHEVAL

11. TABLES DE CONCORDANCE

11.1 - TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

DOCUMENT DE REFERENCE Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Page
1. PERSONNES RESPONSABLES	p.221
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	p.219
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	p.76-178
4. FACTEURS DE RISQUE	p.180-196 / p.101-116
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	p.5-29
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	p.28
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	p.28
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	p.28
5.1.4. Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège	p.28
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités	p.6-8
5.2. Investissements	p.125 / p.164
5.2.1. Principaux investissements réalisés	p.125 / p.164
5.2.2. Description des investissements en cours	P.125
5.2.3. Projets d'investissements	p.157
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités	p.10-15
6.2. Principaux marchés	p.13-17
7. ORGANIGRAMME	p.9
7.1. Description sommaire du Groupe	p.5
7.2. Liste des filiales importantes	p.9 / p.86
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	p.125 / p.164
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p.213
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière	p.30-34
9.2. Résultat d'exploitation	p.30-34
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Information sur les capitaux de l'émetteur	p.79-81
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	p.83
10.3. Informations concernant les sources de financement attendus qui seront nécessaires pour honorer les engagements aux points 5.2.3	p.157
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	n.a.
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	p.36
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. Conseil d'Administration et Direction générale	p.39-48
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	p.48
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	p.55-63
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	p.139-141
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	p.40-46
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	p.47
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	p.52-54
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	p.39

17. SALARIES	
17.1. Nombre de salariés	p.208
17.2. Participations et stock options des administrateurs	p.56-57 / p.140-141
17.3. Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de l'émetteur	p.209
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	p.25
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	p.25
18.3. Contrôle de l'émetteur	p.26-27
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner le changement de son contrôle	p.25-27
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	p.145-146
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	p.76-178
20.2. Informations financières pro forma	n.a.
20.3. Etats financiers	p.76-83 / p. 149/151
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	p.76-178
20.5. Date des dernières informations financières	p.76-149
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7. Politique de distribution des dividendes	p.23
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	n.a.
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n.a.
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social	p.24-25
21.2. Acte constitutif et statuts	p.28-29 / p.197-203
22. CONTRATS IMPORTANTS	p.15-17
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	n.a.
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p.28
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p.9
RAPPORT FINANCIER	
	Page
Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	p.221
Rapport d'activité	p.30-34
Comptes consolidés	p.76-148
IFRS 7	p.98-116
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p.148
Comptes annuels	p. 149-178
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p.179
RAPPORT DE GESTION	
	Page
Table de concordance du rapport de Gestion	p.224

11.2 - TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION	Page
I – Activité et résultats du Groupe Boursorama	p.30-34
1.1 Indicateurs de gestion	p.34
1.2 Synthèse de résultat social – affectation	p.34
1.3 Ecart d'acquisition	p.127-128
1.4 Délais de règlement	p.35
1.5 Opérations avec les apparentés / sociétés liées	p.145
II – Dividendes	p.35
III – Données Boursières	p.35
IV – Perspectives	p.36
V – Evénements postérieurs à la clôture	p.37
VI – Organigramme – Capital Social	p.9
6.1 Organigramme du groupe Boursorama	p.9
6.2 Information sur le capital social	p.24-26
6.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	p.25-26 et p.36
VII – Gouvernement d'entreprise	p.39
7.1 Mandats sociaux au cours de l'exercice 2013	p.40-46
7.2 Rémunération des mandataires sociaux	p.55-63
VIII – Partie Sociale	p.208-218
Annexes au rapport de gestion	
I – Préparation et organisation des travaux du Conseil	p.47-48
1.1 Le Conseil d'Administration	p.39
1.2 Les Comités	p.49-54
1.3 Politique de rémunération	p.55-63
II – Les procédures de contrôle interne	p.66-67
2.1 Les conditions d'exercice du contrôle interne	p.64-66
2.2 La production et le contrôle de l'information financière et comptable	p.68-72
2.3 La liaison avec les CAC	P.72
III – Rapport des Commissaires aux Comptes établi sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	p.73
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'Eur)	p.37
Annexe 3 : Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions	p.56-59
Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	p.27
Annexe 5 – Tableau des honoraires versés aux CAC - exercice 2013	p.220

11.3 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

11.3.1 - Informations périodiques et occasionnelles

Informations disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur <http://groupe.boursorama.fr>

Date	Documents
2 janvier 2013	Bilan semestriel au 31 décembre 2012
3 janvier 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Décembre 2012
7 janvier 2013	Déclaration de droits de vote - Décembre 2012
4 février 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Janvier 2013
8 février 2013	Déclaration de droits de vote - Janvier 2013
8 mars 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Février 2013
5 mars 2013	Déclaration de droits de vote – Février 2013
3 avril 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions – Mars 2013
5 avril 2013	Déclaration de droits de vote – Mars 2013
2 mai 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions – Avril 2013
7 mai 2013	Déclaration de droits de vote - Avril 2013
3 juin 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Mai 2013
5 juin 2013	Déclaration de droits de vote – Mai 2013
1 juillet 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juin 2013
8 juillet 2013	Déclaration de droits de vote - Juin 2013
9 juillet 2013	Bilan semestriel au 30 juin 2013
1 août 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juillet 2013
5 août 2013	Déclaration de droits de vote - Juillet 2013
3 septembre 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Août 2013
3 septembre 2013	Déclaration de droits de vote - Août 2013
1 octobre 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions – Septembre 2013
1 octobre 2013	Déclaration de droits de vote - Septembre 2013
5 novembre 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions – Octobre 2013
6 novembre 2013	Déclaration de droits de vote - Octobre 2013
2 décembre 2013	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Novembre 2013
2 décembre 2013	Déclaration de droits de vote - Novembre 2013

11.3.2 - Informations diffusées via des communiqués de presse

Date	Document
10 janvier 2013	Boursorama.com : premier site d'actualités économiques et financières en France
15 janvier 2013	Boursorama lance l'Avance sur Titres
29 janvier 2013	Assurance Vie : innovations et performances
27 février 2013	Assurance Vie : performances 2012 de la Gestion Pilotée ; OPCVM : la Gestion Pilotée désormais disponible
13 mars 2013	Boursorama Banque plébiscitée par ses clients
18 mars 2013	Communiqué du Conseil d'administration
16 avril 2013	Boursorama Banque lance le Prêt Personnel 100 % en ligne
3 mai 2013	Résultats du premier trimestre 2013
24 mai 2013	Boursorama Banque, la banque 100 % mobile
1 ^{er} juillet 2013	Boursorama Banque simplifie la vie de ses clients avec une fonctionnalité exclusive sur ses nouvelles cartes bancaires NFC
30 juillet 2013	Résultats du deuxième trimestre 2013
4 septembre 2013	Investor Awards : les votes sont ouverts
26 septembre 2013	Nominations
3 octobre 2013	Boursorama invente la première banque responsive 100 % mobile
17 octobre 2013	Alex Buffet nommé Directeur Général de Selftrade
23 octobre 2013	Résultats estimés du groupe Boursorama pour le troisième trimestre 2013
6 novembre 2013	Investor Awards : quelles sont les sociétés préférées des investisseurs français ?
6 novembre 2013	Résultats du troisième trimestre 2013
8 novembre 2013	Palmarès Investor Awards 2013
11 décembre 2013	Boursorama Banque compte aujourd'hui plus de 500 000 clients en France
24 janvier 2014	Très bonnes performances de l'offre Assurance Vie de Boursorama en 2013
5 février 2014	Résultats annuels 2013 : Boursorama leader de la banque en ligne en France, impact des dépréciations exceptionnelles
3 mars 2014	Gestion Pilotée en Assurance Vie et OPCVM : très bonnes performances depuis leur création
20 mars 2014	Nomination d'un expert indépendant par le Conseil d'administration de Boursorama

11.3.3 - Publicité financière

Date	Objet	Support
11 février 2013	Résultats 2012	Business Wire
3 mai 2013	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2013	Business Wire
30 juillet 2013	Résultats du 2 ^{ème} trimestre 2013	Business Wire
6 novembre 2013	Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2013	Business Wire
5 février 2014	Résultats 2013	Business Wire

11.3.4 - Informations publiées au BALO

Date	Document
13 février 2013	Situation au 31 décembre 2012
12 avril 2013	Avis de réunion valant convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2013
29 avril 2013	Avis de convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2013
13 mai 2013	Comptes annuels 2012
16 août 2013	Chiffre d'affaires et situation trimestrielle
27 novembre 2013	Chiffre d'affaires et situation trimestrielle

11.3.5 - Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Date de dépôt	Objet	Support
26 février 2013	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2012	Décision du Président du 8 février 2013
28 mars 2013	Démission du Président Directeur Général - Nomination du nouveau Président Directeur Général	Décision du Conseil d'administration du 18 mars 2013
6 juin 2013	Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire	Décision du Conseil d'administration du 2 mai 2013
20 novembre 2013	Fermeture d'établissement secondaire	-
21 novembre 2013	Fermeture d'établissement secondaire	-
14 février 2014	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2013	Décision du Président du 5 février 2014

11.3.6 - Informations publiées et publication dans un journal d'annonces légales

Date	Objet	Support
15 mars 2013	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2012	Les Affiches Parisiennes
26/27 mars 2013	Démission du Président Directeur Général - Nomination du nouveau Président Directeur Général	Les Affiches Parisiennes
3 juin 2013	Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire	Les Affiches Parisiennes
8/11 février 2014	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2013	Les Affiches Parisiennes

12. CONTACTS

SITE INTERNET : WWW.BOURSORAMA.COM

SITE GROUPE : GROUPE.BOURSORAMA.FR

SERVICE COMMUNICATION

Tél. : +33 (0)1 46 09 53 21
service.comm@boursorama.fr

BOURSORAMA

18 Quai du Point du Jour
92659 Boulogne Billancourt Cedex

Tél. : +33 (0)1 46 09 50 00

Société anonyme au capital de 35 177 690 €
351 058 151 RCS Nanterre